

RAPPORT D'ACTIVITÉ



WWW.BCI.NC



ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN



Pour mémoire, la parité
Franc CFP / euro est fixe :
1 000 F CFP = 8,38 Euros.



Sommaire

Profil de la Banque Calédonienne d'Investissement	3
La BCI, premier réseau bancaire de Nouvelle-Calédonie	4
Présentation générale	5
Editorial de Thierry Cornaille, Président du conseil d'administration	7
Le mot d'Eric Wiard, Directeur Général	9
Entretien avec Jean-Paul Julia, Directeur Général de la BRED.....	11
Nos partenaires financiers.....	14
Introducing New Caledonia and BCI 	16
Le contexte mondial et calédonien.....	22
Les chiffres clés au 31 décembre 2025	30
Les faits marquants de la BCI	36
Le bilan de l'exercice 2025	38
Les résultats de l'activité.....	44
Informations aux actionnaires	48
Le contrôle interne et la gestion des risques.....	52
Le rapport général des commissaires aux comptes.....	68
L'assemblée générale ordinaire.....	70
Les comptes annuels publiables au 31 décembre 2025	74
Les annexes	80
Les contacts	110



Profil

En 1956, naissait « le Crédit de Nouvelle-Calédonie » de la volonté de l'État d'accompagner le développement du Territoire. L'objet de cette société était double, d'une part l'octroi de crédits d'équipement, de crédits à court terme, de prêts à la construction et à l'amélioration de l'habitat, et d'autre part, la construction de logements de type économique en vue de la location-vente.

Devenue Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie en 1963, la société poursuit son activité de crédit et accompagne le boum du nickel en lançant de grands programmes de construction de logements requis par l'afflux de main d'œuvre.

Contrainte par la loi bancaire de 1984, qui interdit à un établissement de crédit d'exercer de manière significative et concomitamment une autre activité, la SICNC se scinde en 1988 et donne naissance à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) qui poursuivra l'activité immobilière et la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) qui sera agréée en tant qu'établissement de crédit cette même année.

Fortement attachée à son Territoire - sa raison d'être - la BCI devient une banque de plein exercice en 1992, en ouvrant les premiers comptes de dépôts à sa clientèle et en lui attribuant des moyens de paiement.

De taille modeste à l'origine, comparée aux établissements déjà installés, elle est devenue en moins de 25 ans la première banque de Nouvelle-Calédonie, tant par la taille de son réseau d'agences, que par ses parts de marché de crédits ou de dépôts, ou encore par son niveau de résultat.

Elle emploie aujourd'hui environ 450 personnes, et compte quelques 100 000 clients pour un territoire de 265 000 habitants.

Elle a la singularité d'avoir été créée sous forme de société anonyme d'économie mixte et de conserver encore cette forme aujourd'hui. Son capital est détenu à hauteur de 50 % par la Nouvelle-Calédonie, à 49,9 % par le Groupe BRED Banque Populaire et à 0,1 % par l'Agence française de développement (co-actionnaire historique avec la Nouvelle-Calédonie), lui donnant la spécificité d'être à la fois une banque commerciale agissant en milieu concurrentiel et un établissement financier au service du développement de son territoire.



La BCI, premier réseau bancaire

- 32 AGENCES ET BUREAUX**
85 DISTRIBUTEURS DE BILLETS
- 27 agences
 - 4 bureaux périodiques
 - 1 bureau de change (Aéroport international de Nouméa - La Tontouta)
 - 1 agence mobile
 - 24 automates de remises de chèques
 - 21 automates de dépôts d'espèces (pièces et billets)



COORDONNÉES
SIÈGE SOCIAL
54, avenue de la Victoire
BP K5
98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
TÉLÉPHONE
(+687) 25 65 65
E-MAIL
bci@bci.nc
INTERNET
http://www.bci.nc

DÉNOMINATION SOCIALE
Banque Calédonienne d'Investissement

FORME JURIDIQUE
Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946.

AGRÈMENTS
Agréée en qualité de banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988. La BCI est aujourd'hui agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'Établissement de Crédit, Banque et Prestataire de Service d'Investissement.

CAPITAL SOCIAL
Quinze milliards de francs CFP
(15 000 000 000 F CFP, soit 125 700 000 euros)

ACTIONNAIRES
Nouvelle-Calédonie 50,0 %
Compagnie Financière de la BRED 49,9 %
Agence Française de Développement 0,1 %

Présentation générale

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Nommés par la Nouvelle-Calédonie :
• M. Thierry Cornaille président du conseil d'administration
• M. Philippe Blaise
• M. Nicolas Leroux
• M. Samuel Hnepeune
Nommés par la Compagnie Financière de la BRED :
• La COMPAGNIE FINANCIERE DE LA BRED (elle-même) représentée par M. Jean-Paul Julia
• La BRED BANQUE POPULAIRE SA représentée par M. Régis Barriac
• La BRED GESTION SA représentée par M. Darryl Constantin
Nommé par l'Agence Française de Développement :
• M. Thomas De Gubernatis

DIRIGEANTS EFFECTIFS
Directeur général : M. Éric Wiard
Directeur général délégué : M. Franck De Giorgio

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉOLUTION
La Banque est couverte par Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution au titre :
• de la Garantie des Dépôts,
• de la Garantie des Titres,
• de la Garantie des Cautions.

IMMATRICULATIONS
LEGAL ENTITY IDENTIFIER (LEI)
549300IHXQVKBQBT197
REGISTRE DES AGENTS FINANCIERS
14527
CODE BANQUE (CIB)
17499
BANK IDENTIFIER CODE BIC
BCADNCNN
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
RCS NOUMÉA 15479
RÉPERTOIRE D'IDENTIFICATION DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE NOUVELLE-CALÉDONIE
RIDET 015479.001 - Code NAF : 6419 Z
REGISTRE DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE
NC 170007



Éditorial



THIERRY CORNAILLE
Président du conseil d'administration

La BCI est le premier acteur bancaire en Nouvelle-Calédonie. Nos 450 collaborateurs et un réseau de plus de 30 agences, sont au service de 100 000 clients particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, investisseurs et collectivités locales.

Si l'année 2024 a été marquée par un recul significatif de nos activités en raison des émeutes qui ont éclaté en mai 2024, notre banque a su collectivement se mobiliser pour retrouver dès 2025 une croissance et une rentabilité indispensables à notre équilibre financier.

Notre approche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) nous a permis de commencer à accompagner nos clients vers une transition écologique et énergétique et ainsi orienter le Territoire Calédonien vers une économie plus durable.

En 2025 nous avons marqué au Centre culturel Tjibaou le partenariat initié en 2005 avec la BRED, notre actionnaire de référence. Cet événement a permis de confirmer les relations de confiance instaurées depuis 20 ans entre les actionnaires de la banque. A cette occasion les dirigeants de la banque polynésienne SOCREDO étaient présents et en particulier son président Philippe Bauduin et un administrateur Claude Periou, consolidant ainsi nos échanges et nos perspectives de développement dans la région. C'était également l'occasion de constater la grande cohésion des équipes, heureuses de se retrouver après une année difficile.

2026 marque le lancement d'un nouveau plan stratégique CAP 2029 basé sur les valeurs de toujours de la BCI : Confiance, Agilité, Proximité qui guident les collaborateurs de la banque au service de tous les Calédoniens, sous la direction de son nouveau Directeur général Eric Wiard qui a remplacé Frédéric Reynaud après 6 années passées à la tête de la banque et qui a géré avec succès les conséquences des crises Covid en 2020/2021 et des émeutes de 2024.

2026 marque le lancement d'un nouveau plan stratégique CAP 2029 basé sur les valeurs de toujours de la BCI :
Confiance Agilité Proximité qui guident les collaborateurs de la banque au service de tous les Calédoniens

En 2026, nous poursuivrons les efforts initiés depuis quelques années de maîtrise de nos dépenses et d'amélioration de notre performance opérationnelle. Nous espérons vivre une année 2026 renouant avec la sérénité pour relever tous les défis qui nous attendent.

La BCI est et restera une banque solidaire, inclusive et à l'écoute de tous ses clients sur l'ensemble du Territoire Calédonien.

Thierry Cornaille



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT BRED, LE COMITÉ DE DIRECTION ET LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite :
Régis BARRIAC : Directeur Général Adjoint BRED BANQUE POPULAIRE
Sonia BOUDRY : Directrice des Opérations Clientèle
Stéphane QUILICHINI : Directeur des Systèmes d'Information
Thierry CORNAILLE : Président du Conseil d'Administration
Virginie RAMBAUD : Directrice des Risques et de la Conformité
Jean-René COULSON : Directeur de l'Exploitation Commerciale

Yann MARTY : Directeur Administratif et Financier
Eric WIARD : Directeur Général
Franck DE GIORGIO : Directeur Général Délégué
Claudine BOGAERT : Directrice des Ressources Humaines
Frédéric TERRAT : Directeur des Entreprises
Emmanuelle RECY : Directrice des Engagements

En vignette
Boris PETRON :
Directeur du Réseau
des Particuliers et
des Professionnels



Le mot du DG



ÉRIC WIARD
Directeur Général

L'année 2025 se caractérise par une dégradation forte de la situation économique de la Nouvelle Calédonie, conséquence directe des exactions de 2024, de la destruction de centaines d'entreprises et des pertes de milliers d'emplois qui en ont découlé.

Le manque de visibilité politique et institutionnelle n'a pas été propice à une relance de l'investissement, malgré les allocations budgétaires de l'Etat pour la reconstruction, retardant de ce fait le retour à l'emploi des calédoniens actuellement au chômage. Ceci est particulièrement vrai pour le BTP, qui est traditionnellement un des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, mais c'est une réalité pour tous les secteurs de l'économie qui faute de perspectives et d'activité suffisante ne peuvent relancer leurs investissements et leurs recrutements.

Dans ce contexte la BCI a poursuivi sa politique de soutien et d'accompagnement des populations et des entreprises calédoniennes, en continuant chaque fois que cela était possible, de reporter les échéances des crédits et en restructurant, ceux en cours, pour alléger la charge de remboursement et ainsi permettre à ses clients de tenir financièrement jusqu'à la reprise économique. La Banque a également injecté des centaines de millions dans l'économie calédonienne, en maintenant, malgré la crise, son programme de rénovation et de reconstruction de ses agences, détruites en 2024, contribuant ainsi à alimenter l'activité de plusieurs entreprises.

Dans le même temps elle a poursuivi son activité de financement des projets, qu'ils soient personnels ou professionnels, démontrant ainsi sa confiance dans l'avenir et sa certitude que le potentiel de développement de la Nouvelle Calédonie reste intact malgré la situation actuelle. Si la BCI peut agir ainsi pour

Malgré la crise, la BCI affirme son rôle d'acteur majeur de la relance économique calédonienne, aux côtés des populations, des entreprises et de ses collaborateurs.

ses clients, c'est grâce à l'engagement permanent de l'ensemble de ses collaborateurs, attachés aux valeurs humaines d'une banque fortement ancrée sur son territoire et attentive aux situations des populations et des entreprises calédoniennes. La reconstruction de l'économie calédonienne, qui permettra un retour de la croissance, de l'emploi et donc de la prospérité, devra être plus diversifiée mais aussi plus ouverte aux opportunités internationales. La BCI sera un acteur majeur de cette relance économique par sa capacité de financement, par les moyens technologiques modernes mis à disposition de ses clients et par l'accompagnement du groupe BRED et de son réseau de filiales internationales, mais surtout par l'engagement et la compétence de ses équipes.

Éric Wiard



Le mot de la BRED



JEAN-PAUL JULIA
Directeur Général

L'année 2025 a marqué une étape importante dans l'histoire commune qui unit la BCI et BRED Banque Populaire : vingt ans d'engagement partagé au service de la Nouvelle-Calédonie.

La BCI est la banque numéro 1 en Nouvelle-Calédonie. Elle constitue le premier réseau bancaire du territoire, présent au plus près des Calédoniens, de leurs familles, des professionnels, des entreprises, des associations et des institutions.

Banque profondément calédonienne, la BCI bénéficie également de l'appui de BRED Banque Populaire, dont l'ancrage dans le Pacifique renforce son ouverture sur l'environnement régional. Cette appartenance à un ensemble bancaire solide, présent dans plusieurs territoires du Pacifique, constitue un atout pour accompagner durablement le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Notre ambition commune repose sur une conviction simple : permettre à la BCI de poursuivre son développement comme une banque utile, performante et pleinement ancrée dans son territoire.

Je veux saluer avec fierté l'engagement des équipes de la BCI. Leur professionnalisme, leur connaissance du terrain et leur attachement à la Nouvelle-Calédonie sont au cœur de la confiance que leur accordent les clients. C'est sur cette force collective que nous continuerons à construire l'avenir.

Je veux saluer avec fierté l'engagement des équipes de la BCI."

Vingt ans après l'entrée de BRED Banque Populaire au capital de la BCI, notre ambition demeure claire : soutenir la première banque et le premier réseau bancaire de Nouvelle-Calédonie, au service des Calédoniens et du développement du territoire.

Jean-Paul Julia

Au cœur du vivant

Notre thématique illustrative du Rapport d'activité 2025



L'amborella, aux origines du vivant
P.18



Le Cagou, gardien d'un patrimoine unique
P.26



La fougère arborescente, héritage des forêts anciennes
P.30



Le gecko géant, gardien des forêts nocturnes
P.38



Le kaori, pilier des forêts humides
P.46



Le niaouli, la force d'adaptation
P.54



Le pin colonnaire, signature du paysage calédonien
P.62



Le notou, géant discret des forêts
P.68



La perruche d'Ouvéa, trésor insulaire
P.74



Le tricot rayé, sentinelle des lagons
P.106



Le santal, richesse précieuse et fragile
P.136



Une biodiversité qui nous inspire

Au cœur du vivant, la Nouvelle-Calédonie révèle une biodiversité exceptionnelle, reconnue parmi les plus riches et les plus singulières au monde. Des récifs coralliens du lagon aux forêts humides de la chaîne centrale, en passant par les maquis miniers et les mangroves, chaque écosystème abrite une multitude d'espèces animales et végétales qui participent à l'équilibre et à la richesse du territoire. Cette diversité est le reflet d'une capacité d'adaptation et de résilience forgée au fil du temps. Face aux changements, aux défis environnementaux, économiques et sociaux, le vivant trouve les ressources pour se transformer, se renouveler et poursuivre son développement. Ces qualités résonnent particulièrement dans le contexte qu'a connu la Nouvelle-Calédonie au cours de l'année écoulée.

À travers ce thème, nous avons souhaité mettre en lumière ce patrimoine naturel unique qui façonne l'identité calédonienne et constitue un héritage précieux pour les générations futures. Les espèces présentées au fil de ce rapport illustrent la beauté, la diversité et la force du vivant. Elles nous rappellent également l'importance de préserver les équilibres qui permettent à notre territoire de grandir et de se projeter avec confiance vers l'avenir.

Nos partenaires financiers



La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne. Plus grande institution financière multilatérale au monde, elle est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds de l'action en faveur du climat.

LA BEI EN BREF

Depuis sa création en 1958, la BEI a investi plus de mille milliards d'euros dans des projets en Europe et dans des pays du monde entier. L'action pour le climat est au cœur de toutes les activités de la BEI, qui ciblent les domaines prioritaires suivants : climat et environnement, développement, innovation et compétences, petites et moyennes entreprises, infrastructures et cohésion.

Le Fonds européen d'investissement, qui fait partie du Groupe BEI, est pour sa part spécialisé dans le soutien aux PME par le financement de nouvelles entreprises, de la croissance, de l'innovation, de la recherche-développement, de l'emploi et du développement régional.

La BEI collabore avec d'autres institutions de l'Union européenne pour favoriser l'intégration européenne, promouvoir le développement dans l'UE et soutenir les politiques de celle-ci. Ces activités ne se limitent toutefois pas à l'Europe : la BEI intervient dans plus de 160 pays et améliore la vie de millions de personnes chaque année.

L'interconnexion est au cœur de l'action de la Banque depuis sa création. Dans toute l'Europe, les

investissements de la BEI rapprochent les pays. Par l'intermédiaire de sa branche BEI Monde, qui a été créée en 2022 pour accroître l'impact de ses financements en faveur du développement, elle aide à relever les défis mondiaux, à favoriser la croissance et à multiplier les perspectives sur tous les continents.

Les changements climatiques et la durabilité environnementale sont également au cœur des activités de la BEI dans cette partie du globe. Dans le Pacifique, où la concentration de petits États insulaires en développement est la plus élevée au monde, la BEI a pour mission de protéger les infrastructures vitales, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et les écosystèmes.

En 2025, la BEI a octroyé plus de 1,1 milliard d'euros en appui d'un développement durable et inclusif.

En ces temps où la valeur du multilatéralisme est remise en question, l'action de la BEI vient constamment nous rappeler que l'union des Européens fait leur force.

La BEI intervient au côté de la BCI pour le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie.

www.eib.org



Co-Actionnaire historique de la BCI, l'AFD reste présente au Conseil d'Administration de la BCI et continue d'être un partenaire essentiel pour la Banque notamment sur le plan financier.

À PROPOS DU GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe AFD finance et accélère les transitions pour un monde plus juste, sûr et résilient, en s'engageant pour les populations avec ses partenaires, partout dans le monde. Fort de ses entités complémentaires, l'Agence française de développement pour les financements publics, Proparco pour l'investissement privé responsable, et Expertise France pour l'expertise technique, le Groupe répond à tous les enjeux liés au développement durable.

Engagé dans plus de 160 pays ainsi que dans les Outre-mer, il adapte ses interventions aux réalités du terrain, soutenant activement les initiatives locales. Avec plus de 4 000 projets alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD), le groupe AFD, au nom des Français, mobilise tous les acteurs engagés dans le développement économique et la préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes ou encore la santé mondiale. Du côté des autres, pour un monde en commun.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, l'AFD s'attache au renforcement du lien social, de la lutte contre le changement climatique et de la diversification économique. Partenaire historique des collectivités locales, l'AFD accompagne ces dernières au quotidien, en les finançant et en mettant à leur disposition son expertise. De la même manière, l'AFD appuie également le secteur privé.

La direction régionale Océan Pacifique a été créée en 2018. Les activités du Groupe AFD dans le Pacifique couvrent 18 États et territoires insulaires (dont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna) et ciblent en priorité les enjeux du changement climatique et la préservation de la biodiversité, à travers des projets régionaux ou bilatéraux. Pour ce faire, le Groupe s'inscrit dans une démarche partenariale et mobilise son expérience globale, à la fois dans les territoires ultra-marins et les États insulaires pour favoriser la coopération régionale, au service des populations de la région.

<https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/trois-oceans>

Introducing New Caledonia

Population (2025)

264 596

Main and capital city

Noumea

Area

18 576 km²

Exclusive Economic Zone

1.4 million km²

Currency

Franc CFP (XPF) / Fixed Exchange Rate with Euro since 1946 : 1 000 XFP = 8.38 EUR

Gross Domestic Product (2024 est.)

939 billion XPF (7,9 billion EUR)

Economic growth (2024 est.)

-13.5 %

GDP per capita (2024 est.)

3.4 millions XPF (28 500 EUR)

New Caledonia is a French overseas territory with a high degree of autonomy, with its own Government and Congress. Caledonians are both French and European citizens, while France is represented locally by a High Commissioner.

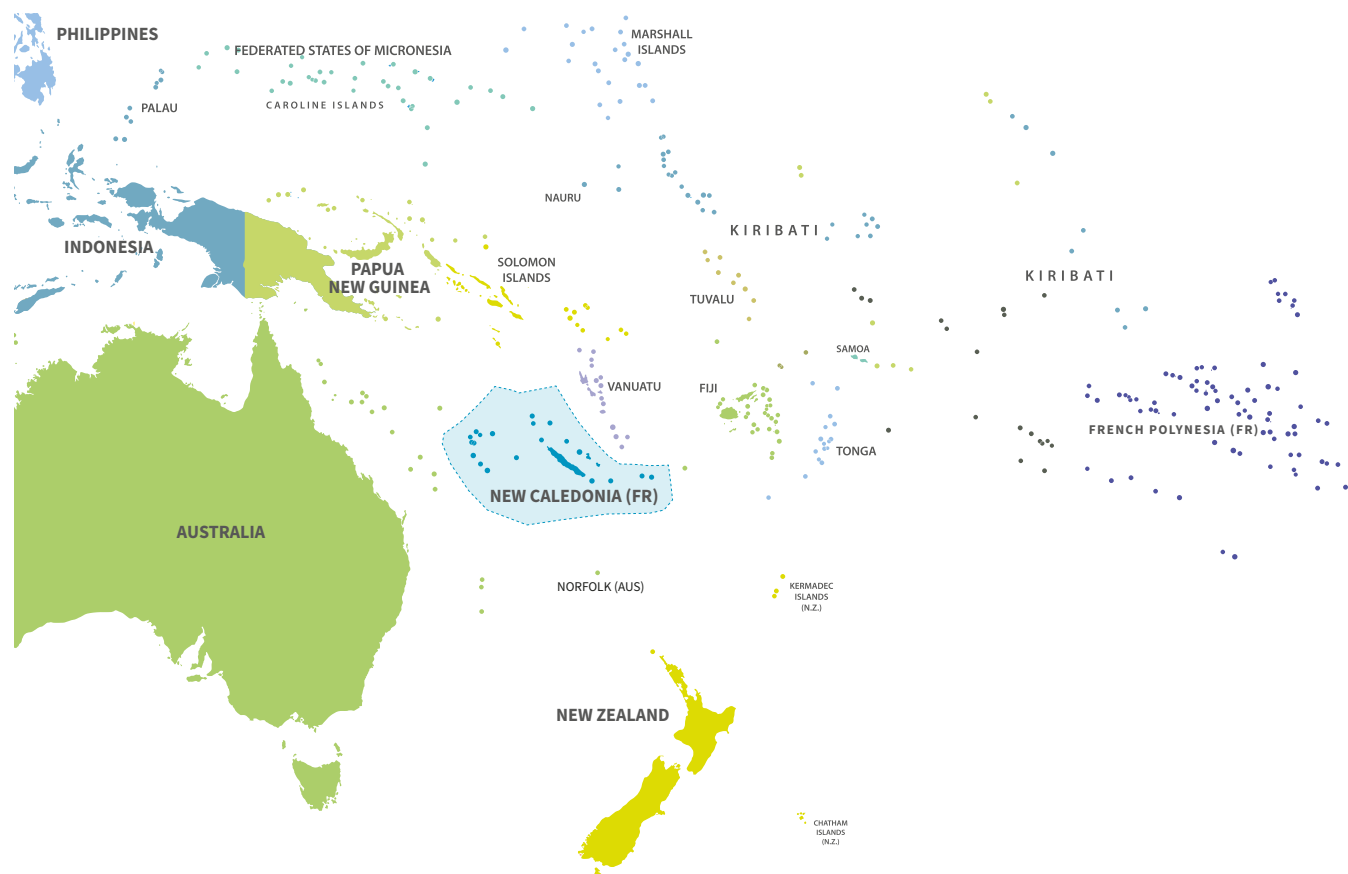
The territory is structured into **three provinces** : the Northern and Southern Provinces on the mainland, and the Loyalty Islands Province, comprising four islands located to the east of the mainland. This institutional and geographic organisation reflects both the diversity and balance of the territory.

A member of the Pacific Community (SPC) since 1983, New Caledonia hosts the organisation's regional headquarters in Nouméa, reinforcing its role as a key hub for regional cooperation and expertise in the South Pacific.

Situated in the heart of the South Pacific Ocean, New Caledonia benefits from a strategic location and maintains close economic and institutional ties with

its neighbouring partners, particularly Australia and New Zealand.

While these countries remain the region's principal economic engines, New Caledonia stands apart thanks to its exceptional natural resource endowment. Its rich subsoil - particularly in nickel - has long underpinned the development of a significant metallurgical industry. In recent years, however, this sector has entered a phase of transformation, facing both structural challenges and opportunities linked to the global energy transition. As one of the world's leading nickel producers, the territory remains strategically positioned within emerging value chains, particularly in battery and renewable energy technologies.



Following three referendums held between 2018 and 2021, New Caledonians confirmed their decision to remain within the French Republic. In 2024, however, a period of civil unrest highlighted persistent political and institutional tensions, notably regarding electoral reforms and the future governance framework. By the end of 2025, while the security situation has stabilised and economic activity is gradually recovering, institutional discussions remain largely at an impasse. Despite ongoing dialogue between stakeholders, progress has been limited, and the definition of a clear and shared political trajectory continues to face significant challenges.

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque Calédonienne d'Investissement (Caledonian Investment Bank) is deeply committed to its territory and its region, the South Pacific. These are its "raison d'être".

The Bank is the result of the transformation of a company, which started in 1956 to contribute to the development of New Caledonia. As a matter of fact, since its creation, the Bank carries a strong social and regional responsibility.

After obtaining the status of a "credit institution" in 1988, the Bank became a full scope commercial bank in 1992.

Initially small, compared to the competitors in the market already operating, it has become in less than 25 years, the first bank of New Caledonia, both by the size of its branch network, as well as its loans and deposit market share. It now employs around 450 people and has over 100 000 clients for a population of 265 000. The status of the Bank is quite atypical as it is a mix between the public and private sector. Indeed, its capital is 50.0 % owned by the territory of

New Caledonia, 49.9 % by BRED Banque Populaire Group (COFIBRED) and 0.1 % by the Agence française de développement - AFD (the initial co-shareholder with New Caledonia when the Bank started and until 2005).

2025: A YEAR OF PROFOUND UPHEAVAL

2025 was a remarkable year in many respects, marked by persistent tensions and deep challenges to the international order.

In addition to the ongoing conflicts between Russia and Ukraine and between Israel and Iran, to mention only the most significant, further disputes emerged, receiving less international attention, notably between India and Pakistan and between Thailand and Cambodia.

Following his return to the presidency of the United States, Donald Trump initiated the most significant increase in trade tariffs since the Second World War, generating substantial trade tensions. Chinese exports to the United States declined by more than 25% and were redirected towards other markets around the world. Nevertheless, growth forecasts, which had been revised downward at the beginning of the year following these U.S. policy announcements, ultimately returned to their pre-election levels: 3.2% for global growth, 2.0% for the United States, 1.2% for the euro area and 4.8% for China.

Inflation stabilised in the euro area around the European Central Bank's 2% target without requiring a recession to bring it under control, although it remains above this level in other major advanced economies. Debt levels in the world's largest economies remained broadly unchanged: just above 60% of GDP in Germany, slightly above 100% in the United Kingdom and around 115% in the United States. By contrast, debt levels continued to rise in France, reaching 120% of GDP, and in Italy, approaching 140%.

The year 2025 also confirmed the continuation of major structural transformations. Technological advances, particularly in the field of artificial intelligence, are expected to profoundly reshape production systems, services and economic organisation, while also raising significant regulatory, employment and ethical challenges. At the same time, the global energy transition continued—at least in those regions where it has not been called into question—supported by sustained investment in renewable energy and infrastructure. Meanwhile, the effects of climate change continued to intensify through the growing frequency of extreme weather events, with significant environmental and economic consequences.

Against this uncertain international backdrop, New Caledonia continued throughout 2025 the efforts already undertaken to address the consequences of the nickel crisis and the civil unrest of 2024. The year was largely devoted to stabilising the situation and defining a roadmap for future recovery. Stakeholders broadly agree that such a recovery remains contingent upon the establishment of a clear institutional framework for the Territory, which remains a key expectation of both the population and the wider business community. From an economic perspective, activity remained durably affected by the destruction and disruptions resulting from the events of 2024. While signs of recovery emerged in certain sectors, business confidence remained fragile and at a very low level. Public finances, social protection systems and businesses continued to bear the cumulative effects of the crisis, while investor confidence has yet to be fully restored.

KEY INDICATORS

(thousand EUR)

	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Net Interest Income	59,700	66,671	57,069	47,904	40,537	-15.4%
Net Fees	31,198	34,737	34,394	29,798	30,690	+3.0%
Others incomes	4,890	49,040	5,159	3,344	5,254	+57.1%
Gross Income	95,789	106,347	96,622	81,046	76,481	-5.6%
Operating Expenses	-47,874	-50,861	-54,034	-52,429	-54,088	+3.2%
Operating Résult	47,915	55,486	42,588	28,618	22,392	-21.8%
Cost of risk	-9,213	-10,324	-6,072	-36,064	-12,367	-65.7%
Opérating Result after cost of Risk	38,702	45,162	36,516	-7,446	10,026	ns
Profits and lost on fixed assets	-74	-42	-26	1,747	-224	ns
Extraordinary result	348	557	80	114	619	ns
Result before tax	38,976	45,693	36,638	-5,586	10,421	ns
Net Résult	21,163	25,329	20,955	-6,523	6,625	ns
COST TO INCOME RATIO	48.4%	46.2%	54.1%	64.7%	69.5%	+4.8 pts
SOLVENCY RATIO	18.2%	17.7%	18.7%	19.3%	20.4%	+1.1 pt

	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
CREDIT EXPOSURE	2,777,201	2,942,180	2,938,187	2,845,389	2,778,674	-2.3%
including :						
Total Long term Credits	2,647,837	2,795,244	2,798,840	2,697,447	2,632,959	-2.4%
Total non amortissables	117,851	138,321	130,858	141,671	139,801	-1.3%

	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
DEPOSITS	2,162,083	2,266,552	2,161,603	2,119,001	2,048,628	-3.3%
Current accounts	1,310,385	1,292,951	1,134,366	1,054,906	988,937	-6.3%
Saving accounts	236,857	248,866	219,006	194,754	178,566	-8.3%
Term Deposits	614,840	724,736	808,231	869,342	881,124	+1.4%



L'amborella, aux origines du vivant

Endémique de la Nouvelle-Calédonie, l'amborella (*Amborella trichopoda*) est une plante unique au monde. Présente dans les forêts humides, elle occupe une place essentielle dans la compréhension de l'évolution des plantes à fleurs. Issue d'une lignée très ancienne, elle est considérée comme l'une des premières plantes à fleurs apparues sur Terre, offrant un lien direct avec les origines du vivant.

NOM SCIENTIFIQUE
Amborella trichopoda

STATUT
Espèce endémique

RÉPARTITION
Forêts humides

RÔLE
Intérêt scientifique majeur

PARTICULARITÉ
Plante la plus ancienne connue

MENACES PRINCIPALES
Dégradation de l'habitat

SYMBOLE
Origine du vivant

Discrète, elle joue pourtant un rôle majeur dans la recherche scientifique et la connaissance de la biodiversité. La dégradation de son habitat représente aujourd'hui sa principale menace. Symbole des origines et de la connaissance, l'amborella incarne un patrimoine scientifique et naturel d'une valeur exceptionnelle.



Le contexte mondial et calédonien

2025, une année vertigineuse à bien des égards, marquée par des tensions persistantes et des remises en cause profondes des équilibres internationaux.

Aux conflits déjà existants, Ukraine-Russie et Israël-Iran, pour ne citer que les principaux, se sont ajoutés ceux moins médiatisés, entre l'Inde et le Pakistan, ainsi qu'entre la Thaïlande et le Cambodge.

De retour à la tête des États-Unis, Donald Trump a déclenché le plus important relèvement des barrières tarifaires commerciales depuis la Seconde Guerre mondiale, engendrant d'importantes tensions commerciales. Les exportations chinoises vers les États-Unis ont enregistré un repli de plus de 25 % et ont été redirigées vers le reste du monde. Néanmoins, les prévisions de croissance, qui avaient été revues à la baisse en début d'année à la suite de ces annonces américaines, sont finalement revenues à leur niveau antérieur aux élections américaines : 3,2 % pour la croissance mondiale, 2 % pour les États-Unis, 1,2 % pour la zone euro et 4,8 % pour la Chine.

L'inflation s'est stabilisée en zone euro autour de l'objectif de 2 %, sans que sa décrue ne se fasse au prix d'une récession, mais elle persiste au-dessus de ce niveau dans les autres grandes économies avancées.

Les taux d'endettement des grandes économies restent à peu près inchangés : pour l'Allemagne, juste au-dessus de 60 % ; pour le Royaume-Uni, légèrement supérieurs à 100 % ; et pour les États-Unis, à 115 %. Ils sont en hausse pour la France, à 120 %, et pour l'Italie, à près de 140 %.

L'année 2025 a également confirmé la poursuite de mutations structurelles majeures. Les avancées technologiques, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, annoncent des transformations en profondeur des modes de production, des services et de l'organisation des économies, tout en soulevant d'importants enjeux en matière de régulation, d'emploi et d'éthique.

Parallèlement, la transition énergétique s'est poursuivie à l'échelle mondiale - du moins là où elle n'est pas remise en cause - portée par des investissements soutenus dans les énergies renouvelables et les infrastructures, tandis que les effets du changement climatique ont continué de se manifester à travers la multiplication

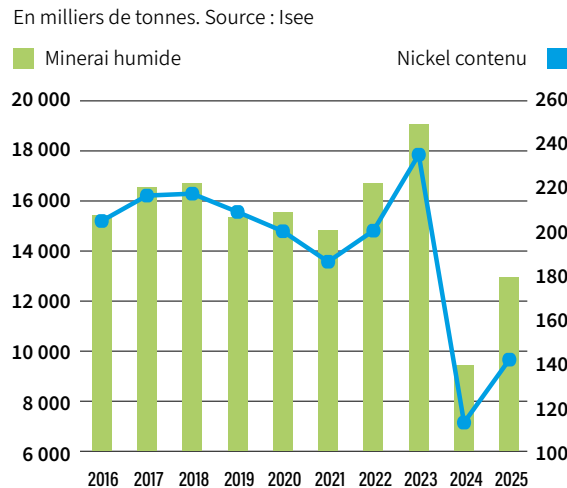
d'événements climatiques extrêmes, affectant les équilibres environnementaux et économiques.

Dans ce contexte international incertain, **la Nouvelle-Calédonie** a poursuivi en 2025 les efforts déjà engagés pour faire face aux conséquences de la crise du nickel et des émeutes de 2024. L'année a été largement consacrée à stabiliser la situation et à définir une feuille de route pour une future reprise. Les différents acteurs s'accordent à dire que cette dernière reste suspendue à la mise en place d'un avenir institutionnel pour le territoire, ce qui constitue une attente forte de la population et de l'ensemble des acteurs économiques. Sur le plan économique, l'activité est restée durablement affectée par les destructions et les perturbations consécutives aux événements de 2024. Si certains signes de reprise ont pu être observés dans quelques secteurs, le climat des affaires demeure fragile et à un niveau très bas. Les finances publiques, les comptes sociaux et les entreprises ont continué de subir les effets cumulés de la crise, tandis que la confiance des investisseurs reste à reconstruire.

Les conséquences sociales et démographiques de la crise ont également continué de se faire sentir en 2025. Les tensions sociales persistantes, les difficultés d'accès à l'emploi et aux services, ainsi que les mouvements de départ amorcés les années précédentes, constituent des facteurs de fragilisation durable de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire.

Enfin, **l'industrie du nickel**, pilier historique de l'économie calédonienne, demeure confrontée à des défis structurels majeurs. Déjà fragilisée par un environnement international très concurrentiel et par des difficultés économiques et financières profondes, elle poursuit une phase critique de restructuration dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes quant à son avenir et à son rôle dans le développement économique du territoire.

EXTRACTION MINIÈRE



L'**extraction minière** enregistre un début de reprise après le fort ralentissement observé en 2024. Elle atteint 13 millions de tonnes en 2025, contre 9 millions de tonnes en 2024 après l'arrêt ou la fermeture de sites miniers, mais demeure toutefois inférieure au niveau enregistré en 2023 (19 millions de tonnes).

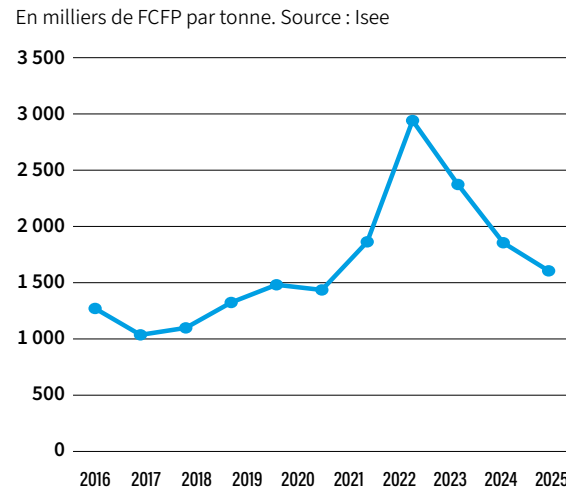
Cette reprise partielle s'explique par la remise en activité de certains sites miniers rendue possible par une stabilisation progressive du contexte local.

Le volume de nickel contenu dans ces extractions s'établit à 143 200 tonnes en 2025 (+24 %), contre 115 510 tonnes en 2024. À titre de comparaison, l'année 2023 constituait un niveau record avec 233 375 tonnes, soit une diminution de 61 % en deux ans.

La teneur moyenne en nickel par tonne de minerai extrait s'inscrit, pour sa part, en recul de 12 points de base et s'élève à 1,11 %.

Le marché du nickel reste orienté à la baisse en 2025, dans le prolongement du décrochage amorcé en 2023.

ÉVOLUTION DU PRIX DU NICKEL (EN MOYENNE ANNUELLE)



Malgré quelques signes de stabilisation en fin d'année, les prix demeurent pénalisés par un déséquilibre persistant entre une offre mondiale abondante et une demande encore modérée.

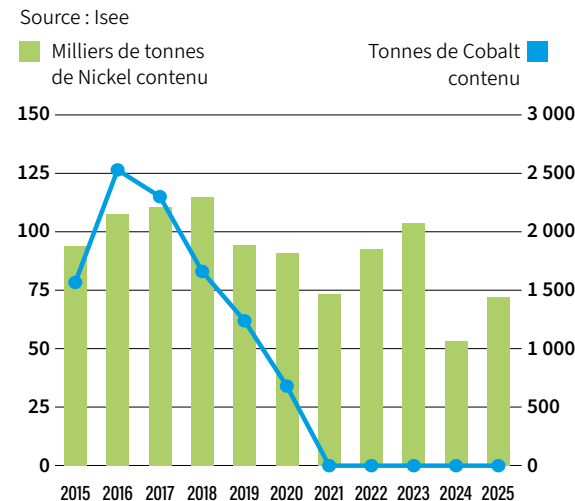
La production continue de croître à l'échelle mondiale, tirée principalement par l'Indonésie, qui consolide sa position dominante et maintient une pression durable sur le marché grâce à un modèle industriel à bas coûts.

Dans ce contexte, les producteurs hors Indonésie et Chine, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Australie, restent confrontés à des coûts d'exploitation plus élevés et voient leur compétitivité dégradée.

Le cours du nickel a ainsi poursuivi sa baisse en 2025, s'établissant en moyenne à 1,6 million de FCFP/tonne, contre 1,9 million de FCFP/tonne en 2024, soit un recul de 15,8 % sur un an.

Dépendante du niveau d'extraction minière, **la production métallurgique** de nickel s'établit à

PRODUCTION MÉTALLURGIQUE



72,2 milliers de tonnes de nickel contenu, soit une progression de 35 % sur un an. Par rapport à 2023, elle affiche néanmoins une baisse de 30 % sur deux ans, en raison des perturbations évoquées précédemment.

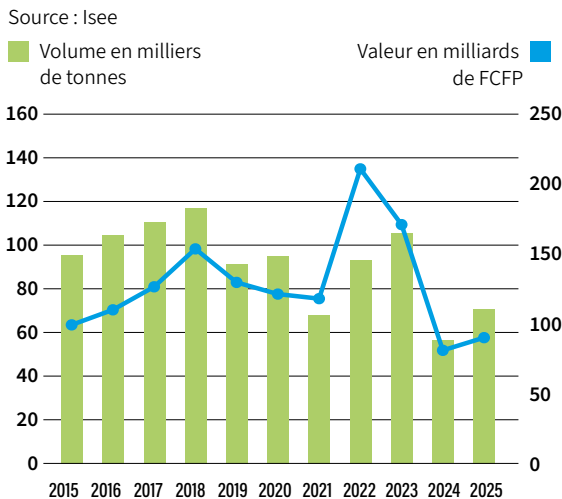
Les exportations minières⁽¹⁾ atteignent 5 millions de tonnes en 2025, en hausse par rapport à 2024 (4,4 millions de tonnes) mais restent nettement inférieures au niveau de 2023 (7,7 millions de tonnes). Cette évolution traduit une reprise partielle de l'activité minière après les fortes perturbations de l'année passée.

En valeur, les exportations s'établissent à 28,1 milliards FCFP en 2025, proches des 27,7 milliards FCFP de 2024 mais très inférieures aux 55,9 milliards FCFP de 2023 et 73,1 milliards FCFP de 2022 avec un cours moyen qui a chuté de 43 % en 3 ans.

Les exportations minières calédoniennes sont principalement à destination de la Corée du sud et de la Chine et dans une moindre mesure du Japon.

(1) Revue complète de l'historique des exportations minières par la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie en 2025.

EXPORTATIONS MÉTALLURGIQUES



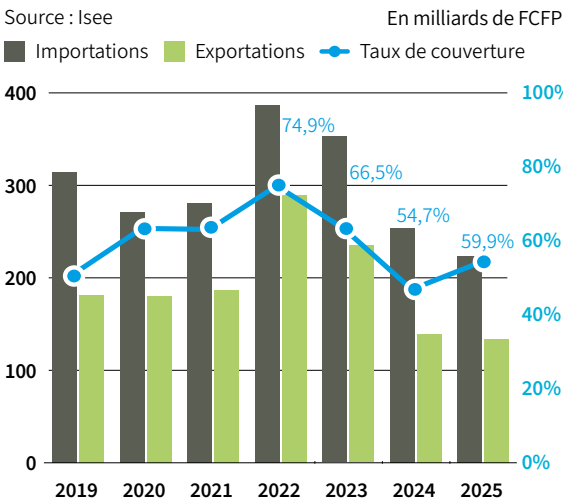
Les exportations métallurgiques atteignent 70,7 milliers de tonnes en 2025, en croissance de 29 % par rapport à 2024 qui constituait le niveau le plus faible de ces 25 dernières années, avec 56,2 milliers de tonnes. En 2023, elles s'élevaient à 105 milliers de tonnes, soit une diminution de 33 % en deux ans.

L'Asie demeure la principale destination de ces exportations et représente 85,4 % des volumes expédiés.

La balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie reste déficitaire en 2025 à hauteur de 89 milliards de FCFP. Les échanges extérieurs, toujours affectés par la crise de 2024, se maintiennent à des niveaux historiquement bas. Un léger redressement apparaît toutefois en cours d'année, avec une stabilisation des flux et une reprise partielle des exportations, signe d'une amélioration encore timide de l'activité économique.

Les importations du territoire ont diminué de 12 % sur un an et s'établissent à 223 milliards FCFP en 2025

BALANCE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



contre 254 milliards FCFP en 2024 et 353 milliards FCFP en 2023. Sur deux ans, la baisse est de 51 % en volume et de 37 % en valeur. Cette contraction touche tous les secteurs, mais elle est un peu moins marquée en valeur sur l'alimentaire (-8 %) et la chimie (-7 %).

Les exportations qui sont issues à 90 % en valeur de l'activité nickel, ont pour leur part diminué de 3 milliards FCFP sur un an (-2 %) à 135 milliards FCFP en 2025. Cette contraction est plus marquante à 2 ans (-43 %), sous l'effet de la forte baisse du volume de l'activité du nickel accentuée par la baisse des prix.

Le taux de couverture des importations par les exportations qui a connu son plus bas niveau des 10 dernières années en 2024 avec 54,7 %, s'élève à 59,9 % en 2025.

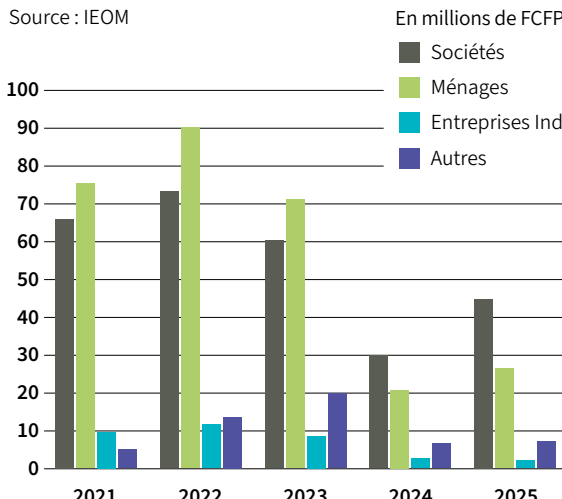
Le secteur du BTP est actuellement confronté à d'extrêmes difficultés. En fort ralentissement depuis plusieurs années, il a connu son plus bas niveau d'activité en 2024 et les chiffres de 2025 s'annoncent plus mauvais encore. En témoigne, la consommation

de ciment, marqueur de l'activité du secteur dont les chiffres sur les 10 premiers mois de l'année annonce une baisse de près de 30 % par rapport à 2024. Cela constituera le plus bas niveau depuis 1995, année depuis laquelle cette activité est mesurée. Le secteur a perdu 2 026 emplois (-25,2 %) entre le 3^e trimestre 2023 et le 3^e trimestre 2025. Il faut remonter à 1997 pour trouver un chiffre aussi bas.

L'activité touristique n'a pas connu de reprise en 2025. 58 421 visiteurs sont entrés sur le Territoire au cours de l'année contre 59 399 en 2024, des niveaux 50 % en dessous de la moyenne de ces 20 dernières années si l'on exclut la période COVID.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation a été plutôt contenue en 2025 et enregistre une progression moyenne sur l'année de 1,1 %. Dans le détail, l'évolution moyenne des prix a été de 2,8 % pour l'alimentation, de 2,2% pour les services, de 2,1% pour l'énergie et de -4,1 % pour les produits manufacturés.

OCTROIS DE CRÉDITS AMORTISSABLES DE PLACE



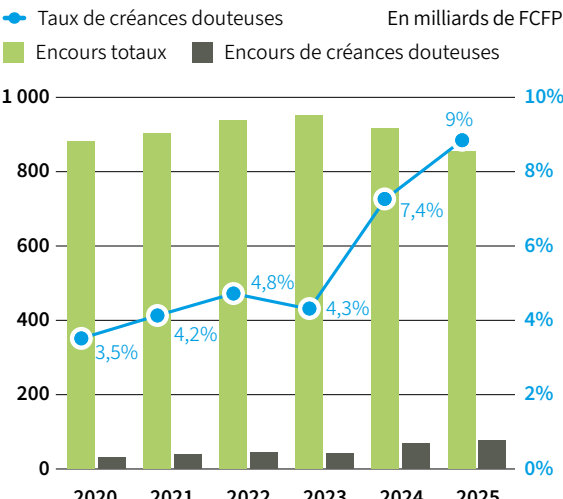
Pour les 20 % des ménages calédoniens les plus modestes, l'inflation moyenne a été de 2,2 %, le double de celle de l'ensemble des foyers.

Après un an et demi de forte contraction, l'emploi salarié poursuit son repli au 3^e trimestre 2025⁽²⁾ mais à un rythme nettement ralenti (-250 emplois). Sur deux ans, la perte reste marquée, proche de 13 000 emplois, soit environ 1 emploi sur 6 dans le secteur privé. La situation demeure dégradée dans plusieurs secteurs clés : le repli se poursuit dans l'industrie et la construction, tandis que le commerce reste globalement stable à un niveau bas. Les services enregistrent une quasi-stagnation. Par ailleurs, l'agriculture se replie légèrement après le sursaut observé au trimestre précédent. Dans le secteur public, les effectifs poursuivent leur redressement, portés notamment par la hausse du nombre de contractuels. Ainsi, si la dégradation tend à ralentir, le marché du travail reste globalement fragile.

(2) Dernières données disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

(3) Les données proviennent des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Ils n'incluent pas les crédits qui pourraient être octroyés par la CASDEN, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, ou tout établissement situé hors de Nouvelle-Calédonie mais ayant une activité sur le Territoire.

EVOLUTION DES ENCOURS ET CRÉANCES DOUTEUSES



Dans le domaine bancaire, la demande de crédits amortissables⁽³⁾ s'est élevée à 80,3 milliards FCFP en 2025 contre 59,8 milliards FCFP en 2024. Ces chiffres constituent les montants des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des déblocages qui en découleront au regard du fait que chaque client a parfois sollicité plusieurs établissements, avec la liberté d'accepter ou non l'offre de crédit qui lui a été proposée, et la réalisation de son projet étant elle-même parfois soumise à conditions.

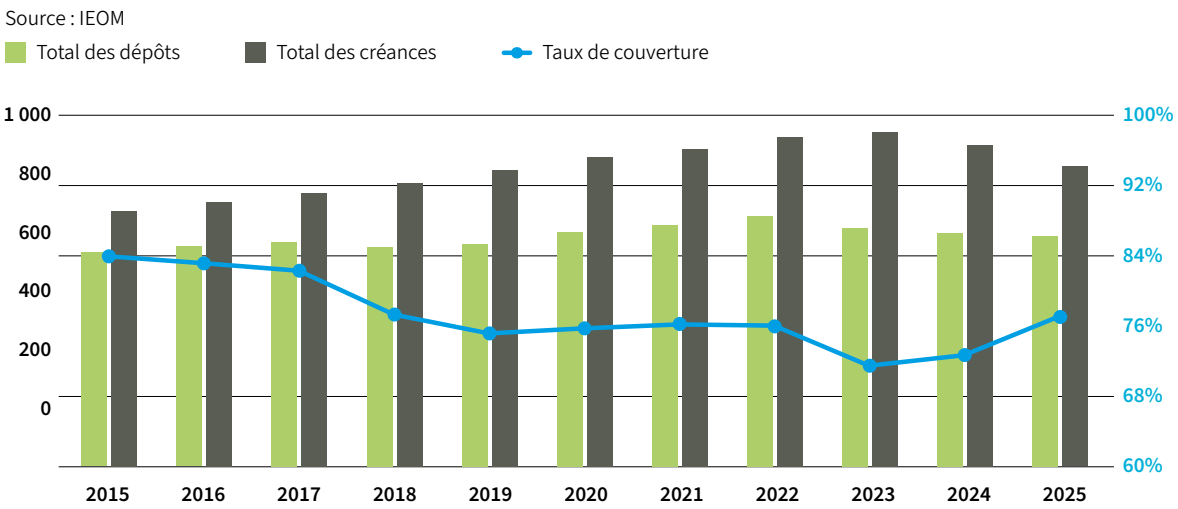
Dans le détail, la demande de crédits des sociétés non financière s'est élevée à 44,8 milliards FCFP, 26,4 milliards FCFP pour les particuliers et 2,1 milliards FCFP pour les entrepreneurs individuels. Enfin, la demande de crédits des administrations publiques atteint 6,5 milliards FCFP en 2025.

Les encours de crédits à la clientèle non financière des établissements de la place atteignent 854 milliards de FCFP au 31 décembre 2025. Ils sont en baisse de 62 milliards FCFP (-6,7 %) par rapport à 2024. Cette contraction résulte du recul de la production de crédits (189 milliards FCFP en 2022, 160 milliards FCFP en 2023, 60 milliards FCFP en 2024 et 80 milliards en 2025), les octrois qui en résultent ne permettent pas de compenser l'amortissement des crédits en cours.

Les créances douteuses de la place atteignent 77 milliards FCFP au terme de l'année. Après avoir crû de 26 milliards FCFP (+63 %) en 2024, elles enregistrent une nouvelle hausse de 9 milliards FCFP en 2025 (+14 %). Initiée sur fonds de crise du nickel, leur croissance a été fortement amplifiée par les événements de 2024. Sur deux ans, la progression est de 85 %. Au 31 décembre 2025, la masse des créances douteuses représente 8,97 % des encours de crédits de la place, contre 7,37 % en 2024 et 4,34 % en 2023.

COUVERTURE DES CRÉANCES CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE PAR LES DÉPÔTS

En milliards de FCFP



Les dépôts de la clientèle non financière auprès des établissements de la place s’élèvent à 657 milliards de FCFP à fin 2025. Ils enregistrent une baisse de 7,4 milliards FCFP (-1,1 %). Dans le détail, les dépôts des sociétés progressent de 14,1 milliards de FCFP, tandis que ceux des particuliers diminuent de 6,2 milliards de FCFP et ceux des autres agents économiques incluant notamment les organismes de sécurité sociale et les associations sont en baisse de 14,6 milliards FCFP.

Le déficit local emplois-ressources, qui s’établit à 192 milliards de FCFP à fin 2025, se réduit sous l’effet de la contraction des encours de crédits engagée depuis 2023. Le taux de couverture des crédits par les dépôts atteint ainsi 77,5 % en fin 2025, contre 72,6 % en 2024 et 71,4 % à fin 2023. Notons que la collecte réalisée par l’OPT, incluse dans les

dépôts de la place, ne contribue pas au refinancement de l’économie. Il en est de même pour une partie de la collecte du Livret A qui doit être centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que des dépôts des clients affiliés à la CASDEN, eux aussi centralisés auprès de cet établissement.

Dans ce contexte, **l’Institut d’Emission d’Outre-Mer** (IEOM) a poursuivi son soutien à l’économie, en apportant au système bancaire une partie de la liquidité nécessaire à l’accompagnement et au soutien de l’économie. À fin 2025, le refinancement accordé par l’Institut aux établissements financiers de Nouvelle-Calédonie a atteint 120 milliards FCFP.



Le Cagou, gardien d'un patrimoine unique



Endémique de la Nouvelle-Calédonie, le cagou (*Rhynochetos jubatus*) est une espèce emblématique qui ne vit nulle part ailleurs sur la planète. Présent principalement dans les forêts humides de la Grande Terre, notamment dans le parc de la Rivière Bleue et les massifs du sud et du centre, il témoigne de l'isolement géographique exceptionnel de l'archipel. Issu d'une lignée ancienne, sans équivalent proche dans le monde actuel, le cagou est souvent considéré comme un « fossile vivant ». Son incapacité à voler, héritée d'un environnement longtemps dépourvu de prédateurs, le rend aujourd'hui particulièrement vulnérable face aux espèces introduites.

NOM SCIENTIFIQUE
Rhynochetos jubatus

STATUT
Espèce endémique et protégée

RÉPARTITION
Forêts humides de la Grande Terre
(principalement Sud et Centre)

POPULATION ESTIMÉE
Environ 1 000 à 2 000 individus à l'état sauvage

PARTICULARITÉ
Oiseau incapable de voler

MENACES PRINCIPALES
Chiens, chats, rats, dégradation
de l'habitat

SYMBOLE
Considéré comme l'oiseau emblématique de la
Nouvelle-Calédonie

Reconnaissable à sa huppe élégante et à son plumage gris bleuté, il occupe une place essentielle dans l'équilibre des écosystèmes forestiers, en contribuant à la régulation des insectes et petits invertébrés. Longtemps en déclin, il bénéficie aujourd'hui de programmes de conservation qui ont permis de stabiliser certaines populations. Sa survie reste néanmoins étroitement liée à la préservation de son habitat naturel.

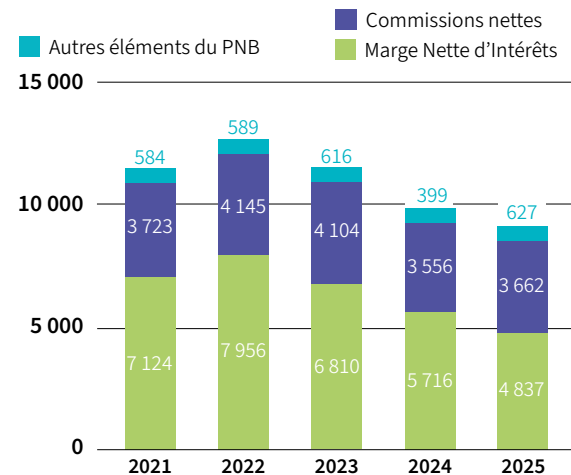
Symbole fort du territoire, le cagou incarne à la fois la singularité et la fragilité du patrimoine naturel calédonien. Le protéger, c'est participer à la transmission d'un héritage vivant unique au monde.



Chiffres clés

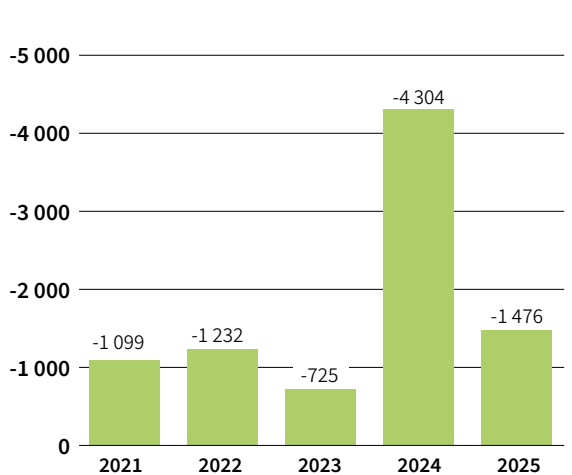


LE PRODUIT NET BANCAIRE En millions de FCFP

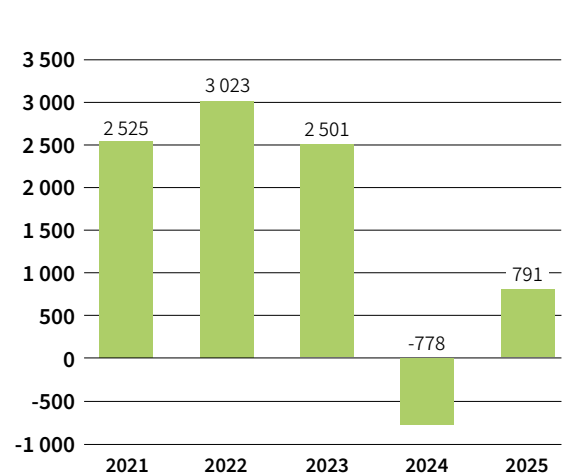


En millions de FCFP						
	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Marge Nette d'Intérêts	7 124	7 956	6 810	5 716	4 837	-15,4 %
Commissions nettes	3 723	4 145	4 104	3 556	3 662	+3,0 %
Autres éléments du PNB	584	589	616	399	627	+57,1 %
PNB	11 431	12 691	11 530	9 671	9 127	-5,6 %
Charges de fonctionnement	-5 713	-6 069	-6 448	-6 256	-6 454	+3,2 %
Résultat Brut d'Exploitation	5 718	6 621	5 082	3 415	2 672	-21,8 %
Coût du risque	-1 099	-1 232	-725	-4 304	-1 476	-65,7 %
Résultat d'Exploitation	4 618	5 389	4 358	-889	1 196	ns
Gains et pertes sur immo.	-9	-3	5	208	-27	ns
Résultat exceptionnel	42	67	10	14	74	ns
Résultat courant avant impôt et FRBG	4 651	5 453	4 372	-667	1 243	ns
Résultat net	2 525	3 023	2 501	-778	791	ns
Coefficient d'exploitation	48,4 %	46,2 %	54,1 %	64,7 %	69,5 %	+4,8 pts

COÛT DU RISQUE En millions de FCFP



RÉSULTAT NET En millions de FCFP

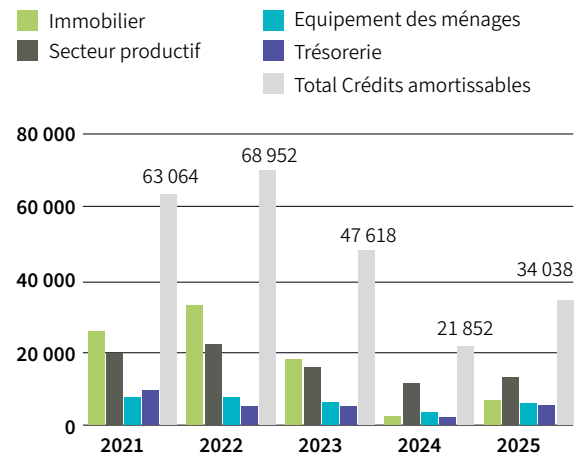


En millions de FCFP						
FONDS PROPRES	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Capital	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	-
Réserves	18 583	20 358	22 481	24 081	23 303	-3,2 %
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	2 525	3 023	2 501	-778	791	ns
Total capitaux propres	36 108	38 381	39 981	38 303	39 094	+2,1 %
Fonds pour risques bancaires généraux	5 521	5 521	5 521	5 521	5 521	-
TOTAL FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	38 779	40 443	42 635	43 501	43 522	+0,0 %

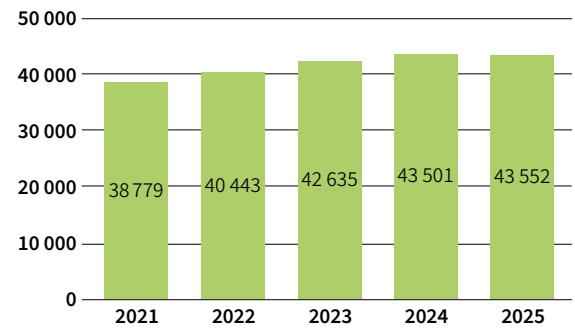
En millions de FCFP						
OCTROIS DE CRÉDITS	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Immobilier	25 740	33 237	18 817	3 194	7 458	+133,5 %
Secteur productif	19 888	22 714	16 302	11 823	13 645	+15,4 %
Equipement des ménages	7 812	7 933	6 697	4 150	6 210	+49,6 %
Trésorerie	9 624	5 069	5 802	2 685	5 775	+115,1 %
Collectivités publiques	-	-	-	-	950	ns
Total Crédits amortissables	63 064	68 952	47 618	21 852	34 038	+55,8 %
Escompte	1 646	1 985	2 894	1 654	1 340	-19,0 %
Dailly/OC/DPDA	6 382	7 052	7 829	5 322	4 994	-6,2 %
Promoteurs	1 922	2 192	1 551	1 183	523	-55,8 %
Cautions bancaires	2 456	3 905	5 196	2 252	2 681	+19,0 %
Crédits relais	1 720	1 827	1 098	1 278	612	-52,1 %
Total Autres crédits	14 125	16 963	18 568	11 690	10 151	-13,2 %
TOTAL DES OCTROIS	77 189	85 915	66 186	33 542	44 189	+31,7 %

En millions de FCFP						
PRODUCTION CASDEN	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Crédits immobiliers	2 021	2 520	2 885	2 050	3 204	+56,3%
Crédits consommation	913	1 033	1 094	704	858	+21,9%
TOTAL PRODUCTION CASDEN	2 934	3 553	3 979	2 754	4 063	+47,5%

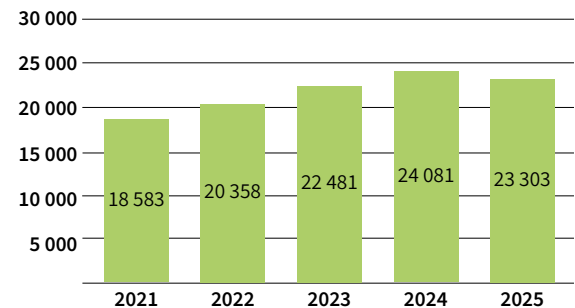
OCTROIS DE CRÉDITS AMORTISSABLES En millions de FCFP



FONDS PROPRES En millions de FCFP

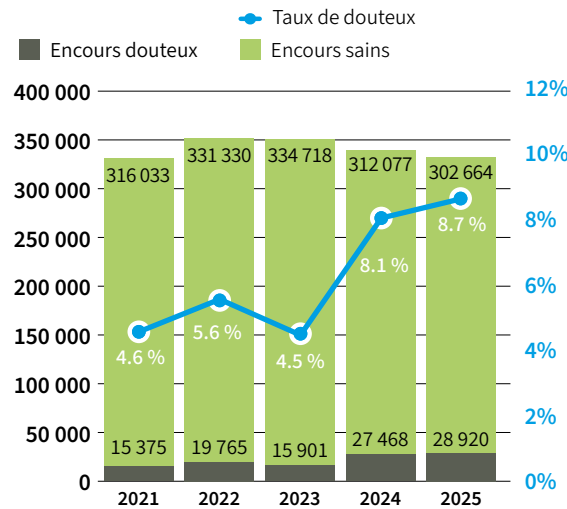


RÉSERVES En millions de FCFP

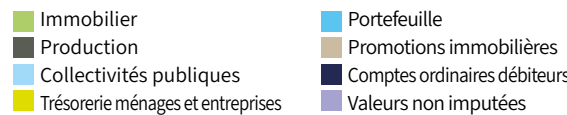


ENCOURS DE CRÉDITS BRUTS

En millions de FCFP



RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDIT



En millions de FCFP

ENCOURS BRUT DE CRÉDITS	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Total amortissables	315 971	333 561	333 990	321 891	314 196	-2,4%
Immobilier	175 670	187 441	191 654	185 203	178 826	-3,4%
Production	91 605	97 711	87 705	90 292	90 666	+0,4%
Collectivités publiques	116	39	-	-	913	-
Trésorerie ménages et entreprises	48 580	48 370	54 632	46 396	43 790	-5,6%
Total non amortissables	14 063	16 506	15 616	16 906	16 683	-1,3%
Portefeuille	3 207	3 019	2 565	2 414	2 422	+0,3%
Promotions immobilières	2 456	3 278	3 014	3 696	3 269	-11,6%
Comptes ordinaires débiteurs	8 400	10 210	10 037	10 796	10 992	+1,8%
Divers	1 374	1 028	1 013	748	706	-5,7%
Créances rattachées	440	474	525	519	523	+0,9%
Valeurs non imputées	934	554	487	230	230	-0,0%
TOTAL GÉNÉRAL	331 408	351 095	350 619	339 545	331 584	-2,3%
Parts de marché	36,7%	37,4%	36,8%	37,1%	38,8%	+1,7 pt

En millions de FCFP

ENCOURS CASDEN	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Encours immobilier	29 469	28 685	27 932	27 739	28 298	+2,0%
Encours consommation	3 794	3 335	3 125	2 902	2 746	-5,4%
TOTAL DES ENCOURS CASDEN	33 262	32 021	31 057	30 642	31 045	+1,3%

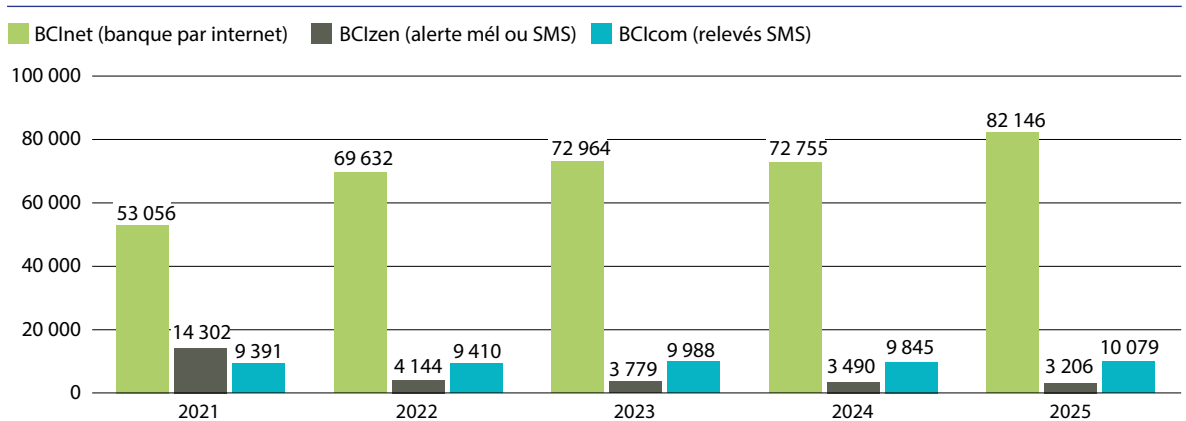
En millions de FCFP

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Dépôts à vue	156 371	154 290	135 366	125 884	118 012	-6,3%
Comptes épargnes	28 265	29 698	26 134	23 240	21 309	-8,3%
Comptes à termes	73 370	86 484	96 448	103 740	105 146	+1,4%
TOTAL DE LA COLLECTE	258 005	270 472	257 948	252 864	244 466	-3,3%
Parts de marché	37,4%	37,7%	37,9%	37,5%	37,3%	-0,2 pt

En unité

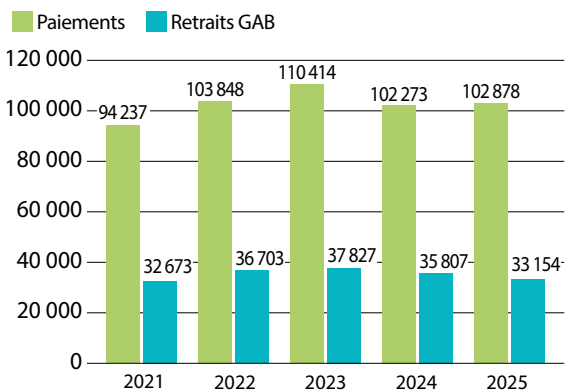
PRODUITS ET SERVICES À LA CLIENTÈLE	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Offres de services groupés	65 159	70 465	73 891	72 067	72 149	+0,1%
BCInet (banque par internet)	53 056	69 632	72 964	72 755	82 146	+12,9%
BCIcom (relevés SMS)	14 302	4 144	3 779	3 490	3 206	-8,1%
BCIzen (alerte mél ou SMS)	9 391	9 410	9 988	9 845	10 079	+2,4%
NOMBRE D'OPÉRATIONS MONÉTIQUE (EN MILLIERS)	2021	2022	2023	2024	2025	n/n-1
Paielements chez commerçants BCI	12 745	15 480	18 353	18 949	19 821	+4,6%
Retraits sur automates BCI	3 360	3 218	3 607	3 397	3 267	-3,8%

En unité



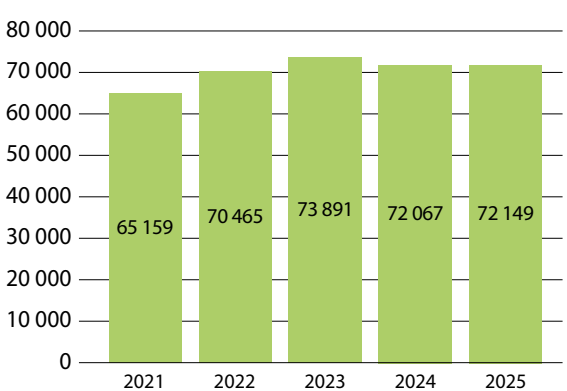
OPÉRATIONS PAR CARTE

En millions de francs CFP

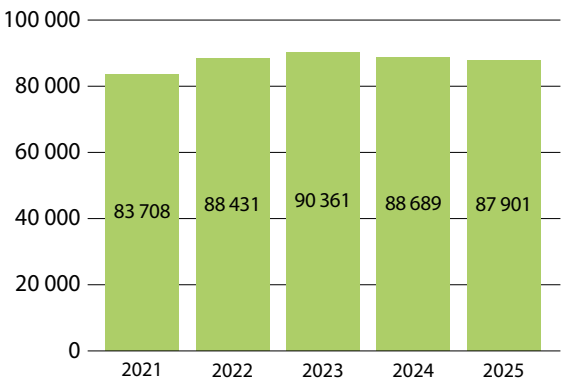


OFFRE DE SERVICES GROUPÉS

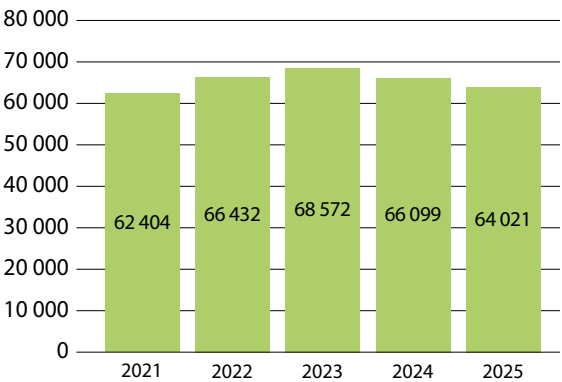
En unité



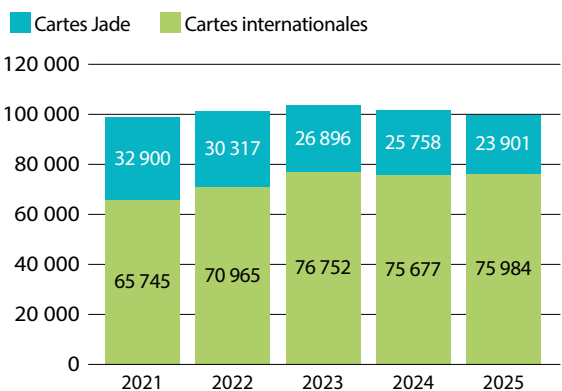
NOMBRE DE COMPTES À VUE



NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



NOMBRE DE CARTES BANCAIRES



La fougère arborescente, héritage des forêts anciennes

NOM SCIENTIFIQUE
Cyathea intermedia

STATUT
Espèce indigène

RÉPARTITION
Forêts humides de la Grande Terre (chaîne centrale, côte Est, Sud)

RÔLE
Maintien des sols, régulation de l'eau, habitat pour la biodiversité

PARTICULARITÉ
Plante arborescente issue de lignées anciennes

MENACES PRINCIPALES
Déforestation, incendies, changement climatique

SYMBOLE
Héritage des forêts anciennes

Présente en Nouvelle-Calédonie, la fougère arborescente (*Cyathea intermedia*) est une espèce emblématique des forêts humides du territoire. Principalement répartie sur la Grande Terre, le long de la chaîne centrale et sur la côte Est, elle participe à la richesse et à la singularité des paysages forestiers calédoniens. Issue d'une lignée très ancienne, elle est le témoin vivant d'une histoire évolutive remontant à plusieurs millions d'années. Son développement lent et sa longévité traduisent un équilibre étroit avec son environnement. Reconnaisable à son tronc fibreux surmonté d'une couronne de larges frondes, elle crée un microclimat favorable à de nombreuses espèces végétales et animales, contribuant ainsi à la biodiversité des sous-bois. Espèce caractéristique des milieux humides, elle joue un rôle important dans la régulation de l'eau, la protection des sols et le maintien des équilibres forestiers. Soumise aux pressions liées à la déforestation, aux incendies et aux modifications climatiques, elle reste néanmoins un indicateur précieux de la bonne santé des écosystèmes. Symbole des forêts anciennes, la fougère arborescente incarne la continuité et la résilience du vivant.



Les faits marquants de la BCI

Acteur bancaire de référence en Nouvelle-Calédonie, la BCI occupe une place centrale dans le financement de l'économie du Territoire. Par la solidité de son bilan, l'importance des concours qu'elle accorde et l'étendue de son réseau d'agences, la Banque accompagne durablement les ménages, les entreprises et les collectivités, et contribue à la stabilité du système bancaire calédonien.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte empreint des conséquences de la crise du nickel qui s'est cristallisée en 2023 avec l'annonce de la fermeture de l'une des trois usines métallurgiques auxquelles se sont ajoutées les conséquences de la crise des émeutes de 2024. Dans cet environnement fragilisé, la BCI a maintenu ses orientations stratégiques et confirmé son rôle de partenaire de confiance, en adaptant son organisation afin de garantir la continuité et la qualité de ses services. Elle a porté une attention particulière à la situation de ses clients en difficulté, examinant chaque dossier au cas par cas et leur proposant des solutions lorsque cela était possible.

Effort d'investissement Développement des services digitaux Travaux de rénovation Préparation de la réimplantation de trois agences

Au-delà de la gestion des conséquences de cette double crise, la Banque s'est attachée à poursuivre les projets structurants qu'elle avait engagés. La BCI a ainsi maintenu son effort d'investissement, en poursuivant le développement des services digitaux tel que la signature électronique, en développant de nouvelles fonctionnalités de sa solution de banque en ligne BCInet, permettant de renforcer l'autonomie des clients dans la gestion de leurs opérations bancaires.

Sur le plan logistique, elle a poursuivi les travaux de rénovation, de modernisation et de renforcement

de la sécurité de ses agences et locaux. Elle a maintenu la rénovation intégrale de son agence principale avenue de la Victoire à Nouméa. Et enfin, elle a préparé la réimplantation de trois de ces quatre agences détruites pendant les émeutes, qui ont été temporairement relocalisées.

Par ailleurs, la Banque poursuit ses engagements en matière de ressources humaines, de transformation digitale et de responsabilité sociétale et environnementale, tout en affirmant sa présence régionale dans le Pacifique aux côtés de son actionnaire bancaire de référence, la BRED Banque Populaire.

Dans un contexte économique encore incertain, la BCI a ainsi démontré en 2025 sa capacité de résilience et sa volonté de poursuivre le développement de ses activités, en maintenant ses investissements, en modernisant ses outils et en adaptant son organisation afin de répondre durablement aux besoins de l'économie calédonienne.



Parc des Grandes Fougères, près de Farino

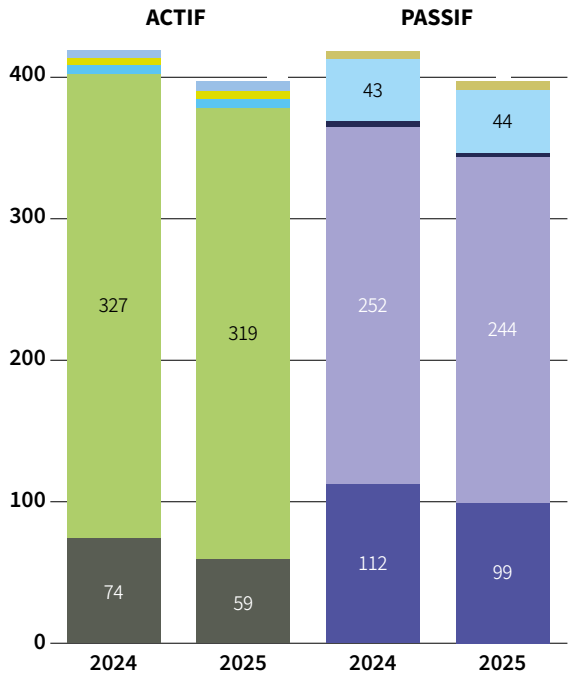


Bilan de l'exercice 2025

Au 31 Décembre 2025, le total du bilan de l'établissement s'élève à 397,5 milliards FCFP, marquant l'importance de la Banque dans le financement de l'économie calédonienne.

ACTIF / PASSIF En milliards de FCFP

- Trésorerie et interbancaire
- Créances clientèles nettes
- Opérations sur titres
- Valeurs immobilisées
- Comptes de tiers et divers
- Dettes financières
- Dépôts clientèle
- Titres de créances négociables
- Capitaux propres
- Autres



À l'actif, cette diminution est principalement liée à la baisse de la trésorerie et des opérations interbancaires (-15,2 milliards FCFP) couplée à celle des créances clientèles nettes (-8,2 milliards FCFP).

Au passif, l'évolution découle de la baisse des dettes financières (-12,9 milliards FCFP) et à la diminution des dépôts à la clientèle (-8,4 milliards FCFP).

De manière détaillée, les principaux postes du bilan de la Banque ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

CRÉDITS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE

Au cours de l'exercice, les crédits accordés à la clientèle ont baissé de 8,2 milliards de FCFP en valeur nette, pour atteindre 319,4 milliards FCFP. Cette diminution s'explique par la baisse de la production de nouveaux crédits qui depuis 2024 ne parvient plus à compenser l'amortissements des crédits existants.

Après avoir accordé 69,0 milliards FCFP de crédits amortissables en 2022, la BCI a vu sa production de crédit se réduire à 47,6 milliards FCFP en 2023 du fait de la crise nickel et de la remontée des taux. À cette situation s'est ajoutée la crise des émeutes en 2024, faisant tomber les octrois à 21,9 milliards FCFP. 2025 enregistre une reprise avec 34,0 milliards FCFP mais le niveau n'en reste pas moins très faible. À l'exception de 2012, une année particulière, il faut remonter aux années 2000 pour retrouver un niveau de production de crédits aussi faible. Dans un contexte de hausse des taux directeurs suite à une période d'assouplissement monétaire, de dégradation de l'économie et d'incertitudes quant au timing de reprise, les ménages et entreprises ont perdu de la capacité d'emprunt et réduit leur demande de crédit.

Plus en détail :

La demande de **crédits à l'immobilier** n'a pas été épargnée par la conjoncture économique et sociale dégradée du territoire. En 2025, la BCI a octroyé 7,5 milliards FCFP de crédits immobiliers amortissables contre 3,2 milliards FCFP en 2024, 18,8 milliards FCFP en 2023 et 33,2 milliards FCFP en 2022. La part de marché de la BCI s'élève à 55,8 % en 2025.

Les encours de crédits immobiliers, hors crédits promoteurs, enregistrent une contraction 3,4 % en 2025 pour s'établir hors créances rattachées à 178,8 milliards FCFP au 31 décembre 2025. Ils représentent 53,9 % des encours bruts de crédits de la banque.

Parmi les prêts immobiliers, la Banque a accordé en 2025, 61 Prêts à Taux Zéro pour un montant global de 564 millions FCFP contre 17 dossiers pour 216 millions FCFP en 2024. En 2025, elle retrouve donc un niveau proche de l'année 2023 (469 millions FCFP pour 51 dossiers), année marquée par un durcissement des conditions d'accès à ce dispositif.

L'engagement de la BCI dans l'accompagnement des primo-accédants reste fort, en dépit d'un nombre de dossiers numériquement faible. Enfin, la BCI a contribué, en tant que représentante de la CASDEN sur le Territoire, à l'octroi par la CASDEN de 3,2 milliards FCFP de crédits à l'habitat aux clients communs à ces deux établissements contre 2,0 milliards FCFP en 2024.

Les octrois de **crédits à la consommation** atteignent 6,2 milliards FCFP à fin 2025 contre 4,2 milliards FCFP sur l'année 2024 et 6,7 milliards FCFP en 2023. La part de marché de la BCI s'établit pour 2025 à 44,0 %. Les encours correspondants s'élèvent à 17,0 milliards FCFP en 2025 contre 17,4 milliards en 2024 (-2,1 %), avec une part de marché de 39,8 %.

La BCI est également à l'origine de 858 millions FCFP de crédits à la consommation accordés sur ressources CASDEN, contre 704 millions FCFP en 2024 (+21,9 %).

Concernant les **crédits professionnels et entreprises**, la BCI a octroyé en 2025 19,4 milliards FCFP de crédits amortissables (hors immobilier) contre 14,5 milliards FCFP en 2024 (+33,9 %) et 22,1 milliards FCFP en 2023. La part de marché sur les octrois s'élève à 48,7 % à fin 2025.

Face à la situation et aux difficultés de ses clients, la Banque a mis en œuvre très rapidement en 2024 un dispositif spécifique lui permettant, lorsqu'elle était sollicitée, d'analyser chaque situation au cas par cas et de proposer les solutions les plus adaptées à ses clients. Maintenu en 2025, ce dispositif a permis d'étudier plus de 5 085 demandes clients de report d'échéances depuis juin 2024.

En 2025, la Banque a également mis en place 331 restructurations de crédits pour un total de 5,5 milliards FCFP, en s'appuyant sur la garantie de l'État au travers de la SOGEFOM, ajoutant aux 480 dossiers de 2024 qui portaient déjà sur 5 milliards FCFP.

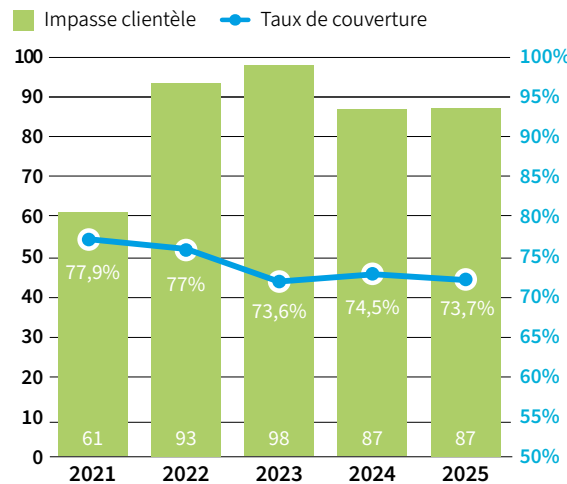
LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE

Les dépôts de la clientèle non financière s'élèvent à fin 2025 à 244,5 milliards FCFP nette de la centralisation du Livret A, contre 252,9 milliards FCFP à fin 2024. Ils diminuent de 8,4 milliards FCFP (-3,3 %).

Cette baisse résulte pour l'essentiel d'un choix de ne pas renouveler 6,0 milliards FCFP de dépôts à terme des sociétés non financières et administrations privées collectés hors Territoire afin de limiter leur coût, dans un contexte de trésorerie excédentaire en rapport à la faible demande de crédits. À cela s'ajoute la baisse de 6,7 milliards FCFP des dépôts des administrations publiques de sécurité sociale et administrations privées locales, compensées par la hausse de 2,1 milliards FCFP des dépôts des particuliers.

Au terme de l'exercice, la BCI détient 37,3 % des parts de marché des dépôts de la clientèle non financière contre 37,5 % fin 2024.

L'IMPASSE CLIENTÈLE En milliards de FCFP



LE DÉFICIT EMPLOIS / RESSOURCES

Le déficit emplois / ressources sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2025 à 87,1 milliards FCFP. Il progresse de 437 millions FCFP (+0,5 %) en 2025 du fait d'une réduction de l'encours de crédits légèrement plus faible que celle des dépôts.

Le taux de couverture des crédits par les dépôts diminue de 0,7 points et s'établit à 73,7 % à fin 2025 contre 74,5 % fin 2024.

Sur la période 2011-2022, la BCI émettait des **Titres de Créances Négociables** (TCN) afin de compléter ses ressources et atténuer le déficit de ressources clientèle. Ces émissions déclinées en quatre programmes agréés annuellement par la Banque de France sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers.



Sur la période 2011-2022, la BCI émettait des **Titres de Créances Négociables** (TCN) afin de compléter ses ressources et atténuer le déficit de ressources clientèle. Ces émissions déclinées en quatre programmes agréés annuellement par la Banque de France sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers.

Au 31 décembre 2025 ces émissions se limitent à 2,4 milliards FCFP en raison d'un moindre appétit du marché pour ces produits.

À l'actif, **les opérations sur titres** sont en diminution (-5,1 %) et s'élèvent au 31 décembre 2025 à 6,1 milliards FCFP. Ce poste est composé d'obligations ayant, la qualification de titres hautement liquides sur les marchés financiers. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la Banque requise par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio). Ils peuvent le cas échéant être donnés en pension.

Pour mémoire, le ratio de liquidité LCR vise à mesurer la capacité des banques à résister à une crise de liquidité aiguë (systémique et/ou spécifique à une banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Au 31 décembre 2025, le **LCR** de la BCI s'élève à 226,2 % pour un seuil minimum fixé à 100 %. Il était pour mémoire de 230,3 % au 31 décembre 2024.

Le ratio **NSFR** qui simule lui, la liquidité à un an, s'établit à 107,8 % pour un seuil réglementaire de 100 %. Il était de 114,7 % fin 2024.

Le ratio de liquidité NSFR vise à mesurer la capacité des banques à assurer un financement stable de leurs activités sur un horizon de long terme (un an). Son principe est le suivant : les ressources stables disponibles (fonds propres, dépôts clientèle considérés comme stables, financements à moyen et long terme...) doivent être supérieures aux besoins de financement stables générés par les actifs et les engagements hors bilan, en tenant compte de leur degré de liquidité et de maturité. Ce ratio vise ainsi à limiter le recours excessif à des financements de court terme pour couvrir des emplois de long terme et à renforcer la résilience du bilan en période de tension.

Les **passifs interbancaires** s'élèvent à 99,2 milliards FCFP contre 112,1 milliards FCFP fin 2024. Ils ont diminué de 12,9 milliards FCFP en 2025. Au regard de la réduction des encours de crédits et d'une trésorerie très excédentaire, la Banque a fait le choix de réduire son recours au refinancement interbancaire, tout en préservant sa capacité d'y faire appel.

Les **actifs interbancaires** s'élèvent à 59,0 milliards FCFP au 31 décembre 2025 contre 74,2 milliards FCFP au 31 décembre 2024. Cette évolution est la résultante de la variation des autres postes du bilan : les encours de crédits, les ressources interbancaires et les dépôts de la clientèle.

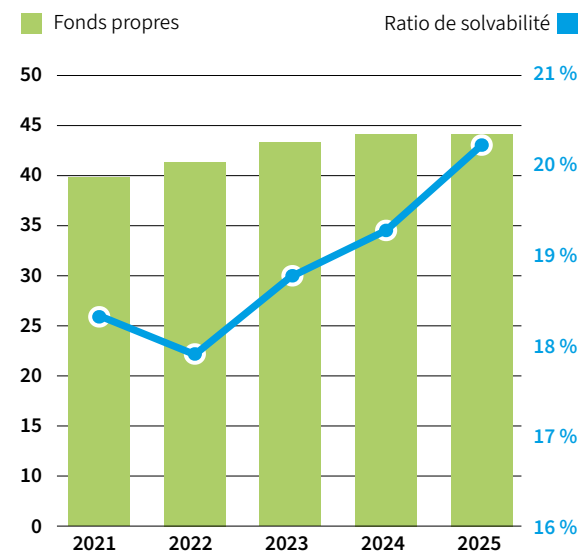
Les **capitaux propres**, s'établissent au 31 décembre 2025 à 39,1 milliards FCFP et sont en progression de 790 millions FCFP après prise en compte du résultat de l'exercice.

Les fonds propres prudentiels, calculés et définis pour leur part en application du règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 à partir des capitaux propres et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux, s'élèvent fin 2025 à 43,5 milliards FCFP (avant prise en compte du résultat) contre 43,5 milliards FCFP à fin 2024 qui incluaient la perte de l'exercice. Ils sont destinés à garantir la continuité de l'activité de

l'établissement, sa solvabilité et à protéger l'épargne des déposants. Ils sont également la base de calcul du niveau de risque maximum que peut prendre un établissement en matière de crédit et de risques opérationnels. Ce risque est notamment suivi au travers du ratio de solvabilité.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI progresse de 11 centimes en 2025. Il s'élève au 31 décembre 2025 à 20,35 % contre 20,24 % un an plus tôt. Cette progression résulte de la diminution des encours de crédits pondérés, alors que les fonds propres prudentiels restent stables. D'un très bon niveau à la BCI, il se compare à un minimum réglementaire qui s'élevait au 31 décembre 2025 à 11,5 %, incluant 2,5 points de coussin de conservation et 1 point de coussin contrat cyclique, tous deux imposés par le régulateur, à l'ensemble des banques.

SOLVABILITÉ ET FONDS PROPRES En milliards de FCFP



AU CŒUR DU VIVANT



Le gecko géant, gardien des forêts nocturnes

Endémique de la Nouvelle-Calédonie, le gecko géant (*Rhacodactylus leachianus*) est une espèce remarquable qui ne vit que dans les forêts du territoire. Présent principalement dans les milieux humides de la Grande Terre et de certaines îles, il témoigne de la richesse faunistique locale. Issu d'une longue évolution insulaire, il s'est parfaitement adapté à un mode de vie nocturne et arboricole. Il évolue dans les arbres, où il trouve nourriture et abri, participant à l'équilibre des écosystèmes.

NOM SCIENTIFIQUE
Rhacodactylus leachianus

STATUT
Espèce endémique

RÉPARTITION
Forêts humides

MODE DE VIE
Nocturne et arboricole

PARTICULARITÉ
Plus grand gecko au monde

MENACES PRINCIPALES
Déforestation, capture

SYMBOLE
Biodiversité forestière

Reconnaissable à sa taille exceptionnelle et à son apparence robuste, il se nourrit d'insectes, de fruits et de petits invertébrés, contribuant à la régulation de ces populations. Menacé par la déforestation et les prélèvements illégaux, il reste une espèce fragile malgré son apparente résilience. Symbole d'une biodiversité discrète mais essentielle, le gecko géant incarne la nécessité de protéger des espèces souvent invisibles mais indispensables à l'équilibre naturel.



Résultats de l'activité

Attentive à la situation de ses clients, La BCI veille à leurs proposer des services bancaires adaptés à leurs besoins.

De manière générale, l'offre de services semble pâtir des effets d'une attrition de la clientèle, elle-même due à la contraction de la population du Territoire. Le nombre de **comptes à vue** est en recul de 0,9 % à 87 901 comptes. Sur l'exercice, 7 070 comptes à vue ont été ouverts et 7 814 clôturés.

Le nombre de **clients actifs** (clients répondant à un certain volume d'opérations) a diminué de 3,1 % en 2025 pour se porter à 64 021 clients soit 2 078 clients de moins que fin 2024. Cette baisse met en évidence les difficultés rencontrées par certains particuliers ou entrepreneurs individuels.

En parallèle, 72 149 **offres de services groupés** (conventions de relation) étaient actives fin 2025 contre 72 067 un an plus tôt. Ces conventions permettent de faire bénéficier aux clients de formules de service adaptées à leurs besoins à des conditions tarifaires plus avantageuses.

Le nombre de **d'abonnements aux services de banque en ligne** sur un an et s'établit à 98 279. Sa progression de 10,8 % sur un an, portée par les abonnements BCInet (+12,9 %) est due au fait que les abonnements sont maintenant dénombrés par utilisateur et non plus par compte. Hormis ce changement de modalité de calcul le nombre d'abonnement serait en très légère hausse de 0,15 %.

99 885 **cartes bancaires internationales ou locales** sont en service au 31 décembre 2025. Leur nombre a diminué de 1 540 en 1 an (-1,6 %).

19,8 millions **d'opérations de paiements par cartes** (+4,6 %) ont été réalisées en 2025 auprès des clients commerçants de la BCI pour un total de 102,9 milliards FCFP contre 102,3 milliards FCFP en 2024 et 110,4 milliards FCFP en 2023. Ces chiffres sont à considérer au regard du nombre croissant de commerçants refusant les chèques.

3,3 millions de **retraits ont été opérés sur les guichets automatiques** de la Banque au cours de l'exercice (-3,8 %) pour un total de 33,2 milliards FCFP contre 35,8 milliards FCFP en 2024 (-7,4 %) et 37,8 milliards FCFP en 2023.

Enfin, 9 651 **contrats d'assurance vie PREPAR** sont ouverts au 31 décembre 2025 (+0,3 % par rapport à 2024). Leurs encours ont diminué de 1,7 % sur l'année et s'élèvent à 38,3 milliards FCFP.

L'activité de **courtage en assurance** évolue pour sa part de la manière suivante :

- Le nombre de contrat Assurances emprunteurs est en baisse de 1,8 % à 73 779 contrats, en corrélation avec la baisse de l'activité de crédit ;
- Le nombre de contrats commercialisés pour le compte de GROUPAMA (habitation, automobile, accidents de la vie) est en hausse de 6,8 % pour atteindre 5 681 contrats ;
- L'assurance Protection Épargne est en progression de 0,9 % (14 784 contrats) ;
- Et l'assurance Protection Paiement est en progression de 1,9 % à 36 141 contrats.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire subit la diminution de l'activité de crédit et l'érosion des encours, dans un contexte où le rendement de la trésorerie faiblit fortement sans pouvoir être compensé par la baisse du coût des ressources. S'ajoute à ces éléments, la baisse d'activité générale qui touche le Territoire et qui influe sur les commissions.

LA MARGE NETTE D'INTÉRÊTS

La Marge Nette d'Intérêts est en baisse de 879 millions FCFP (-15,4 %). Elle subit la baisse du volume des encours de crédits, la baisse des taux interbancaire rémunérant la trésorerie et la hausse du taux de rémunérations des dépôts, partiellement compensées par la baisse du coût des ressources financières.

Une analyse trimestrielle permet toutefois d'observer une inflexion et un retour à une évolution positive de la MNI depuis le 2^e trimestre 2025 sous-tendue par une baisse simultanée du coût des ressources financières et des ressources clientèle, et dans une moindre mesure par une progression du rendement des créances à partir du 4^e trimestre.

LES COMMISSIONS NETTES

Autre composante du Produit Net Bancaire, la marge nette sur commissions de services s'élève à 3 662 millions FCFP au 31 décembre 2025 contre 3 555 millions FCFP au 31 décembre 2024 (+3,0 %). Hors effet de la renégociation de la convention CASDEN en 2024 et de son effet rétroactif à 2023, les commissions nettes seraient en baisse de 1,1 %. Cette évolution en corrélation avec la situation économique calédonienne se décompose en une quasi stabilité des produits (-0,1 %) et une croissance des charges de 2,2 %.

AUTRES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PNB

Les revenus des titres à revenu variables ou fixe s'élèvent à 95 millions FCFP en 2025 contre 76 millions FCFP en 2024 (+6,3 %) et résulte principalement de la hausse des dividendes perçus.

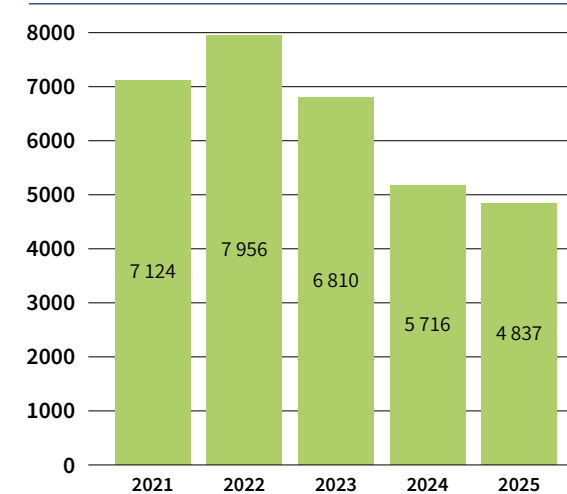
Les gains sur opérations financières (profits de change et réévaluation) progressent de 2,1 % pour atteindre 426 millions FCFP.

Les autres produits d'exploitation bancaire (177 millions FCFP) sont en baisse 29,4 %. Ils seraient en hausse de 8,6 % hors produits d'assurance-vie et de placements perçus en 2024 sur périodes antérieures.

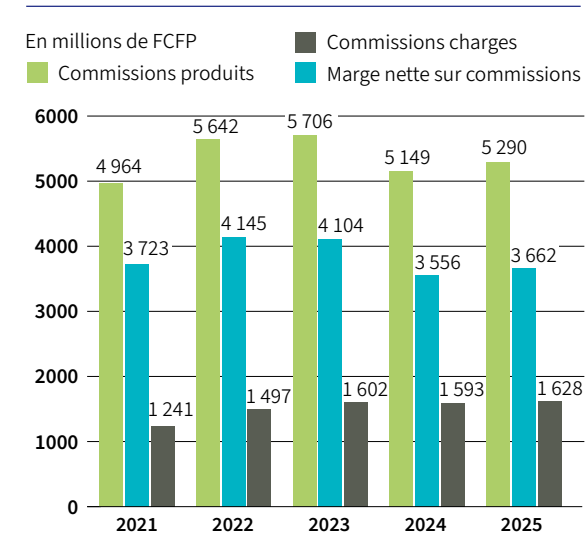
Les autres charges d'exploitation bancaire (71 millions FCFP) sont en fort recul (-79,4 %). Pour mémoire, elles enregistraient en 2024 les pertes de valeurs subies lors des émeutes qui s'élevaient à 273 millions FCFP.

Au final, le **Produit net Bancaire** de la banque s'élève à 9,2 milliards FCFP. Il est en baisse de 5,6 % sur un an mais marque un retour à une évolution positive depuis la mi-année 2025.

EVOLUTION MARGE NETTE D'INTÉRÊTS En millions de FCFP



EVOLUTION MARGE NETTE SUR COMMISSIONS DE SERVICES En millions de FCFP



LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'exploitation est pleinement affecté par la baisse du Produit Net bancaire en dépit d'une diminution des charges de fonctionnement.

Dans le détail :

Les charges de personnel s'établissent à 4 095 millions FCFP en 2025 (+4,7 %). Cette évolution qui apparaît facialement soutenue, s'explique principalement par l'absence d'intéressement et de primes commerciales en 2024.

Les autres frais administratifs sont en progression de 8,6 % à 1 808 millions FCFP. Cette évolution découle à la fois d'une augmentation de certaines charges et d'un effet de base dû à la suspension de certaines prestations en 2024 suite aux émeutes.

Les **impôts et taxes** (hors impôts sur les sociétés) baissent sur un an de 49 millions FCFP, liée à la baisse des produits qui servent de base à l'Impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements et à la Contribution Calédonienne de Solidarité.

Les **dotations aux amortissements et dépréciations** sont en baisse de 13,9 % du fait de l'enregistrement en 2024 de la dépréciation des locaux de l'immeuble le SANTAL dont la reconstruction après émeutes n'était pas assurée.

Au final **le Résultat Brut d'Exploitation** enregistre une baisse de 879 millions FCFP pour se porter à 2 672 millions FCFP.

LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le coefficient d'exploitation (hors intéressement) qui mesure le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB s'établit à 69,5 %. Il est en hausse de 4,81 points en rapport à 2024. Il reste malgré tout d'un niveau soutenable au regard du contexte économique et financier que connaît la Nouvelle-Calédonie.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque s'élève à 1 476 millions FCFP contre 4 304 millions FCFP à fin 2024. Moins marqués, les effets de la crise de 2024 persistent et se font toujours ressentir en 2025.

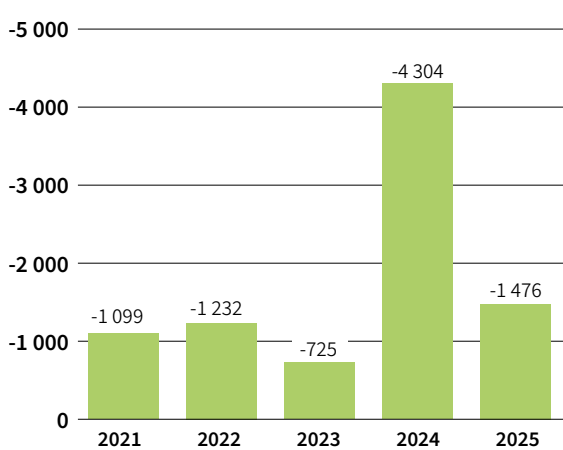
Après avoir connu une croissance de 11,6 milliards FCFP en 2024, **l'encours douteux** progresse de 1,5 milliard FCFP en 2025. Cette évolution concerne les sociétés à hauteur de 1,1 milliard FCFP (+8,5 %), les particuliers pour 350 millions FCFP (+3,0 %) et les entreprises individuelles pour 162 millions FCFP (+5,8 %).

Le taux moyen de dépréciation des créances passe de 43,4 % au 31 décembre 2024 à 42,0 % au 31 décembre 2025. Cette baisse reflète le poids des créances récemment déclassées dont la dépréciation, initialement limitée lors de son déclasserment, s'accroît avec le temps à mesure que le recouvrement devient plus difficile.

Pour mémoire, les créances sont dépréciées à la BCI suivant deux modalités : les créances d'un montant inférieur à 15 millions FCFP font l'objet d'une dépréciation suivant un modèle statistique actualisé chaque année, les autres font l'objet d'une analyse individuelle et d'une dépréciation à dire d'expert.

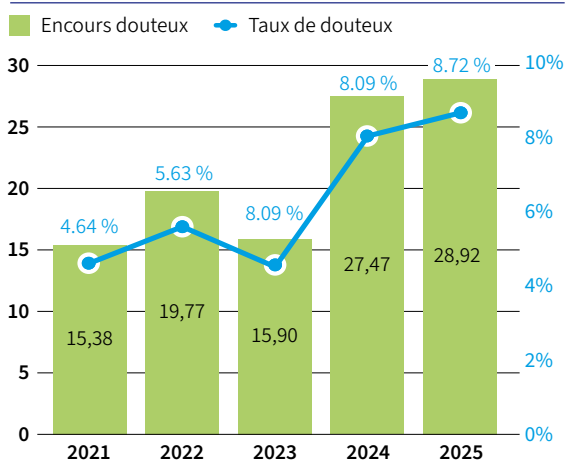
COÛT DU RISQUE

En millions de FCFP



ENCOURS DOUTEUX ET TAUX DE DOUTEUX

En milliards de FCFP



LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Après déduction du coût du risque, le résultat d'exploitation s'élève à 1 196 millions FCFP contre une perte 889 millions FCFP au 31 décembre 2024.

2024 avait enregistré un **gain net sur actifs immobilisés** de 208 millions FCFP issus pour 273 millions FCFP de l'indemnité d'assurance venant compenser la valeur nette comptable (62 millions FCFP) des biens et matériels détruits au cours des émeutes. Cette plus-value sur les immobilisations détruites avait fait l'objet d'une mise en réserve conformément à la loi de pays 2025-2 du 20 janvier 2025 dans l'objectif de la reconstruction des biens concernés en franchise d'impôt.

En 2025, La perte nette sur **actifs immobilisés** de 27 millions FCFP est principalement due à la dépréciation de titres de placement.

Le résultat exceptionnel de 74 millions FCFP inclut la reprise de la provision constituée sur l'agence Médipôle à la clôture 2024 (73 millions FCFP) suite à la décision de l'assemblée générale des copropriétaires de reconstruire le bâtiment avec les indemnités d'assurances attendues.

LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRBG

Au final, **le résultat avant impôts sur les sociétés et dotations ou reprises au Fonds pour Risques Bancaires Généraux** s'élève à 1 244 millions FCFP contre -667 millions FCFP un an plus tôt.

Les impôts et charges assimilées s'élèvent pour l'exercice à 453 millions FCFP. Ils se décomposent comme suit :

- Un impôt sur les sociétés limité à 45 millions FCFP du fait de la prise en compte du déficit fiscal 2024 ;
- Des impôts différés sur les Prêts à Taux Zéro de 47 millions FCFP ;
- de charges sur opérations de défiscalisations pour 361 millions FCFP logées à ce poste en raison de l'économie d'impôts qu'elles permettent mais dont les crédits d'impôts correspondant 527 millions FCFP n'ont pu être imputés en raison de l'insuffisance de résultat fiscal et le seront au cours des exercices à venir.

LE RÉSULTAT NET

Après impôts et charges assimilées, **le résultat net de l'exercice** s'élève à 791 millions FCFP compensant la perte de 778 millions FCFP enregistrée en 2024 et marquant la résilience de la Banque.



Informations aux actionnaires

Dans un contexte marqué par des enjeux économiques et institutionnels importants, la BCI poursuit une gestion prudente et structurée, fondée sur la maîtrise des risques, le suivi de ses engagements et la préservation de ses fondamentaux.

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2025 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure très contenue par comparaison au niveau d'activité de la Banque elle-même. La BCI détient quatre filiales.

La SOCADIR, SARL créée en 1993, a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé d'adjudicataire lors des ventes aux enchères. Elle est également propriétaire à Bourail de locaux qu'elle donne en location à la BCI qui y loge son agence. Enfin, elle est également propriétaire de terrains jouxtant la Banque au Quartier latin. Au terme de l'exercice, la SOCADIR a procédé à la dépréciation à hauteur de 10,2 millions FCFP des biens qu'elle détenait en vue de leur revente au regard du contexte du marché. Pour compenser la perte qui en résulterait et éviter que les capitaux propres ne deviennent inférieurs au capital social, la BCI a consenti à la SOCADIR un abandon de créance de 8,6 millions FCFP, l'amenant à clôturer l'exercice avec un résultat nul.

La SOCIALPAR, SARL créée en 2006, ayant pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion desdites participations.

L'exercice 2025 se solde par un résultat nul incluant un abandon de créance de la BCI de 188 907 FCFP permettant de maintenir les capitaux propres de la société au niveau du capital social.

La BCI est également actionnaire exclusif de deux SCI, la SCI DE L'AVENIR, propriétaire du siège social de la Banque qu'elle lui donne en location, et la SCI LE BANIAN, propriétaire de 114 places de parking au Quartier Latin, louées principalement au personnel de la Banque. L'activité et les résultats de ces sociétés utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement significatif dans les comptes annuels.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de :
50,0 % par la Nouvelle-Calédonie
49,9 % par la Compagnie Financière de la BRED
0,1 % par l'Agence française de développement

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie en séance le 24 avril 2025, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration d'affecter la perte de l'exercice 2024 en déduction des réserves. Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au regard du niveau de résultat de l'exercice, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la totalité du résultat 2025 en autres réserves.

PERSPECTIVES

L'évolution de la situation économique de la Nouvelle-Calédonie dépendra fortement de la capacité des acteurs politiques à définir un projet commun, inclusif et stable pour l'ensemble des populations. Dans ce contexte, la BCI continuera d'accompagner ses clients en adaptant ses services à leurs besoins tout en préservant la solidité de ses fondamentaux.



Le kaori, pilier des forêts humides

NOM SCIENTIFIQUE

Agathis lanceolata

STATUT

Espèce endémique

RÉPARTITION

Forêts humides

RÔLE

Structuration des forêts

PARTICULARITÉ

Arbre de grande taille

MENACES PRINCIPALES

Exploitation, maladies

SYMBOLE

Stabilité et résilience

Endémique de la Nouvelle-Calédonie, le kaori (*Agathis lanceolata*) est un arbre majestueux qui structure les forêts humides. Présent dans les massifs du territoire, il témoigne de la richesse et de la stabilité des écosystèmes forestiers. Issu d'une lignée ancienne, il peut atteindre une taille imposante et vivre plusieurs siècles, contribuant à l'équilibre écologique des forêts. Reconnaissable à son tronc droit et à son feuillage dense, il offre habitat et ressources à de nombreuses espèces. Menacé par certaines maladies et pressions humaines, il nécessite une attention particulière pour assurer sa pérennité. Symbole de force et de résilience, le kaori incarne la continuité du patrimoine naturel calédonien.



Le contrôle interne et la gestion des risques

L'enjeu principal du dispositif de contrôle interne mis en place par la BCI est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que la Banque s'est fixée à ce titre soient bien respectés.

I. Introduction au dispositif de gestion des risques

CADRE D'EXERCICE

L'enjeu principal du dispositif de contrôle interne mis en place par la BCI est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que la Banque s'est fixée à ce titre soient bien respectés.

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit dans le cadre :

- Des dispositions du Code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- De l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne modifié, des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (modifié par l'arrêté du 25 février 2021) ainsi que l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif aux dispositifs et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ci-après EBA) en matière de gouvernance interne (EBA/GL/2017/05) ;
- Des dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La protection de la clientèle, la lutte contre la corruption, ainsi que la protection des données personnelles sont pleinement prises en compte dans le dispositif mis en place.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne de la BCI sont de :

- Développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la Banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
- Renforcer de manière continue l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'établissement ;
- Garantir la fiabilité de l'information notamment en matière comptable et financière ;
- Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois et aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

ORGANISATION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation bancaire, le dispositif de contrôle interne de la BCI repose sur le contrôle de premier niveau assuré par la hiérarchie opérationnelle, le contrôle permanent de deuxième niveau pris en charge par des collaborateurs dédiés qui n'ont pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire et en troisième niveau par l'audit interne.

Les responsables des fonctions de contrôle interne sont positionnés à un niveau hiérarchique adéquat conférant aux responsables de la fonction de contrôle l'autorité et le statut appropriés nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Au niveau de la BCI, le rattachement de la Directrice des Risques et de la Conformité et de la Responsable de l'Audit Interne s'effectue au niveau du Directeur Général.

Nonobstant la responsabilité globale des dirigeants effectifs et du Conseil d'Administration, les responsables des fonctions de contrôle interne sont indépendants des lignes d'activité ou des unités qu'ils contrôlent. À cet effet, ils rendent compte directement

aux dirigeants effectifs. Ils tiennent informé le Conseil d'Administration, notamment via leur participation au Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Le cas échéant, la Directrice des Risques et de la Conformité et la Responsable de l'Audit Interne ont accès au Conseil d'Administration ou au Comité des Risques du Conseil d'Administration sans avoir à en obtenir l'autorisation des dirigeants effectifs.

Un lien fort d'autorité fonctionnelle est établi entre les fonctions de contrôle au niveau groupe BRED et celles de la BCI. En particulier, les échanges entre ces fonctions sont libres et indépendants : ils ne sont ni intermédiés ni altérés par le management opérationnel au sein de la BCI.

En sus de leurs missions, le Conseil d'Administration et les dirigeants effectifs de la BCI doivent mettre en harmonie la culture d'entreprise, ses activités et les comportements de ses employés en vue d'assurer une gestion saine, prudente, intègre et conforme aux lois et règlements en vigueur.

FONCTIONS-CLÉ

La Directrice des Risques et de la Conformité est :

Le responsable du contrôle permanent, au sens de l'article 16 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité, au sens de l'article 28 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.

Le responsable de la fonction de gestion des risques, au sens de l'article 74 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.

Le responsable de la fonction de contrôle permanent du dispositif LCB/FT, au sens de l'article 15 de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

La Responsable de l'Audit Interne est le responsable du

contrôle périodique, au sens de l'article 17 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié, et le responsable de la fonction de contrôle périodique du dispositif LCB/FT au sens de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale

La Direction Générale, sous la direction du Conseil d'Administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne de la BCI.

À ce titre, la Direction Générale s'assure de la définition et de la mise en œuvre du système de contrôle interne dans le cadre des prescriptions fixées par les normes en vigueur. Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle permanent et périodique en termes de quantification et de qualification des effectifs ainsi que d'outils au regard :

- De la nature, du volume et du périmètre des activités traitées
- De la taille de la BCI
- Du mode de traitement des opérations (activités externalisées)
- Des risques de différentes natures auxquels la BCI est exposée et de leur évolution
- Des évolutions régulières du cadre réglementaire.

En rapport avec la taille de la BCI et avec la diversité de ses activités, le Directeur Général a souhaité associer pleinement les membres du Comité de Direction (CODIR) au dispositif de contrôle interne. De manière générale, le Comité de Direction est fondé à traiter tout sujet important pour la BCI. Ainsi, il peut être saisi à tout moment de sujets liés au contrôle interne, sans attendre la réunion d'autres comités compétents.

Les opérationnels (1^{er} niveau)

Toutes les directions opérationnelles de la banque sont en charge du premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations. Des contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par les responsables hiérarchiques afin de s'assurer de la qualité des travaux de leurs collaborateurs.

Les directions opérationnelles sont responsables :

- De l'établissement et de la mise à jour des procédures liées à leur périmètre d'activités, en s'assurant de l'accord des fonctions de contrôle permanent quant aux processus retenus en matière de conformité et de maîtrise des risques.
- De l'application des procédures placées sous leur responsabilité afin de permettre la gestion des activités dans un cadre maîtrisé.
- De la conformité et de la maîtrise des éventuels risques des activités placées sous leur responsabilité, notamment en traitant de façon appropriée les nouvelles activités, les nouveaux produits ou les modifications impactant les conditions d'exercice des activités, ainsi que les limites définies par la banque, y compris sous leur impulsion, en matière de risques.
- Du contrôle de premier niveau – il est établi un plan de contrôle de premier niveau en ce sens – et de la remontée des dysfonctionnements auprès de la Direction Générale ainsi qu'auprès des fonctions de contrôle potentiellement concernées.

- Des réponses à formuler avec diligence aux demandes d'information émises par la Direction des Risques et de la Conformité et l'Audit Interne notamment lorsqu'elles émanent de demandes des autorités de contrôle prudentiel ou des marchés financiers.
- De l'établissement des plans d'actions correctrices qui pourraient s'avérer nécessaires (que ce soit à la suite de leurs propres constats ou bien de ceux du contrôle permanent ou périodique) et de leur mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Les fonctions indépendantes de contrôle permanent (2^{ème} niveau)

Les principales missions des fonctions en charge des risques, de la conformité et des contrôles permanents sont :

- De concourir à la bonne gouvernance en matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques et de l'appétit aux risques ainsi qu'en assurant un bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôles et de l'ensemble des collaborateurs (prévention).
- D'assurer l'évaluation des risques (outils et indicateurs).
- D'assurer le bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques à travers :
 - La surveillance permanente des risques (analyses, suivi des indicateurs et des limites).
 - Les contrôles permanents.

Le périmètre couvert par la Direction des Risques et de la Conformité concerne :

- Les risques de crédits, risques financiers et risques opérationnels.
- La conformité bancaire et assurance, conformité des services d'investissement, sécurité financière (Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme) et lutte contre la corruption. Le Responsable du Pôle Conformité - Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme est le responsable de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Le Plan d'urgence et de Poursuite d'activité.
- La Sécurité des Systèmes d'Information (Risques Technologies de l'Information et de la Communication).
- La protection des données personnelles

Filière de contrôle permanent de deuxième niveau, le Contrôle Financier est rattaché hiérarchiquement au Directeur Administration et Finance dans le but de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière. Afin d'assurer au sein de la BCI l'indépendance entre le Service Comptabilité et Finance et le Contrôle Financier, cette filière est fonctionnellement rattachée à la Directrice des Risques et de la Conformité de la BCI. Ce lien fonctionnel se matérialise par la validation du plan de contrôle du Contrôle Financier par la Directrice des Risques et de la Conformité qui est également destinataire de l'ensemble des résultats des contrôles.

L'Audit Interne (3^{ème} niveau)

Le troisième niveau de contrôle est assuré par l'Audit Interne, qui couvre l'ensemble des activités de la BCI, y compris celles qui sont externalisées. L'Audit Interne procède à des missions inscrites au plan d'audit annuel, préalablement soumis à l'Inspection générale BRED et validé par la Direction Générale (l'organe exécutif) et le Comité des risques du Conseil d'Administration de la BCI.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, l'Audit Interne a pour objectifs prioritaires d'évaluer et de rendre compte pour chaque unité auditée de la qualité de la situation financière, du niveau des risques effectivement encourus, de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et de gestion, du respect des procédures et du cadre réglementaire. L'Audit Interne fournit à l'organe exécutif et à l'organe de surveillance une assurance raisonnable sur le bon fonctionnement de la BCI, au travers de missions périodiques s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel établi sur cinq ans et bâti sur une approche par les risques.

Pour atteindre cet objectif, l'Audit interne, doté des moyens dédiés et adaptés à leur réalisation, procède à une évaluation objective et formelle, en toute indépendance, ses appréciations, ses conclusions et ses recommandations. L'Audit Interne de la BCI, conformément à la charte de l'audit interne de la BCI, entretient un lien fort d'autorité fonctionnelle avec le Directeur de l'Inspection Générale du Groupe BRED.

Le Conseil d'administration et le Comité des Risques du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration

Conformément aux orientations de l'EBA sur la gouvernance interne, le Conseil d'Administration doit notamment :

- Garantir et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre de gouvernance interne de l'établissement et prendre des mesures appropriées afin de remédier aux éventuelles faiblesses détectées ;
- Superviser et suivre la mise en œuvre de manière cohérente des objectifs stratégiques de la structure organisationnelle et de la stratégie en matière de risque de l'établissement, y compris son appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques ;
- Contrôler que la culture du risque de l'établissement est mise en œuvre de manière cohérente ;
- Superviser la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite visant à détecter, gérer et atténuer les conflits d'intérêts avérés et potentiels ;
- Superviser l'intégrité des informations financières et des rapports financiers ainsi que le cadre de contrôle interne, y compris un cadre efficace et sain de gestion des risques ;
- Garantir que les responsables des fonctions de contrôle interne sont en mesure d'agir de manière autonome, peuvent exprimer leurs préoccupations et l'avertir directement, le cas échéant, lorsque des risques d'évolutions défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'établissement ;
- Suivre la mise en œuvre du plan d'audit interne, après la tenue préalable du Comité des Risques.

À cette fin, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité des Risques du Conseil d'Administration, qui porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée et propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à ce titre.

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration

Les missions principales du Comité des Risques du Conseil d'Administrations sont définies au sein de la Charte qui le régit conformément aux orientations de l'EBA sur la gouvernance interne (paragraphes 60 à 62) :

- Assister le Conseil lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement en matière de risque et les limites correspondantes qui ont été fixées ;
- Superviser la mise en œuvre des stratégies de l'établissement en matière de gestion des fonds propres et de liquidité ainsi que des autres risques pertinents, tels que le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel (y compris les risques juridique et informatique) et le risque de réputation, afin d'évaluer leur adéquation par rapport à l'appétit pour le risque et à la stratégie en matière de risque ;
- Fournir au Conseil d'administration des recommandations sur les ajustements nécessaires à apporter à la stratégie en matière de risque résultant, entre autres, de modifications du modèle d'entreprise de l'établissement, d'évolutions du marché ou de recommandations formulées par la fonction de gestion des risques ;
- Fournir des conseils concernant le recrutement de consultants externes auxquels la fonction de surveillance peut décider de recourir en vue d'obtenir des avis ou une assistance ;

- Examiner différents scénarios possibles, y compris des scénarios de tensions, afin d'évaluer la manière dont le profil de risque de l'établissement réagirait à des événements externes et internes ;
- Superviser l'adéquation de tous les produits et services financiers significatifs proposés aux clients avec le modèle d'entreprise et la stratégie en matière de risque de l'établissement ;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations des audits internes ou externes.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

La transversalité des fonctions de contrôle est assurée par le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle et par des échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs du contrôle.

Le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle de la BCI, présidé par le Directeur Général, réunit semestriellement les principaux acteurs du contrôle permanent de deuxième niveau ainsi que l'audit interne.

Ce Comité s'assure principalement de la cohérence, de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la BCI, de la bonne articulation entre les fonctions de contrôle dans leur domaine respectif, et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques.

APPÉTIT AUX RISQUES

L'appétit aux risques se définit comme le niveau de risque que la BCI est prête à accepter dans l'exercice de son activité. Il s'applique dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant la solvabilité, la liquidité et la réputation de la BCI. Il doit être cohérent avec l'environnement opérationnel, la stratégie et le modèle d'affaires de la BCI. Les risques inhérents au modèle d'affaires de la BCI sont :

- Le risque de crédit et de contrepartie,
- Les risques de bilan en particulier le risque de liquidité (articles 148 à 186 de l'arrêté du 3 novembre 2014) et le risque de taux structurel (articles 134 à 139 de l'arrêté du 3 novembre 2014) ;
- Les risques non financiers y compris le risque de non-conformité, le risque juridique, le risque de sécurité des systèmes d'information et le risque de fraude (articles 214 et 215 de l'arrêté du 3 novembre 2014).

L'appétit aux risques de la BCI est encadré par une politique d'appétit aux risques, validée par le Conseil d'Administration de la BCI, et par des indicateurs de suivi.

CULTURE RISQUES ET CONFORMITÉ

Le Conseil d'administration et les dirigeants effectifs de la BCI promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de son organisation. La Direction des risques et de la conformité coordonne la diffusion de la culture du risque et de la conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des filières opérationnelles. Les collaborateurs de la BCI sont inscrits aux différents modules de formations dites réglementaires dans les semaines qui suivent leur embauche. Un recyclage est ensuite réalisé tous les deux ans sur l'ensemble des modules, (hors la sensibilisation à la sécurité du

système d'information effectuée tous les ans). L'organisation des inscriptions et le suivi des taux de réalisation de ces formations sont opérés en premier niveau par la Direction des Ressources Humaines, et contrôlés en second niveau par les services de la Direction des Risques et de la Conformité.

II. Risques de Crédit et de Contrepartie

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de plusieurs débiteurs ou de plusieurs contreparties considérées comme un même groupe liés conformément à la réglementation.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

La gestion des risques de crédit à la BCI est assurée par le Service des Risques de Crédit, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, lui conférant une stricte indépendance par rapport aux directions commerciales et opérationnelles. Le Service des Risques de Crédit (SRC) propose les politiques de crédit de la BCI, la politique de dépréciations et de provisionnements, et l'encadrement des risques de crédit par un dispositif de limites internes présentées aux dirigeants effectifs, au Comité des Risques du Conseil d'Administration de la BCI et approuvées par son Conseil d'administration. Le SRC assure, en totale indépendance par rapport aux directions commerciales, le contrôle permanent de deuxième niveau des risques de crédit.

DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les principaux éléments du dispositif de maîtrise des risques de crédit sont :

- Un système de délégation de pouvoir intuitu personae, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les

compétences et expériences des équipes, qui est revu annuellement par la Direction des engagements ;

- Des analyses contradictoires réalisées par le SRC sur les dossiers de crédit hors délégation de l'Exploitation Commerciale pour décision du comité de crédit ;
- Le suivi des engagements, grâce à un système automatisé de contrôle des positions ;
- Une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers, des professionnels et des entreprises, grâce à la mise à disposition des conseillers clientèle et des responsables, d'outils de pilotage ;
- Un suivi périodique de la qualité et des risques des différents portefeuilles par des tableaux de bord, des études de risques de concentration et de risques sectoriels ;
- Des limites internes d'exposition sur les contreparties ou groupes de contreparties liées, et sur les secteurs économiques validées par le Conseil d'Administration.

GOVERNANCE

Le SRC est chargé de l'organisation de comités présidés par les dirigeants effectifs de la BCI, et dédiés à la maîtrise des risques de crédit :

Comité mensuel des comptes ordinaires débiteurs et des retards forts

Le comité examine la situation des clients à surveiller présentant un risque de déclassement dans les 30 jours à venir, soit en raison d'un dépassement des lignes autorisées soit d'impayé sur prêt, dès lors que l'engagement du client est supérieur à 10 M FCFP et/ou qu'il détient un compte débiteur de plus de 2 M FCFP. Sont ainsi examinés : niveau de couverture du risque, perspectives de régularisation, risques d'aggravation, dispositif de garanties.

Comité trimestriel des risques de crédit et des dépréciations

Ce comité examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du coût du risque, des encours groupe, de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles et non sensibles ainsi que sur les promotions immobilières. Le Comité se prononce sur la stratégie de dépréciation, lors de la révision annuelle du modèle statistique, et sur les taux appliqués aux créances dépréciées à dire d'expert dont la gestion relève de l'Exploitation Commerciale (hors périmètre des dossiers relevant de la Direction des Engagements).

Comité trimestriel Watch List

Le comité Watch List passe en revue la situation des contreparties répondant aux critères suivants : Pour les contreparties isolées (n'appartenant pas à un groupe) :

- Saines dès lors que ces contreparties présentent un montant d'engagements supérieur à 120 M FCFP et une probabilité de défaut supérieure 20 %.
 - Douteuses et présentant un montant d'engagement supérieur à 120 M FCFP.
- Pour les contreparties appartenant à un Groupe :
- Dès lors que la somme des engagements des contreparties ayant une probabilité de défaillance de plus de 20 %, excède 120 M FCFP.

DÉPRÉCIATION ET PROVISIONNEMENT

Dès lors qu'un encours est déclassé en encours douteux, la perte probable doit être prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cet encours.

Les dépréciations statistiques

Les créances d'un montant inférieur à 15 M FCFP font l'objet d'une dépréciation basée sur un modèle statistique. Ce modèle statistique est fondé sur l'observation sur plusieurs années des recouvrements et des pertes enregistrées sur les créances antérieurement déclassées, réparties en groupes de créances homogènes. Les dépréciations et taux de dépréciation découlent des recouvrements et des pertes observées au fil du temps. Les taux de dépréciation ainsi modélisés sont paramétrés dans le système d'information de la BCI et s'appliquent dès le déclassement de la créance. Le modèle statistique est révisé annuellement par le SRC. Des paramètres complémentaires peuvent être intégrés au modèle statistique afin de tenir compte d'événements contextuels comme la prise en compte de facteurs macro-économiques. Pour les clients en phase de probation, la BCI applique des coefficients minorants aux taux de dépréciation et fonction de la date attendue de retour en situation saine du client.

Les créances entrées en phase de probation bénéficient selon leur date estimée de reclassement d'un taux de dépréciation bonifié afin de tenir compte de l'absence d'arriéré.

Les dépréciations à dire d'expert

Les créances d'un montant supérieur à 15 M FCFP font l'objet d'une dépréciation à dire d'expert basée sur une analyse individuelle de la situation de la contrepartie (situation financière, perspectives économiques, garanties appelées ou susceptibles de l'être, l'état des procédures en cours, etc.)

Les dépréciations à dire d'expert se déclinent en deux grandes approches :

Approche « continuité d'exploitation »

Cette méthode est basée sur l'évaluation de la capacité du débiteur à générer des flux de trésorerie (cash-flow). Il s'agit de la méthode retenue lorsque le débiteur est en continuité d'exploitation.

Approche « de liquidation »

Cette méthode est basée sur l'estimation des garanties mises en jeu ou susceptibles de l'être dans le calcul des flux de recouvrement. S'agissant des garanties hypothécaires, l'estimation du produit futur de la vente du bien reçu en garantie doit être ajusté à la valeur de marché, en tenant compte notamment de sa vétusté, de sa situation géographique et de l'appétence du marché.

L'estimation de la dépréciation des créances de plus de 15 M FCFP est effectuée par le Service des Risques de Crédit lors du déclassement de la créance, actualisée par la Direction des Engagements après le transfert du dossier au Pôle Recouvrement Amiable ou au Pôle Contentieux puis a minima à chaque événement significatif impactant les perspectives de recouvrement et pour chaque arrêté annuel.

Le suivi des dépréciations de ces créances est effectué dans le cadre du Comité des Provisions qui a lieu trimestriellement et qui est animé par le Service des Risques de Crédit. Ce comité est présidé par les dirigeants effectifs de la BCI. Sont présentées les créances identifiées comme ayant une dépréciation inadaptée en fonction des éléments nouveaux du client. Le Comité arbitre sur un maintien des taux de dépréciation ou leur modification.

(Suite en page 60)

Le niaouli, la force d'adaptation

Emblématique des paysages calédoniens. Il se développe principalement dans les savanes, les zones humides et les plaines, où il façonne des milieux ouverts caractéristiques du territoire. Issu d'une remarquable capacité d'adaptation, le niaouli est capable de résister à des conditions difficiles, notamment aux incendies et aux sols pauvres. Cette résilience lui permet de recoloniser rapidement les espaces perturbés, jouant ainsi un rôle clé dans la stabilisation et la régénération des milieux. Reconnaissable à son écorce claire et feuilletée ainsi qu'à ses feuilles riches en huiles

NOM SCIENTIFIQUE
Melaleuca quinquenervia

STATUT
Espèce indigène

RÉPARTITION
Grande Terre (savanes, zones humides, plaines)

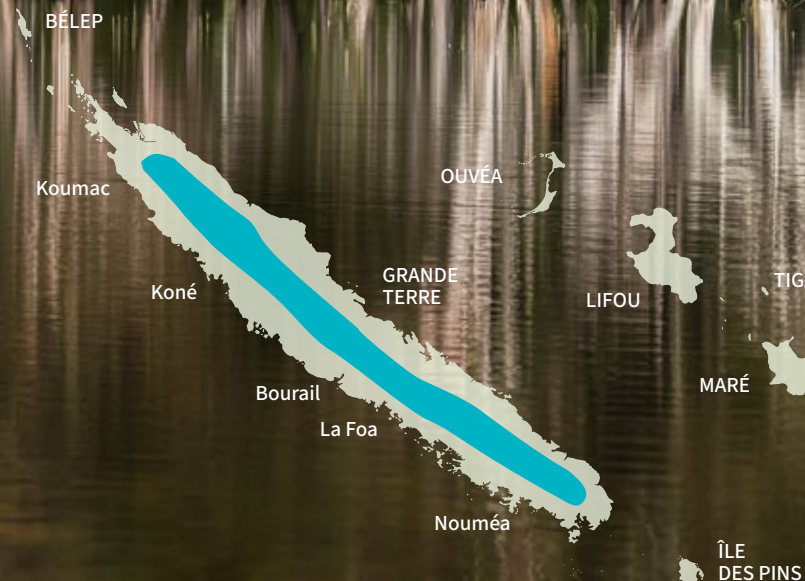
RÔLE
Stabilisation des sols et régénération des milieux

PARTICULARITÉ
Forte résistance au feu et aux conditions difficiles

MENACES PRINCIPALES
Incendies répétés, transformation des paysages

SYMBOLE
Résilience des écosystèmes calédoniens

essentiels, il est profondément ancré dans les usages traditionnels, notamment pour ses propriétés médicinales et antiseptiques. Espèce structurante des savanes, il contribue à la protection des sols et à l'équilibre des écosystèmes ouverts, tout en offrant refuge à de nombreuses espèces. Soumis à la pression des incendies répétés et aux transformations des paysages, le niaouli demeure un indicateur de l'état des milieux naturels. Symbole de résilience, il incarne la capacité du vivant à s'adapter et à perdurer face aux changements.



(Suite de la page 57)

CRÉANCES RESTRUCTURÉES (FORBEARANCE)

La mise en place de crédit de restructuration induit des « concessions » accordées aux emprunteurs présentant des signes probables de difficultés financières et notamment un retard de paiement de 30 jours. La concession accordée peut prendre différentes formes, une restructuration des encours du client, un rallongement de la durée d'un prêt, une suspension des échéances...

L'identification d'une concession a pour conséquence le déclassement de la contrepartie en douteux pendant une période probatoire de 12 mois puis la mise en place d'une période d'observation de 24 mois pendant laquelle la contrepartie sera reclassée en sain mais restera placée sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée. Les créances restructurées bénéficient d'une codification spécifique afin d'assurer leur suivi et qui est levée à la fin de la période d'observation de 24 mois.

À noter qu'une renégociation purement commerciale, c'est-à-dire accordée à un client qui ne présente pas de signe probable de difficultés financières, n'entre pas dans le champ de la restructuration au titre du risque de crédit.

III. Risques de bilan (gestion actif-passif)

La gestion actif-passif (GAP) a pour objectif d'estimer et piloter pour l'ensemble du groupe bancaire, l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris, sous la contrainte d'un niveau de rentabilité et du cadre réglementaire. Elle contribue à sécuriser et favoriser le développement des établissements. Elle permet de mesurer et piloter les risques structurels de bilan (principalement liquidité et taux pour la BCI) au travers de la production et du suivi d'indicateurs de gestion normalisés et analysés régulièrement.

Le Service ALM-Contrôle de Gestion, rattaché à la Direction Administration et Finances, est en charge de la production trimestrielle du bilan ALM et des indicateurs de suivis qui sont présentés en Comité Gestion Actif-Passif.

GOVERNANCE

Les risques de bilan de la BCI sont encadrés par la politique des risques financiers et par un dispositif de limites internes, validées annuellement par le Conseil d'Administration.

Le Comité Gestion Actif-Passif, présidé par les dirigeants effectifs, se réunit trimestriellement en situation normale ou de façon exceptionnelle en cas de nécessité.

Les missions du COGAP sont les suivantes :

- La définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique de gestion globale de bilan ;
- La gouvernance de la gestion actif-passif de la BCI en assurant le contrôle et le suivi des risques de taux d'intérêts et de liquidité ;
- La détermination des orientations de la gestion opérationnelle en validant les opérations financières de couverture à réaliser, en assurant le suivi de celles

décidées lors des précédents comités, et en veillant au respect des limites de risques de taux d'intérêts et de liquidité ;

- La validation des hypothèses financières qui impactent les indicateurs de bilan et leur suivi (et notamment la production de crédit future, les règles d'écoulement, les modélisations comportementales et la prise en compte des options implicites comme par exemple de remboursement anticipé et de renégociation).

Le dispositif de contrôle permanent du risque de taux est réalisé au premier niveau au sein du Service ALM et Contrôle de Gestion et le second niveau est intégré au suivi des Risques Financiers, rattaché à la Directrice des Risques et de la Conformité.

Les risques de taux sont suivis dans le rapport de contrôle trimestriel portant sur les risques financiers, établi par la Direction des Risques et de la Conformité et communiqué aux membres du COGAP ainsi qu'à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de la BRED.

RISQUE DE TAUX

Ce risque de taux structurel est, à la BCI, mesuré au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan tenant compte des conventions d'écoulement. Ce modèle délivre un aperçu statique de la situation de la banque à l'égard de ces critères (impasse et impact des variations de taux) et propose une vision prospective reposant sur des hypothèses régulièrement remises en question au regard de l'activité. Ces hypothèses portent sur le volume et la qualité des activités de collecte et de crédit, sur la répartition par produit de ces activités, sur les comportements attendus de la clientèle en matière de renégociations de taux ou de remboursements anticipés s'agissant du crédit.

Le suivi des risques de bilan est réalisé notamment au travers des indicateurs suivants produits trimestriellement par la Direction Administration et Finances :

Sensibilité de la MNI prévisionnelle : incidence des variations des taux d'intérêts sur la perspective de revenus. Cette variation des revenus correspond à la différence entre les revenus attendus dans un scénario de base et les revenus attendus dans un scénario plus défavorable, de choc ou de tension, dans une perspective de continuité.

SOT on EVE : Incidence de la variation de valeur de l'ensemble du bilan en cas de choc de taux dans une vision extinctive du portefeuille de la BCI, par rapport au scénario de base. Les 6 scénarios sont définis par l'EBA :

- Choc parallèle vers le haut (+200 points de base),
- Choc parallèle vers le bas (-200 points de base),
- Pentification de la courbe,
- Aplatissement de la courbe,
- Hausse des taux courts,
- Baisse des taux courts.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme « le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ». Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale. Les deux principaux indicateurs sont :

- Ratio de liquidité LCR calculé et produit mensuellement et estimé quotidiennement,
- Ratio de liquidité NSFR calculé et produit trimestriellement et estimé mensuellement.

Le LCR et le NSFR sont encadrés par des limites réglementaires et des seuils internes d'alerte, validés par le Conseil d'Administration après présentation en Comité des Risques du CA.

La BCI établit également des scénarii de stress de liquidité afin de mesurer sa résistance à une crise de liquidité. Ces scénarii ainsi que l'impasse statique de liquidité font l'objet d'un suivi en COGAP et sont intégrés au rapport ALM et au rapport de Contrôle des Risques Financiers.

Le risque de concentration des dépôts est suivi et mesuré sur le premier déposant, les cinq plus importants puis les dix plus importants déposants. Ce suivi est effectué à travers un reporting présenté en Comité COGAP et figurant au rapport trimestriel ALM.

IV. Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité (RNC) se définit comme un « risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

ORGANISATION ET MISSIONS

Chaque direction opérationnelle au sein de la BCI est responsable en premier niveau de la gestion des risques de non-conformité de son domaine d'activité.

Le pôle Conformité LCB-FT en tant que fonction de contrôle de second niveau est rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, placée sous l'autorité du Directeur Général assurant ainsi son indépendance de toute fonction effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Le Pôle Conformité LCB/FT intervient sur les trois lignes de métiers principales :

- La Conformité Bancassurance (bancaire, assurance non-vie et assurance-vie) dont le périmètre relève principalement de l'activité de banque de détail. Les thématiques réglementaires couvrent la vérification de la conformité des nouveaux services/produits bancaires, la distribution d'assurance non-vie et vie, la protection de la clientèle, la connaissance clients et le suivi des formations réglementaires obligatoires afférentes.

■ La Déontologie dont le périmètre englobe la gestion des conflits d'intérêt et la lutte contre la corruption ainsi que le suivi des formations réglementaires et obligatoires afférentes.

■ La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) qui s'assure du respect des programmes de sanctions financières internationales, embargos et gel des avoirs et des dispositifs anti-corruption.

GOVERNANCE

Le Pôle Conformité organise trimestriellement le Comité Conformité, placé sous la présidence des dirigeants effectifs.

Outre l'information donnée sur les textes applicables aux opérations effectuées par la BCI, le comité Conformité a pour objectif de :

- Présenter l'activité de la conformité bancassurance, de la LCB FT, et de la déontologie, leurs évolutions, le suivi de la veille réglementaire, le suivi des formations réglementaires, les avis rendus et le résultat des contrôles permanents effectués par le Pôle Conformité au cours du trimestre écoulé ;
- Assurer un suivi des expositions aux risques de non-conformité ;
- Valider et suivre les plans d'actions du Pôle Conformité ;

Le dispositif des risques de non-conformité est encadré par une politique dédiée, validée par le Conseil d'Administration après présentation en Comité des Risques de Crédit.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le contrôle a posteriori des opérations atypiques de la BCI se fait à travers le logiciel Siron®AML qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Des contrôles permanents de premier niveau sont réalisés pour un collaborateur dédié à ces contrôles et rattaché à la Direction de l'Exploitation Commerciale, et également par les responsables de secteur. Le pôle conformité LCB FT effectue des contrôles aléatoires de second niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes.

Le pôle conformité LCB FT dispose d'un environnement qui lui est dédié dans lequel sont insérés des scénarios de profilage pour la détection des opérations atypiques. Dans le cadre de la détection des personnes (physiques ou morales) sur listes de sanctions ou de gel des avoirs et des PPE, la BCI dispose également d'un système de détection automatique filtrant les contreparties de ses flux internationaux, ses entrées en relation.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

L'établissement de cette cartographie repose, dans un premier temps, sur l'évaluation du risque brut de non-conformité qui est le risque potentiel auquel est exposé un métier sans tenir compte du dispositif existant permettant de mieux le maîtriser. Cette évaluation repose sur 3 sous-jacents : les impacts d'image et de réputation, les impacts financiers et les impacts administratifs et disciplinaires. Quatre niveaux de risques bruts (critique, élevé, moyen et faible) sont évalués à partir de leur impact unitaire en cas de survenance, indépendamment de

leur probabilité et de leur fréquence de survenance. L'impact le plus élevé est pris en compte pour chaque risque de non-conformité.

Dans un second temps, l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques (procédure, contrôle en place...) est évaluée. Les résultats des contrôles permanents, des contrôles périodiques internes et externes, des réclamations et des incidents de l'année concernée par l'évaluation, déterminent l'efficacité du Dispositif de Maîtrise des Risques.

Une fois le DMR évalué, le risque net est calculé par le croisement de l'évaluation du risque brut et de l'évaluation du DMR en place.

La BCI est concernée par 8 grands risques agrégés, en phase avec les grands piliers de la conformité que sont :

- Protection de la clientèle ;
- Gouvernance produit ;
- Éthique et conduite ;
- Encadrement des activités ;
- Connaissance client ;
- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Anti-corruption ;
- Sanctions & embargos.

Ces 8 grands risques se décomposent en 66 risques détaillés auxquels la BCI est exposée, l'ensemble des risques évalués à « fort » font l'objet d'un plan d'actions suivi en comité conformité.

V. Plan d'urgence et de poursuite des activités (PUPA)

Un plan d'urgence et de poursuite de l'activité, est un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes (définition de l'arrêté du 3 novembre 2014).

DISPOSITIF PUPA

Le dispositif PUPA s'applique à l'ensemble des métiers de la BCI et couvre trois scénarios principaux :

SCÉNARIO 1 (S1) – INDISPONIBILITÉ DES LOCAUX

Ce scénario correspond à l'indisponibilité prolongée, totale ou partielle d'un des sites principaux accueillant du personnel. De nombreux événements peuvent être à l'origine de ce scénario : incendie, inondation, etc. Au-delà de ces vulnérabilités, l'analyse des menaces est élargie aux crises sociales (grèves, manifestations...) qui rendraient difficile l'accès aux locaux. Ce scénario est couvert par l'identification de sites de repli et par la stratégie de repli des collaborateurs telle que présentée dans les Plans de Continuité Métier.

SCÉNARIO 2 (S2) - INDISPONIBILITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Ce scénario correspond à l'indisponibilité totale ou partielle du Système d'Information, qui peut être causée par une panne électrique, une cyberattaque, une panne de réseau informatique, etc. Ce scénario est couvert par des procédures de continuité et de reprises des activités informatiques.

SCÉNARIO 3 (S3) - INDISPONIBILITÉ DES PERSONNES

Ce scénario correspond à l'indisponibilité totale ou partielle des collaborateurs. De nombreux événements peuvent être à l'origine de ce scénario : pandémies, mouvements sociaux, etc. Ce scénario est couvert par l'identification des personnes clés « Key People » dans les Plans de Continuité Métier.

Il est possible qu'une crise combine tout ou partie de ces scénarios.

Le PUPA de la BCI répond ainsi aux huit grands risques identifiés par le Groupe de Place Robustesse de la Banque de France, adaptés à la situation de la Nouvelle-Calédonie : Pandémie, Catastrophe naturelle (cyclone, inondations, etc.), Cyberattaque, Attentat, Grève générale, Panne générale d'électricité, Accident industriel, Défaillance d'un prestataire critique.

PUPA AD HOC « CYCLONE »

Compte tenu de la récurrence des dépressions tropicales dans la zone du Pacifique Sud, un scénario de crise spécifique a également été validé et formalisé.

PUPA AD HOC « CYBERATTQUE »

La BCI formalise un PUPA ad hoc Cyberattaque. Ce document a pour objectif de fournir aux membres de la Cellule de Crise de la BCI, un ensemble de mesures de réactions des métiers et fonctions supports impliqués dans le traitement de la Cyberattaque. Il intègre également pour chaque scénario des plans de communication dédiés.

S'il n'y a pas eu de déclenchement formel du PUPA au cours de l'exercice 2025, plusieurs événements ont été surveillés par le RPUPA et la cellule de crise. L'objectif étant de fixer les actions visant à préserver la continuité d'activité et à anticiper une dégradation de la situation pouvant conduire au déclenchement effectif du PUPA. Ces événements ont principalement concerné des

déclenchements d'alertes météorologiques en raison de dépressions tropicales. En 2025 la BCI a participé l'exercice REMPLAR 25 organisé par l'ANSII et visant à simuler une crise d'origine cyber afin d'éprouver la gestion d'une telle crise au niveau de la cellule de crise.

GOVERNANCE

Le Responsable du Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (RPUPA) de la BCI, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, assure l'animation de la filière composée des correspondants PUPA métier et fonction support, et de la cellule de crise décisionnelle regroupant les membres du Comité de Direction de la BCI ainsi que plusieurs responsables de services exerçant des activités liées opérationnellement à la cellule de crise.

La Politique PUPA de la BCI est révisée annuellement et présentée en Comité des Risques du Conseil d'Administration, puis au Conseil d'Administration pour validation. Elle constitue la référence interne en matière de continuité d'activité à la BCI et vise à définir le cadre général du dispositif PUPA mis en place, son application ainsi que ses composantes.

VI.Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) – Risques TIC

La BCI dispose de son propre Système d'Information, hébergé majoritairement sur ses propres infrastructures réparties sur plusieurs sites en mesure d'assurer 100 % des capacités informatiques. Fortement progicalisée, la BCI s'appuie également sur des prestataires pour le maintien en conditions opérationnelles ou pour le développement des évolutions.

La fonction informatique est partagée entre deux entités, rattachées au Directeur Général Adjoint : la Direction des Systèmes d'Information et le Département Pilotage des projets et Organisation.

En tant que fonction indépendante des entités en charge de la fonction informatique, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité.

La Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) est actualisée annuellement. Elle est présentée en Comité SSI, puis au Comité des Risques du Conseil d'Administration et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique constitue le principal document de référence en matière de gestion des risques cyber et informatiques. Elle fixe les principes de l'organisation mise en place pour gérer ces risques. En particulier, elle précise les rôles des différentes lignes de défense et la responsabilité des principaux acteurs qui doit permettre la bonne gouvernance de ces risques.

En complément des audits internes et externes pouvant être menés sur ce périmètre, des cabinets spécialisés dans les tests d'intrusion sont missionnés annuellement.

Le comité des Risques Numériques, présidé par le Directeur Général et animé par le responsable des Risques Numériques se réunit tous les trimestres et couvre les risques TIC, le plan d'urgence et de poursuite des activités ainsi que la protection des données personnelles.

VII.Risques Opérationnels et Contrôles Permanents

Le risque opérationnel se défini comme étant « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, le risque juridique, le risque de modèle ou le risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC), à l'exclusion toutefois du risque stratégique et pour la réputation ».

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par le Service des Risques Opérationnels, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité. Il est relayé par des correspondants sur l'ensemble du périmètre de la BCI dans ses différents métiers et fonctions supports.

Le suivi des risques opérationnels de la BCI s'appuie sur une cartographie annuellement mise à jour, sur un outil de déclaration et de suivi dédié et sur la mise en place d'un processus de remontée des incidents s'appuyant sur des correspondants répartis dans les différentes directions.

Des guides méthodologiques N1 et N2, actualisés annuellement, répertorient l'ensemble des contrôles hiérarchiques déployés dans un outil dédié. Ces guides précisent pour chaque contrôle : son rattachement, sa périodicité, sa méthode d'échantillonnage, sa taille d'échantillon, son mode de sélection de l'échantillon et les précisions afférentes à chaque point de contrôle.

Le guide méthodologique N1 est composé de 86 fiches, répartis sur l'ensemble des entités de la BCI, hors risques TIC.

Dans le cadre du dispositif de contrôles agences, le Service des Risques Opérationnels assure le suivi et la vérification des contrôles formalisés par les responsables des différentes agences du réseau commercial de la BCI. Ces contrôles couvrent l'ensemble des activités courantes d'un point de vente (surveillance des encaisses, opérations de guichets, activité de crédit, sécurité des locaux et des personnes, etc.). Ils sont exercés de façon permanente sur chaque domaine d'activité selon un périmètre déterminé. Ils sont formalisés selon une périodicité fixée suivant la nature et le type de contrôle.

Les contrôleurs de second niveau du Service des Risques Opérationnels s'assurent dans le cadre de leurs contrôles de la bonne réalisation des contrôles de premier niveau conformément aux procédures internes. Les contrôles contradictoires, réalisés en partie sur un échantillon contrôlé en premier niveau permettent de mesurer la fiabilité et l'efficacité du dispositif de contrôle de premier niveau ainsi que le degré de maîtrise du risque.

Le Comité des Risques Opérationnels présidé par les dirigeants effectifs de la banque se réunit trimestriellement et couvre notamment : les résultats des contrôles permanents de premier et deuxième niveau, la répartition et l'évolution des incidents opérationnels (en nombre et en montant), le suivi des indicateurs prédictifs de risque. La Politique des Risques Opérationnels est actualisée annuellement et validée par le Conseil d'Administration après avoir été présentée au Comité des Risques du Conseil d'Administration.



Hienghène

AU CŒUR DU VIVANT

Le pin colonnaire, signature du paysage calédonien

NOM SCIENTIFIQUE
Araucaria columnaris

STATUT
Espèce endémique

RÉPARTITION
Littoral et îles

RÔLE
Identité paysagère

PARTICULARITÉ
Forme colonnaire unique

MENACES PRINCIPALES
Urbanisation

SYMBOLE
Paysage calédonien

Endémique de la Nouvelle-Calédonie, le pin colonnaire (*Araucaria columnaris*) est une espèce emblématique du territoire. Présent notamment sur l'île des Pins et sur les zones littorales, il marque fortement les paysages. Issu d'une lignée ancienne, il s'est adapté aux conditions côtières, développant une silhouette élancée caractéristique.

Reconnaissable à sa forme verticale unique, il constitue un repère visuel fort et un symbole du territoire. La pression humaine et les modifications du littoral représentent des enjeux pour sa conservation. Symbole identitaire, le pin colonnaire incarne l'image même de la Nouvelle-Calédonie.



Le saviez-vous ?

En Nouvelle-Calédonie, dont il est originaire, le pin colonnaire pousse verticalement. Cependant, dans les autres régions du globe où il a été introduit, il pousse normalement jusqu'à une hauteur de 2 à 2,5 mètres puis se met à pousser en penchant vers l'équateur. Ainsi, les arbres plantés dans l'hémisphère nord penchent vers le sud et ceux de l'hémisphère sud penchent vers le nord. Plus l'arbre se trouve loin de l'équateur et plus son inclinaison est prononcée. Cette inclinaison n'est pas un phénomène marginal puisque 91 % des spécimens situés hors de la Nouvelle-Calédonie en sont affectés. Sa cause est pour l'heure inexpliquée : génétique, tropisme, magnétisme...

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BANQUE CALÉDONNIENNE D'INVESTISSEMENT SAEM

Siège social : 54 avenue de la Victoire – 98000 Nouméa

Capital social : 15 000 000 000 F

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constate des dépréciations afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités selon les modalités décrites dans la note en page 8 (§ 1.2) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 10 avril 2026

Les commissaires aux comptes

OCEA Nouvelle-Calédonie

Grant Thornton

Nicolas Bernier, *Associé*

Jacques Le Maître, *Associé*

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie le 23 avril 2026, a examiné et approuvé les résolutions relatives aux comptes de l'exercice 2025, à l'affectation du résultat, aux rémunérations, aux conventions réglementées ainsi qu'aux pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales.

Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, qui lui ont été présentés par le Directeur Général,

Après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, OCEA NOUVELLE-CALEDONIE, représenté par Monsieur Nicolas BERNIER et GRANT THORNTON représenté par Monsieur Romain CHOMIKI,

- Approuve les comptes qui lui ont été remis,
- Fait siens tous actes et opérations effectués au cours de l'exercice et donne quitus à son Conseil d'administration de sa gestion de l'exercice 2025.

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 23 avril 2026, approuve, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2025 se soldent par un bénéfice net de 790 553 353 FCFP, la proposition du Conseil d'administration de ne procéder à aucune distribution de dividendes et d'affecter la totalité de ce résultat en « Autres réserves ».

Avis consultatif sur la rémunération versée en 2025 aux personnes les mieux rémunérées visées à l'article L 225-115 4° du Code de Commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 225-115 4° du Code de Commerce, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures d'un montant de 176 314 122 FCFP versées durant l'exercice 2025 aux personnes mentionnées à l'article L 225-115 4° du Code de Commerce.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce et relève l'absence de conventions.

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent partout où besoin sera.



AU CŒUR DU VIVANT



Le notou, géant discret des forêts



Endémique de la Nouvelle-Calédonie, le notou (*Ducula goliath*) est une espèce emblématique qui ne vit nulle part ailleurs sur la planète. Présent principalement dans les forêts denses de la Grande Terre, notamment sur la côte Est et dans les massifs du Nord, il témoigne de la richesse et de l'isolement écologique de l'archipel. Issu d'une lignée ancienne, parfaitement adaptée à son environnement, le notou joue un rôle essentiel dans la dynamique des forêts. Grand frugivore, il contribue activement à la dispersion des graines, participant ainsi au renouvellement et à la diversité des espèces végétales. Reconnaisable à sa taille imposante et à son plumage gris aux reflets subtils, il évolue en hauteur

NOM SCIENTIFIQUE

Ducula goliath

STATUT

Espèce endémique protégée

RÉPARTITION

Forêts de la Grande Terre (Nord et côte Est)

RÔLE

Dispersion des graines

PARTICULARITÉ

Plus grand pigeon arboricole au monde

MENACES PRINCIPALES

Chasse, perte d'habitat

SYMBOLE

Emblème des forêts calédoniennes

dans la canopée, où il trouve nourriture et protection. Discret, il reste difficile à observer malgré sa présence importante dans certains massifs. Longtemps soumis à la pression de la chasse et à la dégradation de son habitat, le notou fait aujourd'hui l'objet de mesures de gestion et de protection visant à préserver ses populations et les milieux dont il dépend. Symbole des forêts calédoniennes, le notou incarne la richesse mais aussi la fragilité d'un équilibre naturel unique. Le préserver, c'est maintenir les processus essentiels qui assurent la pérennité des écosystèmes.



Comptes annuels publiables au 31 décembre 2025

ACTIF

En milliers de francs CFP		
ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de trésorerie et interbancaires	58 999 911	74 192 029
Caisse, banques centrales, C.C.P	40 675 705	56 392 286
Créances sur les Etablissements de Crédit	18 324 206	17 799 744
* A vue	5 001 740	3 909 540
* A terme	13 322 466	13 890 203
2.2 Créances sur la clientèle	319 427 876	327 637 040
Créances commerciales	460 622	503 473
Autres concours à la clientèle	309 576 775	318 072 669
Comptes ordinaires débiteurs	9 390 480	9 060 898
Opérations sur titres	6 149 099	6 480 900
2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe	6 149 099	6 480 900
2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Valeurs immobilisées	5 325 070	5 289 540
2.4 Prêts participatifs	-	-
2.5 Participations et autres titres détenus à long terme	1 316 597	1 296 730
2.6 Parts dans les entreprises liées	238 346	251 655
2.7 Immobilisations incorporelles	209 102	300 184
2.8 Immobilisations corporelles	3 561 025	3 440 971
2.9 Créances douteuses	-	-
Comptes de tiers et divers	7 595 370	5 074 921
2.9.1 Autres actifs	3 886 657	3 160 922
2.10.1 Comptes de régularisation	3 708 713	1 914 000
TOTAL ACTIF	397 497 325	418 674 430

PASSIF

En milliers de francs CFP		
	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de trésorerie et interbancaires	99 205 216	112 108 232
Dettes envers les établissements de crédit	99 205 216	112 108 232
2.1 * A vue	2 723 217	2 054 933
* A terme	96 481 999	110 053 299
2.2 Comptes créditeurs de la clientèle	244 466 307	252 864 097
Comptes d'épargne	21 308 648	23 240 288
* A vue	21 308 648	23 240 288
Autres dettes	223 157 659	229 623 809
* A vue	118 011 608	125 883 741
* A terme	105 146 051	103 740 068
2.3.3 Dettes représentées par un titre	2 389 224	3 583 774
Titres de créances négociables	2 389 224	3 583 774
Comptes de tiers et divers	5 447 375	5 196 556
2.9.2 Autres passifs	2 498 134	2 202 212
2.10.2 Comptes de régularisation	2 949 241	2 994 344
Provisions et dettes subordonnées	6 895 582	6 618 704
2.11 Provisions pour risques et charges	1 374 875	1 097 997
2.12 Fonds pour risques bancaires généraux	5 520 707	5 520 707
2.13 Capitaux propres hors FRBG	39 093 621	38 303 068
Capital souscrit versé	15 000 000	15 000 000
Réserves	23 303 068	24 081 455
Report à nouveau débiteur	-	-
Résultat de l'exercice	790 553	- 778 387
TOTAL ACTIF	397 497 325	418 674 430

PASSIF

Comptes annuels publiables au 31 décembre 2025

Engagements

En milliers de francs CFP			
ENGAGEMENTS REÇUS		31/12/2025	31/12/2024
3.1.1	Engagements de financement	5 966 587	-
	Engagements reçus d'établissements de crédit	5 966 587	-
3.2.1	Engagements de garantie	9 998 150	5 933 482
	Engagements reçus d'établissements de crédit	9 998 150	5 933 482
3.3	Autres engagements reçus	2 782 830	6 001 572
	Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 782 830	6 001 572
	Engagements reçus de la clientèle	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		18 747 568	11 935 053

En milliers de francs CFP			
ENGAGEMENTS DONNÉS		31/12/2025	31/12/2024
	Engagements de financement	22 251 467	26 714 378
3.1.2	Engagements en faveur de la clientèle	22 251 467	26 714 378
	Engagements en faveur d'établissements de crédit		
3.2.1	Engagements de garantie	16 420 421	16 320 561
	Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 856 082	3 574 879
3.2.2	Engagements d'ordre de la clientèle	11 296 149	12 436 423
	Engagements donnés sur clientèle douteuse	268 190	309 258
3.3.2	Autres engagements donnés	107 615 761	104 477 593
	Créances données en garantie	107 615 761	104 477 593
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		146 287 649	147 512 532

En milliers de francs CFP			
COMPTE DE RÉSULTAT		31/12/2025	31/12/2024
4.1	Intérêts et produits assimilés	11 892 142	13 131 088
	Sur opérations avec les établissements de crédit	1 244 218	2 107 455
	Sur opérations avec la clientèle	10 647 924	11 023 633
4.2	Intérêts et charges assimilées	- 7 054 773	- 7 414 593
	Sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 308 485	- 3 856 695
	Sur opérations avec la clientèle	- 3 612 520	- 3 399 901
	Sur dettes représentées par des titres	- 122 087	- 137 164
	Autres intérêts et charges assimilées	- 11 681	- 20 832
4.3	Revenus des titres à revenu variable	94 612	75 563
4.4	Commissions (Produits)	5 290 459	5 148 734
4.5	Commissions (Charges)	- 1 628 207	- 1 592 882
4.6	Gains sur opérations de portefeuille de négociation	426 083	417 384
	Solde (bénéfice) des opérations de change	426 083	417 384
4.7	Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés	-	-
	Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille	-	-
4.8	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	106 259	- 93 882
4.8.1	Autres produits d'exploitation bancaire	177 160	250 817
4.8.2	Autres charges d'exploitation bancaire	- 70 901	- 344 699
PRODUIT NET BANCAIRE		9 126 575	9 671 413
4.9	Charges générales d'exploitation	- 5 967 482	- 5 690 764
4.9.1	Frais de personnel	- 4 095 855	- 3 912 747
4.9.2	Autres frais administratifs	- 1 807 683	- 1 664 418
4.9.3	Impôts et taxes	- 63 943	- 113 599
4.10	Dotations aux amortissements et dépréciations	- 486 972	- 565 640
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 672 121	3 415 009
4.11	Coût du risque	- 1 475 755	- 4 303 540
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 196 366	- 888 531
4.12	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-26 716	208 424
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		1 169 650	- 680 107
4.13	Résultat exceptionnel	73 847	13 550
RÉSULTAT AVANT FRBG et IMPÔTS		1 243 497	- 666 557
	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
4.14	Impôt sur les bénéfices	- 452 943	- 111 829
RÉSULTAT NET		790 553	- 778 387

Compte de résultat



La perruche d'Ouvéa, trésor insulaire



Endémique de l'île d'Ouvéa, la perruche d'Ouvéa (*Eunymphicus uvaeensis*) est une espèce rare qui ne vit que sur ce territoire restreint. Présente dans les forêts et les cocoteraies de l'île, elle illustre la singularité des écosystèmes insulaires calédoniens. Issue d'une évolution isolée, elle dépend étroitement de son habitat limité, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux perturbations extérieures. Son aire de répartition réduite renforce l'importance de chaque population. Reconnaisable à son plumage vert vif et à sa huppe fine, elle se nourrit de graines, de fruits et de fleurs, contribuant ainsi à la régénération de son environnement.

NOM SCIENTIFIQUE
Eunymphicus uvaeensis

STATUT
Espèce endémique menacée

RÉPARTITION
Île d'Ouvéa uniquement

POPULATION ESTIMÉE
Environ 1 000 individus

PARTICULARITÉ
Aire de répartition extrêmement limitée

MENACES PRINCIPALES
Perte d'habitat, espèces invasives

SYMBOLE
Biodiversité des îles Loyauté

Longtemps menacée par la destruction de son habitat et les espèces introduites, elle bénéficie aujourd'hui de programmes de conservation qui ont permis de stabiliser ses effectifs, bien que la vigilance reste essentielle. Symbole de la fragilité des milieux insulaires, la perruche d'Ouvéa incarne l'importance de préserver des écosystèmes uniques et localisés. Sa protection reflète un engagement fort en faveur de la biodiversité.



Annexes

Cadre général

Faits caractéristiques de l'exercice

En 2025, la Nouvelle-Calédonie est restée très marquée par les conséquences des émeutes de 2024 qui se sont surajoutées à la crise du nickel de 2023. L'activité économique du Territoire est restée fortement dégradée au cours de l'exercice en l'absence de perspectives sur l'avenir institutionnel du Territoire. L'extraction minière a baissé de 61 % en deux ans, la production métallurgique de 30 %, un emploi sur 6 a été perdu, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est quasiment à l'arrêt et le tourisme est en baisse de 50 % par rapport à la moyenne des 20 dernières années (hors Covid). Sur le plan bancaire, l'encours de crédit de la place s'est contracté de 10 % (- 98 milliards FCFP), sous l'effet de productions de crédits insuffisantes en 2024 et 2025.

Une amélioration de certains indicateurs est néanmoins observée au 4^e trimestre 2025.

Durant cet exercice, la Banque est restée attentive à la situation de ses clients et a maintenu ou renforcé ses provisions et dépréciations existantes.

La Banque a procédé au cours de l'exercice à la cession d'un portefeuille de créances douteuses et compromises inscrits en ces livres pour un montant brut de 1 317 millions FCFP.

Événements post-cloture

Aucun événement post-clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque, n'est à signaler.



Note 1

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

La Banque déroge toutefois aux préconisations de la réglementation dans les 2 cas suivants :

- La Banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'épargne logement en Nouvelle-Calédonie qui ne remonte qu'à septembre 2002 et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la Banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter. Compte tenu du volume restreint des dépôts d'épargne, les engagements qui pourraient en résulter ne pourraient être que faibles.

- La Banque a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un

établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2025 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur.

Tous les montants sont exprimés en milliers de Francs CFP (sauf mention contraire). Pour mémoire, la parité Franc CFP / Euro est fixe et s'établit comme suit : 1000 francs CFP = 8,38 euros.

Actif

1.1. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations.

Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La Banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs : la cotation IEOM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

Outre la segmentation des crédits par durée restante à courir, la Banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- Par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public) ;
- Pour les entreprises et professionnels, par secteur d'activité économique ; les secteurs suivants ont été retenus : Développement rural, Pêche, Artisanat / Industrie, Hôtellerie / Tourisme, Services / Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

La Banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2. CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, en harmonisation avec les événements de défaut conformément à la réglementation applicable.

La mise en place d'une concession à un débiteur présentant des signes probables de difficulté financière ou la diminution de plus de 1 % de la valeur actualisée des cash-flows d'une créance a pour conséquence d'identifier cette créance comme étant en situation de « forbearance ». Ceci conduit également à son déclassement en douteux et par contagion au déclassement du client.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain à l'issue d'une période de probation de 90 jours pendant laquelle les règlements ont repris de façon régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances déclassées identifiées « forbearance » restent quant à elle en défaut pendant une période probatoire de 12 mois puis sont reclassées en encours sain en conservant leur identification « forbearance » pendant une période d'observation de 24 mois au cours

desquels elles restent placées sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée et le maintien ou le retour du client en statut douteux selon la typologie de l'incident. À l'issue de la période d'observation la qualification du contrat en « forbearance » est levée.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, jusqu'au prononcé de la déchéance du terme. Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions de FCFP font l'objet d'une dépréciation établie sur la base une modélisation des défaillances observées par le passé sur des groupes de créances homogènes. Les créances d'un montant supérieur ou égal à 15 millions FCFP font l'objet d'une analyse et d'une estimation individuelle des perspectives de recouvrement. Les dépréciations ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation au taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique coût du risque.

Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3. OPÉRATIONS SUR TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

1.4. TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME.

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée conformément au principe de prudence. Cette dépréciation est déterminée sur la base des informations disponibles (historique des résultats, valeur mathématique de la participation et perspectives). En l'absence totale d'éléments permettant une estimation fiable, la dépréciation sera portée à 100 % de la valeur d'acquisition.

- Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la Banque en raison de son activité.
- Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques : 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires : 1 à 7 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés.

Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission, et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987.

Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- Constructions :
 - Façades destructibles 15 à 30 ans
 - Fondations et ossatures 30 à 50 ans
 - Couverture 25 ans
 - Ravalement et étanchéité 10 ans
 - Équipements techniques 10 ans
 - Agencements intérieurs 10 ans
- Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- Matériel informatique de 3 à 7 ans
- Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en comptes courants qui ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Lorsque leur résultat est déficitaire, il fait l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7. INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

Passif

1.8. DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle.

Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûretés.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat et figurent sous la rubrique "Titres de créances négociables".

1.10. PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel ;
- Les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la Banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits. Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la Banque et ses salariés cotisent.

Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- Le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature ;
- La provision pour litiges clients ;
- La provision pour litiges sociaux.

1.11. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le fonds pour risques bancaires généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

Engagements (hors-bilan)

1.12. ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la Banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors bilan.

Compte de Résultat

1.13. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des exercices. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont constituées :

- Des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
- Du montant des avoirs des clients logés dans les livres de la banque, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
- Des titres de créances négociables émis en devises ;
- Des titres de participations acquis en devises ;
- Les engagements en devises

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat hormis les opérations pour lesquelles sont enregistrées un écart de réévaluation.

1.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16. PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2023 pour les exercices 2023 à 2025 inclus.

Note 2

Observations sur l'actif et le passif

2.1. Opérations avec les établissements de crédit

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

En milliers de francs CFP				
	CRÉANCES 31/12/2025	31/12/2024	DETTES 31/12/2025	31/12/2024
De 0 à 3 mois	20 738 741	19 948 361	15 794 288	11 998 052
De 3 à 12 mois	10 909	12 738	27 521 117	24 480 491
De 1 à 5 ans		15 260	38 851 735	55 668 888
Plus de 5 ans	17 900	17 900	13 261 816	16 002 643
Créances et dettes rattachées	-2 443 344	-2 194 516	3 776 261	3 958 157
TOTAL	18 324 206	17 799 744	99 205 216	112 108 232

La Banque a procédé au cours de l'exercice au remboursement anticipé d'une ligne d'emprunt d'un montant de 6,0 milliards FCFP. Parmi les opérations ci-dessus, les refinancements obtenus auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer, font l'objet de créances données en garantie. Les montants des refinancements et des créances données en garantie sont synthétisés ci-dessous :

En milliers de francs CFP				
	Montant du refinancement 31/12/2025	31/12/2024	Montant des créances données en garantie 31/12/2025	31/12/2024
Réescompte	-	-	-	-
Lignes de refinancement LR	44 158 886	44 822 369	107 615 761	104 477 593

2.2. Opérations avec la clientèle

A) DÉTAIL DES CRÉANCES ET DES DETTES AVEC LA CLIENTÈLE PAR ÉCHÉANCE

En milliers de francs CFP				
	CRÉANCES 31/12/2025	31/12/2024	DETTES 31/12/2025	31/12/2024
De 0 à 3 mois	36 697 722	34 382 190	160 963 433	172 615 461
De 3 à 12 mois	25 163 735	26 142 562	48 162 785	48 793 822
De 1 à 5 ans	95 956 962	99 372 768	35 860 738	31 698 790
Plus de 5 ans	160 813 528	166 561 110	101 556	94 843
Créances et dettes rattachées	795 929	1 178 410	-622 206	-338 819
TOTAL	319 427 876	327 637 040	244 466 307	252 864 097

La centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations de la collecte du Livret A représente 2 522 millions de francs CFP à la clôture de l'exercice. Elle est présentée en déduction des opérations avec la clientèle au passif.

B) DÉTAIL DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE :

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En milliers de francs CFP

	BRUT	DÉPRÉCIATION	NET 2025	Net 2024
Créances commerciales	564 394	103 773	460 622	503 473
Crédit à l'immobilier	182 325 758	4 213 468	178 112 289	185 164 484
Crédit de trésorerie	45 756 324	3 163 532	42 592 803	44 838 306
Prêts aux professionnels :	90 850 351	3 073 934	87 776 417	87 840 230
. Développement rural	5 085 235	186 423	4 898 812	5 872 301
. Pêche	34 540	2 381	32 159	33 850
. Artisanat / industrie	1 649 325	216 763	1 432 563	1 724 964
. Hôtellerie / tourisme	3 385 703	121 576	3 264 129	4 198 640
. Services / commerce	80 511 621	2 534 211	77 977 410	75 847 793
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	183 926	12 581	171 329	162 681
Collectivités publiques	912 980	-	912 980	-
Valeurs en cours d'imputation	182 298	-	182 298	229 650
Comptes ordinaires débiteurs	10 991 907	1 601 428	9 390 483	9 060 898
TOTAL ⁽¹⁾	331 584 011	12 156 135	319 427 892	327 637 040

(1) dont encours restructurés à des conditions hors marché

PAR CONTREPARTIE

En milliers de francs CFP

	BRUT	DÉPRÉCIATION	NET 2025	Net 2024
Sociétés et quasi-sociétés	144 279 896	6 034 042	138 245 854	141 527 614
Entrepreneurs individuels	19 896 057	1 346 174	18 549 883	19 272 990
Particuliers	165 505 695	4 762 137	160 743 558	165 699 962
Autres	1 720 064	13 782	1 706 283	906 824
Valeurs en cours d'imputation	182 298	-	182 298	229 650
TOTAL	331 584 011	12 156 135	319 427 876	327 637 040

Risques immobiliers

Les crédits à l'habitat représentent 56 % du montant brut des Autres Concours à la Clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

En milliers de francs CFP

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle	178 825 707	177 154 271
Crédits à l'immobilier	182 325 758	189 133 710
Taux de couverture	98,08%	93,67%

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 1,8 % du portefeuille immobilier.

Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses relatives à des concours amortissables à l'immobilier, s'élève à 31,1 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 7,4 %.

Les créances douteuses sur promotion s'élèvent pour leur part à 4,5 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 28,3 %. Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 42 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) DÉTAIL DES CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En milliers de francs CFP

	31/12/2025	31/12/2024
Créances commerciales	131 327	148 629
Crédit à l'immobilier	13 566 731	12 626 491
Crédit de trésorerie	5 921 958	6 435 970
Prêts aux professionnels :	7 177 451	6 040 590
. Développement rural	306 012	223 184
. Pêche	2 381	14 206
. Artisanat / industrie	298 862	329 671
. Hôtellerie / tourisme	418 044	334 359
. Services / commerce	6 139 571	5 124 288
. Crédits sécheresse	-	-
. Créances rattachées	12 581	14 883
Collectivités publiques	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 122 666	2 216 347
TOTAL	28 920 133	27 468 029

PAR CONTREPARTIE

En milliers de francs CFP

	DOUTEUX	COMPROMIS	TOTAL 2025	Total 2024
Sociétés et quasi-sociétés	10 260 253	3 480 803	13 741 056	12 657 504
Entrepreneurs individuels	2 281 691	665 692	2 947 383	2 785 232
Particuliers	10 423 525	1 794 139	12 217 663	11 867 721
Autres	1 569	12 463	14 032	157 572
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	22 967 037	5 953 096	28 920 133	27 468 029

DÉTAIL DES DOTATIONS ET REPRISES ET DÉPRÉCIATIONS DE CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En milliers de francs CFP

	DÉPRÉCIATIONS 31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
Créances commerciales	114 758	13 616	24 602	103 773
Crédit à l'immobilier	3 969 226	1 835 729	1 591 486	4 213 468
Crédit de trésorerie	3 473 704	1 119 729	1 429 901	3 163 532
Prêts aux professionnels :	2 615 852	1 245 769	787 687	3 073 934
. Développement rural	110 925	84 883	9 385	186 423
. Pêche	14 206	117	11 942	2 381
. Artisanat / industrie	201 251	65 109	49 597	216 763
. Hôtellerie / tourisme	123 287	30 262	31 974	121 576
. Services / commerce	2 151 300	1 064 474	681 563	2 534 211
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	14 883	924	3 226	12 581
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 734 654	450 531	583 757	1 601 428
TOTAL	11 908 193	4 665 374	4 417 433	12 156 135

PAR CONTREPARTIE

En milliers de francs CFP

	DÉPRÉCIATIONS 2025			Dépréciations 31/12/2024
	DOUTEUX	COMPROMIS	TOTAL	
Sociétés et quasi-sociétés	3 800 055	2 233 987	6 034 042	5 848 552
Entrepreneurs individuels	836 474	509 700	1 346 174	1 278 415
Particuliers	3 642 371	1 119 766	4 762 137	4 732 020
Autres	1 319	12 463	13 782	49 206
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	8 280 220	3 875 916	12 156 135	11 908 193

2.3. Opérations sur titres

2.3.1 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE (ACTIF)

I. TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de francs CFP

DESIGNATION	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Produits de l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
FR0013189073	1 193 317	-	-	1 928	-
FR0013200813	1 135 130	1 188 074	1 174 559	2 983	-
FR0013200813	570 736	594 291	587 280	1 492	-
FR0014007L00	1 156 802	1 170 602	985 680	-	-
FR0014007L00	1 142 434	1 161 430	985 680	-	-
ES0000012F43	1 186 806	1 190 251	1 107 406	7 160	-
TOTAL	6 385 225	5 304 648	4 840 605	13 563	-

II. TITRE DE PLACEMENT

En milliers de francs CFP

DESIGNATION	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Produits de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente	Résultat des cessions de l'exercice
FR0010810010	861 575	876 778	844 451	-	-	-32 327	-
TOTAL	861 575	876 778	844 451	-	-	-32 327	0

2.3.2 ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (ACTIF)

Néant.

2.3.3 TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES (PASSIF)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de Titres de Créances Négociables émis par la BCI.

En milliers de francs CFP

DETTES	31/12/2025	31/12/2024
De 0 à 3 mois	-	-
De 3 à 12 mois	1 193 317	1 193 317
De 1 à 5 ans	1 193 317	2 386 635
Plus de 5 ans	-	-
Dettes rattachées	2 589	3 821
TOTAL	2 389 224	3 583 774

Les titres de créances négociables détenus ne font l'objet d'aucune garantie ou nantissement.

En milliers de francs CFP

TCN émis avec créances données en garantie		Montant des créances données en garantie	
31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
0	-	0	-

2.4. Les prêts participatifs

Néant.



2.5. Participations et autres titres détenus à long terme

En milliers de francs CFP

DÉSIGNATION	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Dans des sociétés financières - A									
SOGEFOM	31/12/2024	131 504	1 153 819	788 067	76 492	3,76%	4 766	4 766	-
FGDR	nd	-	-	-	-	-	250 831	250 831	-
Total A							255 597	255 597	
Dans des sociétés non financières - B									
AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL	31/12/2024	11 234 973	-1 996 395	18 268 127	-1 993 436	0,21%	65 468	19 080	-
NORD TOURISME	31/03/2024	472 740	-2 892 139	175 910	-47 763	3,96%	18 740	-	-
PROMO - SUD	31/03/2024	384 740	5 053 553	60 935	-188 475	5,20%	19 000	19 000	-
S.A. KOULNOUE VILLAGE	31/03/2024	5 688	-1 246 853	313 103	-13 047	3,86%	18 012	-	-
S.H.N.	31/12/2023	6 113 357	440 063	1 307 518	1 865 949	1,51%	92 325	46 163	-
SEM DE TINA	31/12/2024	340 378	6 332	162 497	14 664	0,29%	4 173	-	-
SECAL SA	31/12/2024	565 000	289 451	2 132 215	-95 257	8,00%	2 600	2 600	-
SODEMO SAEM	31/12/2024	185 000	204 584	727 530	63 753	3,48%	6 430	6 430	-
SURF S.A.	31/03/2024	478 927	-69 551	-	-109 560	0,00%	12	-	-
SAEML DEVELOPPEMENT NORD	31/03/2025	354 670	201 229	-	36 308	4,97%	32 660	27 617	
SC NORD INVEST 2011	nd	10	-	-	-	40,00%	4	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	15,00%	600	-	-
SC GRISETTES INVEST	nd	3 000	-	-	-	30,02%	-	-	-
SC HESPERIDES2 INVESTS	nd	2 999	-	-	-	20,11%	-	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	30,00%	1 200	-	-
HP INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,10%	-	-	-
BH INVEST	nd	4 000	-	-	-	47,23%	-	-	-
SCP ILES 2019	nd	200	-	-	-	66,70%	133	-	-
SCP ILES 2020	nd	200	-	-	-	41,70%	83	-	-

En milliers de francs CFP

DÉSIGNATION	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
KWITA WIJE	nd	4 000	-	-	-	26,29%	-	-	-
PROMED INVEST II	nd	440	-	-	-	10,99%	-	-	-
RECYF INVEST	nd	4 000	-	-	-	37,75%	-	-	-
SCP WADRA INVEST V	nd	200	-	-	-	25,00%	50	-	-
SCP BISCO INVEST 1	nd	200	-	-	-	24,80%	50	-	-
SCP BISCO INVEST 3	nd	200	-	-	-	14,30%	29	-	-
TINA INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,08%	763	-	-
SC SINTIPA NC1 T1	nd	2 000	-	-	-	50,48%	1 010	-	-
SC G2B INVEST	nd	5 000	-	-	-	6,67%	334	-	-
SC AQUAPART	nd	501	-	-	-	99,80%	500	-	-
Total B							264 174	120 890	
Titres de participations - C									
Dans des sociétés financières									
Banque de Wallis et Futuna ⁽¹⁾	31/12/2024	455 000	258 830	395 038	63 610	34,00%	92 820	92 820	32 810
Bred Fidji	31/12/2024	7 590 225	1 802 670	3 475 075	896 112	10,00%	831 300	753 023	-
Dans des sociétés non financières									
CSB	31/12/2024	1 430	1 821 923	2 127 360	78 622	15,38%	15 990	15 990	-
VISA INC.	nd	-	-	-	-	ns	-	-	-
Total C							940 110	867 833	32 810
TOTAL (A+B+C)							1 459 881	1 244 319	32 810

(1) Hors 61 880 000 FCFP d'actions gratuites (nd) Comptes du 1er exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI



2.6. Parts dans les entreprises liées

En milliers de francs CFP

DÉSIGNATION	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Sociétés financières									
Néant		-	-	-	-		-	-	-
Sociétés non financières									
Titre filiales									
SOCADIR	31/12/2024	1 000	100	-	-	100,00%	1 000	1 000	-
SOCALPAR	31/12/2024	500	-	-	-	100,00%	500	500	
Total							1 500	1 500	
Créances rattachées									
SOCADIR	31/12/2025	-	-	-	-	-	224 298	224 298	-
SOCALPAR	31/12/2025	-	-	-	-	-	740	740	-
GIE SIENC	31/12/2025	-	-	-	-21 742	14,29%	11 809	11 809	-
TOTAL							236 846	236 846	
Parts dans les entreprises liées							238 346	238 346	

2.7. Les immobilisations incorporelles

En milliers de francs CFP

	31/12/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	1 751 642	95 610	8 931	1 838 321
Amortissements cumulés	-1 521 475	-114 253	-6 508	-1 629 219
Immobilisations en cours	70 016	-	70 016	0
TOTAL NET	300 184	-18 643	72 439	209 102

2.8. Les immobilisations corporelles

En milliers de francs CFP

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2025
Immobilisations					
Titres des sociétés civiles ⁽¹⁾	94 754	-	-	-	94 754
Créances rattachées	231 883	36 766	193 930	-	74 718
Dépréciations	-86 295	12 930	-71 645	-	-1 720
TOTAL S.C.I	240 342	49 696	122 285	-	167 752
Immobilisations d'exploitation	5 787 436	350 104	534 924	-	5 602 616
Immobilisations hors exploitation	543 486	2 316	37 761	-	508 041
Immobilisations en cours	91 941	355 470	108 185		339 226
TOTAL BRUT DES IMMOBILISATIONS	6 422 863	707 890	680 870	-	6 449 883
Amortissements / Dépréciations					
Immobilisations d'exploitation	-2 995 333	-313 889	-494 661	-	-2 814 561
Immobilisations hors exploitation	-226 899	-29 381	-14 232	-	-242 048
TOTAL AMORTISSEMENTS	-3 222 233	-343 270	-508 893	-	-3 056 609
TOTAL NET DES IMMOB. CORPORELLES	3 440 973	414 315	294 261	-	3 561 025

(1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable.
SCI Avenir - 50 avenue de la Victoire - Nouméa / SCI Le Banian - Rue du Docteur Guégan - Nouméa

2.9. Autres actifs/passifs

2.9.1 - POSTES D'ACTIF

En milliers de francs CFP

AUTRES ACTIFS	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés	1 226 953	1 258 699
Commissions différées Loi Bancaire	58 473	63 875
Dépôts de garantie versés	195 448	187 846
Produits à recevoir	248 670	128 019
Créances rattachées à des participations	2 274 038	1 433 288
Biens acquis sur adjudication	12 500	12 500
Autres débiteurs divers	143 081	358 070
Dépréciations des créances rattachées à des participations	-279 057	-281 375
TOTAL	3 880 105	3 160 922

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 - POSTES DE PASSIF

En milliers de francs CFP

AUTRES PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fiscales	218 364	180 528
Dettes sociales	861 395	678 778
Dettes fournisseurs	107 986	86 011
Créditeurs divers	609 973	544 576
Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités	693 864	712 319
TOTAL	2 491 583	2 202 212

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

En milliers de francs CFP

FONDS GÉRÉS	31/12/2025	31/12/2024
Pour le compte :		
de la Nouvelle-Calédonie	304 490	320 358
de la Province Îles	14 419	14 419
de la Province Nord	16 324	18 684
de la Province Sud	358 631	358 859
TOTAL	693 864	712 319

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Les excédents sont rémunérés par la BCI et la Banque perçoit des commissions pour la gestion de ces conventions, suivant les modalités prévues par les conventions.

2.10. Comptes de régularisation

2.10.1 POSTES D’ACTIF

En milliers de Francs CFP		
COMPTES DE RÉGULARISATION	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation et divers	163 116	241 224
Valeurs en recouvrement	3 545 597	1 672 775
TOTAL	3 708 713	1 914 000

2.11. Provisions pour risques et charges

En milliers de francs CFP					
	31/12/2024	Dotations aux provisions	Reprises de provisions devenues disponibles	Reprises de provisions pour utilisation	31/12/2025
Engagements de retraite	498 692	38 436	17 231	25 073	494 824
Engagements de fidélité	155 696	13 634	7 099	4 183	158 048
Engagements douteux ⁽¹⁾	11 417	-	-	-	11 417
Litiges avec la clientèle	-	9 831	-	-	9 831
Litiges sociaux	-	4 000	-	-	4 000
Promesse d'abandon de créance	432 192	309 549	-	44 985	696 756
Risques sectoriels	-				-
Total des provisions pour risques et charges et assimilés	1 097 997	375 449	24 330	74 241	1 374 875

(1) Concerne des engagements de hors bilan

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d’un taux d’actualisation de 2,5 %. Ils tiennent compte depuis 2018 de l’allongement progressif de l’âge de départ à la retraite.

Les provisions sur engagements douteux concernent des engagements de hors bilan pour lesquels il existe un risque que la Banque soit appelée.

Les promesses d’abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie.

2.10.2 POSTES DE PASSIF

En milliers de francs CFP		
COMPTES DE RÉGULARISATION	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance et autres	2 939 064	2 978 347
Valeurs à compenser	10 177	15 997
TOTAL	2 949 241	2 994 344

2.12. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Les mouvements affectant le Fonds pour Risque Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

En milliers de francs CFP		
Exercice	Mouvements	Solde en fin d'exercice
2021	-	5 520 707
2022	-	5 520 707
2023	-	5 520 707
2024	-	5 520 707
2025	-	5 520 707

2.13. Capitaux propres (hors FRBG)

A) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES (HORS FRBG)

En milliers de francs CFP				
	31/12/2024	Affectation du Résultat n-1	Autres mouvements	31/12/2025
Réserve légale	1 500 000	-	-	1 500 000
Réserves spéciales	50 000	-	-	50 000
Réserve facultative non distribuable	-	210 897	-	210 897
Autres réserves	22 531 455	989 283	-	21 542 172
Résultat de l'exercice	-		790 553	790 553
Résultat de l'exercice antérieur	-778 387	778 387	-	-
Capital social	15 000 000		-	15 000 000
Distribution de dividendes	-			
TOTAL	38 303 068	0	790 553	39 093 621

Une réserve spéciale facultative a été constituée en 2025, en application de la loi de pays n°2025-2 du 02 janvier 2025. Cette réserve présente un caractère indisponible sur 10 ans à compter de sa date de constitution sauf dispositions particulières de la loi.

B) INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Banque Calédonienne d’Investissement entièrement libéré s’élève à 15 milliards de FCFP. Il est composé de 250 000 actions d’une valeur nominale de 60 000 F CFP.

À la clôture de l’exercice, le capital social de la Banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie
- 49,9 % par la COFIBRED
- 0,1 % par l’Agence française de développement

Note 3

Observations sur les engagements de hors-bilan

Les engagements de financement

3.1.1 LES ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements de financement reçus d’établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

En milliers de francs CFP		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	31/12/2025	31/12/2024
d'entreprises liées	-	-
d'autres établissements de crédit	5 966 587	-
TOTAL	5 966 587	-

3.1.2 LES ENGAGEMENTS DONNÉS

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

En milliers de francs CFP		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	31/12/2025	31/12/2024
Ouvertures de crédits confirmés	22 046 141	26 108 999
Ouvertures de crédits documentaires	192 484	598 156
Autres engagements	12 842	7 223
TOTAL	22 251 467	26 714 378

Les engagements de garantie

3.2.1 LES ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers de francs CFP		
	31/12/2025	31/12/2024
Cautions, avals et garanties reçus d’établissements de crédit dont entreprise liées	9 998 150	5 933 482

3.2.2 LES ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliers de francs CFP		
	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garanties d'ordre de la clientèle dont entreprise liées	9 998 150	5 933 482
Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit	4 856 082	3 574 879
Engagements de garanties donnés douteux	268 190	309 258

3.3.1 LES AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers de francs CFP		
	31/12/2025	31/12/2024
Garanties reçues d'administrations publiques (avals)	2 782 830	6 001 572
Autres garanties reçues de la clientèle	-	-

3.3.2 LES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliers de francs CFP		
	31/12/2025	31/12/2024
Créances données en garantie des lignes de refinancement de l'IEOM et des titres de créances négociables	107 615 761	104 477 593

Les engagements sur instruments financiers à terme

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l’impasse de taux de la Banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

En milliers de francs CFP			
	31/12/2025	31/12/2024	
Marché de gré à gré : Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêts	Nominal	Valorisation à la clôture	Nominal
	11 455 847	-399 810	11 455 847

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n’a fait l’objet d’aucune dépréciation.

Autres divers

LES ENGAGEMENTS EN DEVISES

Les contrats d’achats et de ventes à terme concernent :

En milliers de francs CFP		
31/12/2025		
Devises	Achats	Ventes
Dollars australiens	1 743 075	-
Dollars néo-zélandais	289 209	-
Dollars US	1 593 209	-
Yens japonais	-	-

La Banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme en devises qu’elle réalise ou des dépôts à terme de ses clients.



Note 4

Observations sur le compte de résultat

4.1. Intérêts et produits assimilés

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Sur opérations avec les établissements de crédit		
À vue	973 456	1 390 757
À terme	270 762	716 697
Sous-total (1)	1 244 218	2 107 455
Sur opérations avec la clientèle		
Intérêts sur créances commerciales	35 765	59 334
Intérêts sur crédits de trésorerie	2 478 007	2 914 664
Intérêts sur crédits à l'habitat	4 510 931	4 603 898
Intérêts sur crédits d'équipement	3 183 877	3 123 371
Autres produits assimilés	439 344	322 366
Sous-total (2) (3)	10 647 924	11 023 633
TOTAL	11 892 142	13 131 088

(1) Dont établissements liés - -

(2) Dont établissements liés - -

(3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03. -19 134 -91 612

4.2. Intérêts et charges assimilées

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Sur opérations avec les établissements de crédit		
À vue	3 931	12 027
À terme	3 304 554	3 844 668
Autres	-	0
Sous total (1)	3 308 485	3 856 695
Sur opérations avec la clientèle		
À vue	111 015	117 385
À terme	3 437 654	3 244 161
Autres	63 850	38 355
Sous total (2)	3 612 520	3 399 901
Sur dettes représentées par des titres	122 087	137 164
Autres intérêts et charges assimilées (fonds gérés)	11 681	20 832
TOTAL	7 054 773	7 414 593

(1) Dont établissements liés - -

(2) Dont établissements liés - -

4.3. Revenus des titres à revenu variable

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Intérêts des titres d'investissement	13 563	20 302
Étalement des primes d'acquisition Titres d'investissement	18 617	18 588
Titres de participation	33 564	22 363
Autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Parts de SCI	13 664	14 311
Intérêts des prêts participatifs	-	-
TOTAL	79 409	75 563

4.4. Commissions – Produits

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
COMMISSIONS PERCUES (Produits)		
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 729 673	1 668 422
Commissions sur moyens de paiement	2 664 263	2 654 428
Commissions sur opérations de change	19 895	18 387
Commissions sur prestations de service	876 628	807 498
TOTAL	5 290 459	5 148 734

4.5. Commissions – charges

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
COMMISSIONS VERSEES (Charges)		
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	73 694	79 407
De gestion des moyens de paiement et divers	1 554 512	1 513 475
TOTAL (1)	1 628 207	1 592 882

(1) Dont entreprises liées

4.6. Gains sur opérations de portefeuille de négociation

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent pour leur totalité au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Résultat de change	426 083	417 384
TOTAL	426 083	417 384



4.7. Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Titres d'activité de portefeuille	-	-
Intérêts des titres de placement	-	-
Étalement des primes d'acquisition Titres de placement	15 203	-
TOTAL	15 203	-

4.8. Autres produits et charges d’exploitation bancaire

4.8.1. AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Commission de gestion sur dossier d'assurance	336	2 962
Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse	37 556	36 438
Revenus des immeubles	28 478	27 415
Prestations de services diverses	94 663	164 360
Autres produits	16 127	19 641
TOTAL	177 160	250 817

4.8.1. AUTRES CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Autres charges	70 901	344 699
TOTAL	70 901	344 699

En 2024, ce poste enregistre pour l’essentiel la perte des valeurs dérobées dans nos agences et automates lors des émeutes de mai 2024.

4.9. Charges générales d’exploitation

4.9.1 FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Salaires	2 791 615	2 762 110
Charges patronales	1 130 896	1 123 622
Autres charges (formation continue, CE...)	100 493	103 523
Intéressement des salariés au résultat	111 338	-312
Charges de personnel refacturées et transfert de charges ⁽¹⁾	-40 970	-55 164
Net de dotations reprises sociales	2 483	-21 032
TOTAL	4 095 855	3 912 747

(1) dont transfert de charges correspondant au coût du personnel immobilisé sur le développement d'un nouveau système informatique.

4.9.2 AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Assistance technique	354 234	315 943
Locations	159 301	144 548
Transports et déplacements	50 389	43 815
Fournitures consommables et autres services extérieurs	266 768	230 838
Frais d'entretien et de réparation	470 899	434 719
Honoraires et rémunération d'intermédiaire	78 921	64 748
Autres frais généraux	427 171	429 806
TOTAL	1 807 683	1 664 418

4.9.3 IMPÔTS ET TAXES

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	33 207	71 074
Autres impôts et taxes	30 736	42 525
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	63 943	113 599

4.10. Dotations aux amortissements et dépréciations

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Dotations aux amortissements :		
des immobilisations incorporelles	114 253	142 611
des immobilisations corporelles	370 999	336 733
Sous Total	485 252	479 344
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	1 720	12 930
Dotations pour dépréciations des constructions	-	73 366
TOTAL	486 972	565 640

4.11. Coût du risque

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-256 357	-84 491
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-1 004 938	-185 332
Reprises de dépréciations utilisées	1 004 938	185 332
Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	-4 646 241	-5 840 816
Récupérations sur créances amorties	21 861	25 017
Reprises de dépréciations devenues disponibles	3 414 812	1 398 122
Perte sur litiges avec la clientèle	-	-1 582
Dotations aux provisions pour risques et charges	-9 831	0
Reprises de provisions pour risques et charges	-	200 209
TOTAL	-1 475 755	-4 303 540

4.12. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Dotations pour dépréciations sur titres	-36 634	-1 367
Reprises de dépréciations sur titres	14 195	5 208
Plus-value sur cessions de titres	-	-
Moins-value sur cessions de titres	-1 949	-
Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles	-	-
Moins-value sur cessions d'immobilisations	-3 078	-68 909
Plus-value sur cessions d'immobilisations	750	273 493
TOTAL	-26 716	208 424

4.13. Résultat exceptionnel

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Produits		
Résultat d'assurance	6 529	16 689
Reprise dépréciation SCI LE BANIAN	12 930	12 886
Reprise dépréciation sur constructions	73 366	0
Reprise de provision sur litige fiscal	0	0
Autres produits exceptionnels	2 843	949
Total Produits	95 667	30 524
Charges		
Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts ⁽¹⁾	-	-
Subvention d'équilibre filiales	8 818	229
Perte SCI LE BANIAN	12 930	4 892
Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
Autres charges exceptionnelles	72	11 853
Total Charges	21 821	16 974
Résultat exceptionnel	73 847	13 550
(1) Dont établissements liés	-	-

4.14. Impôt sur les bénéfices

A) FISCALITÉ

L'impôt sur les sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'Impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) des titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation. Au cours de l'exercice, la BCI a pris des participations et effectué des apports en compte courant dans des sociétés pour des projets ayant obtenu un agrément de défiscalisation de la part du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En contrepartie de la promesse d'abandon d'une partie de son compte la BCI bénéficiera d'un crédit d'impôt sur les sociétés. Les dotations aux provisions de promesses d'abandons de créances, ainsi que les autres charges liées à ces opérations sont inscrites au poste Impôts sur les bénéfices comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée. Les crédits d'impôts qui y sont attachés seront imputés sur les exercices suivants au regard de l'insuffisance de base fiscal pour le faire sur l'exercice.

En milliers de francs CFP		
	2025	2024
Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation	45 071	-
Contribution sociale additionnelle	-	-
Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation	-	-
Impôts différés sur prêts à taux zéro	46 765	55 624
Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice	91 836	55 624
Régularisation sur exercices antérieurs	-	-7 408
Impôts sur les sociétés dus	91 836	48 216
Charges et produits sur opérations de défiscalisation	361 108	36 694
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE A L'IS	-	26 919
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	452 943	111 829

B) RÉPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

En milliers de Francs CFP			
Nature du résultat	Montant brut	IS (1)	Montant après IS
Résultat courant	1 169 650	-452 943	716 707
Résultat exceptionnel	73 847	-	73 847
Contribution additionnelle à l'IS	-	-	-
Résultat net comptable	1 243 497	-452 943	790 553

(1) impôts sur les sociétés et charges assimilées

Note 5

Autres informations

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées.

La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non-déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle.

En milliers de francs CFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (EN BASE D'IS)	DÉBUT D'EXERCICE		VARIATION DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
Décalsages certains ou éventuels						
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour abandon de créances	-	-	-	-	-	-
Décote pour écart futur d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Provision pour indemnités de départ en retraite	498 692	-	38 436	42 304	494 823	-
Provision pour litige clientèle non déductible	-	-	-	-	-	-
Provision pour Risques et Charges non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques sectoriels	-	-	-	-	-	-
Étalement des frais de dossiers	1 081 409	-	1 083 288	1 081 409	1 083 288	-
Dépréciation sur créances clients	1 805 655	-	1 473 044	1 805 655	1 473 044	-
- Fraction différée des plus-values à CT	-	-	-	-	-	-
- Plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
- Plus-values latentes taxables d'avance	-	-	-	-	-	-
IRCDC s/intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
	3 385 755	-	2 594 767	2 929 368	3 051 155	-
Éléments à imputer						
- Déficit reportables fiscalement	591 745	-	-	591 745	0	-
- Crédits d'impôts sur défiscalisation reportable	41 979	-	485 447		527 427	-
- Crédits d'impôt PTZ reportable	114 920	-	138 147	45 071	207 996	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	63 819		4 308	14 195	53 932	
	812 464	-	627 902	651 011	789 354	
Éléments de taxation éventuels						
- Réserve spéciale des plus-values à LT	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des profits éventuels	-	-	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (EN BASE)	4 198 219	-	3 222 669	3 580 379	3 840 509	

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (EN BASE D'IS)	DÉBUT D'EXERCICE		VARIATION DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
IS sur Prêts à taux Zéro	411 827	-	22 122	-	433 948	-
CSA sur Prêts à taux Zéro	210 591	-	-	15 588	195 003	-

B) INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Aucune partie n’est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

C) ÉPARGNE LOGEMENT

En milliers de Francs CFP			
	2025	2024	2023
Montants collectés			
Comptes Épargne Logement (CEL)	30 516	41 575	62 263
Plans Épargne Logement (PEL)	107 093	143 837	219 418
En cours crédits			
Comtes Épargne Logement (CEL)	-	-	-
Plans Épargne Logement (PEL)	-	-	-

D) LIVRET A

À la clôture de l’exercice, la part des fonds collectés par la Banque au titre du Livret A et non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations s’élève à 2,522 milliards F CFP. Ces fonds sont employés par la Banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu’au financement des travaux d’économie d’énergie dans les bâtiments anciens.

E) EFFECTIF MOYEN (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)

	2025	2024
Cadres expatriés	1	1
Cadres	111	106
Gradés	177	181
Agents de banque	157	153
Apprentis	13	11
TOTAL	459	452

Il s’agit de l’effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d’entreprise, maladie, etc…).

F) CONTRE-VALEUR DES COMPTES EN DEVISES (HORS EUROS)

En milliers de Francs CFP		
ACTIF	2025	2024
Opérations de trésorerie	1 428 083	1 215 046
Billets, monnaies et autres valeurs	268 117	310 144
Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers	1 159 966	904 901
Opérations avec la clientèle	-	-
Crédits à l'équipement	-	-
Valeurs non imputées et divers	-	-
Valeurs immobilisées	759 023	831 478
Titres de participations	759 023	831 478
PASSIF		
Opérations de trésorerie	-1 784 352	-
Emprunts	-	-
Comptes ordinaires et à terme d’établissements financiers	-1 751 984	-
Autres sommes dues	-32 369	-
Opérations avec la clientèle	-3 084 235	-2 555 003
Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-2 985 398	-2 544 600
Autres sommes dues	-98 837	-10 403

G) PROJET D’AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L’EXERCICE

En milliers de Francs CFP	
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	790 553
Report à nouveau	-
TOTAL À AFFECTER	790 553
Affectation à la réserve légale	-
Distribution de dividendes	-
Affectation autres réserves	790 553
Réserve facultative non distribuable selon LP 2025-2 du 02/01/2025	-
TOTAL AFFECTÉ	790 553

H) RÉSULTAT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers de Francs CFP					
NATURE DES INDICATIONS	2025	2024	2023	2022	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires	17 880 456	19 023 586	18 345 102	15 814 816	14 551 757
Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts	1 918 347	3 931 362	3 638 325	6 878 320	5 779 406
Impôts sur les bénéfices et charges assimilées	452 943	111 829	1 871 484	2 430 086	2 125 717
Bénéfice après amortissements, provisions et impôts	790 553	-778 387	2 500 610	3 022 501	2 525 369
RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	6 155	15 278	7 067	17 793	9 022
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3 162	-3 114	10 002	12 090	10 101
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ⁽¹⁾	459	452	445	431	428
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽²⁾	2 763 968	2 723 710	2 713 938	2 614 321	2 525 491
Montant des sommes versées au titre des Avantages sociaux de l'exercice ^{(2) (3)}	1 331 888	1 189 037	1 403 422	1 337 920	1 246 120

(1) Hors personnel détaché

(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.

(3) Intéressement des salariés compris.

**I) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA
DIRECTION**

La rémunération brute des membres du conseil d'administration s'élève pour l'exercice à 1 000 000 FCFP.

La rémunération brute des membres de la direction générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque Populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, ou qu'ils soient salariés de la Banque, s'élève pour l'exercice à 82 944 091 FCFP.

**J) AVANCES, CRÉDITS ACCORDÉS ET
ENGAGEMENTS DONNÉS AUX MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA
DIRECTION**

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la Banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la Banque pour le compte des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

**K) RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2025, s'élèvent à 14 400 000 FCFP HT.

L) CONSOLIDATION

La Banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales au regard de leur taille serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La Banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque Populaire.

M) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉS

Le rapport de gestion décrivant en particulier les activités de l'exercice est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, www.bci.nc.



Le tricot rayé, sentinelle des lagons

Endémique des eaux calédoniennes, le tricot rayé (*Laticauda saintgironsi*) est une espèce unique qui évolue entre terre et mer. Présent dans les lagons et les zones côtières de la Grande Terre et des îles, il illustre la diversité exceptionnelle des milieux marins du territoire. Issu d'une adaptation remarquable, il mène une vie amphibie, alternant entre les fonds marins où il chasse et la terre ferme où il se repose et se reproduit. Cette double dépendance en fait une espèce particulièrement sensible aux perturbations de ces deux environnements. Reconnaisable à ses anneaux noirs et blancs caractéristiques, il se

NOM SCIENTIFIQUE
Laticauda saintgironsi

STATUT
Espèce endémique

RÉPARTITION
Lagons et littoraux de Nouvelle-Calédonie

RÔLE
Prédateur régulateur

PARTICULARITÉ
Serpent amphibie (terre/mer)

MENACES PRINCIPALES
Pollution, dérangement humain

SYMBOLE
Biodiversité du lagon

nourrit principalement d'anguilles, jouant un rôle de régulateur dans les chaînes alimentaires marines. Bien que venimeux, il reste inoffensif pour l'homme en l'absence de manipulation. La dégradation des habitats côtiers, la pollution et le dérangement humain constituent aujourd'hui les principales menaces pour ses populations. Symbole du lien étroit entre terre et mer, le tricot rayé incarne la nécessité de préserver des écosystèmes interdépendants. Sa protection participe à la sauvegarde d'un patrimoine naturel marin reconnu à l'échelle mondiale.



Les agences

NOUMÉA

Victoire

(DAB-ARC-ADE*)

Victoire guichet et transactionnel

31 avenue de la Victoire
25 69 79

Victoire clientèle particuliers

City Bay - Angle rue Clémenceau
et rue de laSomme
25 69 79

Victoire direction des entreprises

Immeuble Carcopino
25 69 79

Anse-Vata

(DAB-ARC-ADE*)

113 route de l'Anse-Vata
28 58 60

Baie des Citrons

(DAB-ARC-ADE*+ Changeur de devises)

27 promenade Roger Laroque
25 09 90

Carré Immo

10 route du Vélodrome
25 56 40

Cercle Patrimonial

11 rue Georges Baudoux
25 53 96

Ducos Centre d’Affaires

37 route de la Baie des Dames
28 81 53

Ducos Particuliers

(DAB-ARC-ADE*)

37 route de la Baie des Dames
28 81 53

Magenta

(DAB-ARC-ADE*)

185 rue Auguste Bénébig
25 69 54

Mairie

(DAB-ARC-ADE*+ Changeur de devises)

20 rue Anatole France
25 53 65

Normandie

(DAB-ARC-ADE*)

362 avenue Jacques Iekawé
25 53 40

Orphelinat

(DAB-ARC-ADE*)

117 avenue du Gal de Gaulle
23 00 45

PK6 La Belle Vie

(DAB-ARC-ADE*)

224 rue Jacques Iekawé
25 69 04

Trianon Professions libérales

(DAB-ARC*)

106 route de l'Anse-Vata
25 53 94

BOULOUPARIS

(DAB-ARC-ADE*)

Route Territoriale n°1
25 64 85

BOURAIL

(DAB-ARC-ADE*)

Rue Simone Drémon - BP 333
25 69 92

CANALA

(DAB*)

145 rue Henri Mayet
42 30 43

DUMBÉA

Apogoti

161 avenue des Départs
26 56 90

KONÉ

(DAB-ARC-ADE*)

Centre Commercial Téari
25 53 80

KOUMAC

(DAB-ARC-ADE*)

Centre administratif BP 186
25 53 77

LA FOA

(DAB-ARC-ADE*)

Route Provinciale n°1
25 53 60

MONT-DORE

(DAB-ARC-ADE*)

La Coulée

Centre commercial
25 69 75

POINDIMIÉ

97 Voie Urbaine 6
25 53 85

ÎLES

Île des Pins

(DAB*)

Vao
46 10 45

Maré

(DAB*)

Tadine
25 53 20

Lifou

(DAB*)

Wé
25 53 24

Ouvéa

(DAB*)

Banutr
28 05 84

Bureaux

THIO

Village Quart Collège de la Colline
98829
44 50 50

HOUAÏLOU

RPN3 OPT BCI Village 98816
42 46 42

HIENGHÈNE

115 Immeuble Multi Services
42 77 10

KOUAOUA

Mairie
92 95 16

Bureau de change

TONTOUTA

Aéroport International
35 10 03

* DAB : Distributeur Automatique de Billets
ARC : Automate de Remises de Chèques
ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

DAB/GAB isolés

Boulouparis Magasin Chez Camille - Boulouparis

Apogoti station Shell - Dumbéa

Auteuil Centre commercial - Dumbéa

Dumbéa vallée de Koé station Total - Dumbéa

ZAC PANDA Station Total - Dumbéa

Koné centre commercial Téari - Koné

Koné Village - Koné

Koumac Magasin Vival - Koumac

Robinson Station Total - Mont Dore

4ème KM Station Shell - Nouméa

Aérodrome de Magenta - Nouméa

Anse-Vata Le Kiosque - Nouméa

Casino Méridien - Nouméa

Casino Surf - Nouméa

Clinique Kundo Magnin - Nouméa

Korail Pont des Français - Nouméa

Magasin GIFl - Nouméa

Ouémomagasin SC6 - Nouméa

Porte de Fer Station Shell - Nouméa

Sainte Marie - Nouméa

Victoire Station Shell - Nouméa

Super U Tontouta - Païta

Aéroport international de Tontouta - Païta

Hyper U Païta - Païta

Pouembout station Mobil - Pouembout

Népoui Station Total - Poya

Poya Station Total - Poya

Shell Tontouta - Tontouta

Agence mobile foires et salons

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

Siège social : 54 avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (+687) 25 65 65

RSC Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007